

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

VILLE DE DIJON

PROCES-VERBAL

du Conseil Municipal

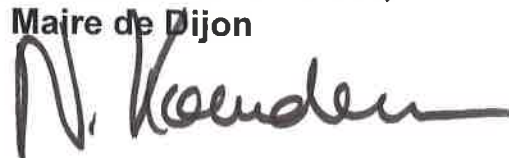
en date du 24 novembre 2025

A Dijon, le 15 DEC. 2025

**Madame Ludmila MONTEIRO,
Secrétaire de séance**



**Madame Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon**



Le Conseil Municipal de la ville de Dijon a été convoqué par Monsieur le Maire par lettre du 14 novembre 2025 pour le 24 novembre 2025 à 16h00 aux fins de tenir une séance publique dans la salle de Flore de l'hôtel de Ville, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 16h00 sous la Présidence de Madame Nathalie KOENDERS, Maire de Dijon

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Ludmila MONTEIRO a été désignée comme secrétaire de séance.

Président : Madame Nathalie KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame Ludmila MONTEIRO

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Danielle JUBAN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur David HAEGY
Madame Christine MARTIN	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Laurence GERBET
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Madame Céline RENAUD
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Bruno DAVID
	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Nora EL MESDADI	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Fabien ROBERT	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Madame Mélanie BALSON	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Frédéric FAVERJON
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur François REBSAMEN	

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Pierre PRIBETICH

ORDRE DU JOUR

PREAMBULE

- 1) Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2025..... 7
- 2) Signature du Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales -
Années 2025 - 2030..... 8

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL

- 3) Rapport annuel de développement durable - Année 2025..... 10
- 4) Rapport annuel diversité et égalité professionnelle femmes-hommes - Année 2025..... 12

FINANCES

- 5) Débats sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2026..... 14
- 6) Tennis Club Dijonnais - Garantie d'emprunt - Modification des conditions financières de l'emprunt garanti
..... 16
- 7) Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2025..... 18
- 8) Tarifs des billets d'entrée et prestations du Pôle Culturel de la Cité de la Gastronomie et du Vin de Dijon
– Compléments au rapport du 21 mars 2022..... 19
- 9) Tarifs des objets vendus à la boutique du Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du
Vin de Dijon - Compléments au rapport du 21 mars 2022..... 21

ADMINISTRATION GENERALE

- 10) Convention de partenariat entre la Ville de Dijon et le Barreau de Dijon..... 22

PERSONNEL

- 11) Recrutement de contractuel..... 23

ECOLOGIE URBAINE, AMENAGEMENT, ESPACE PUBLIC ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

URBANISME

- 12) Inventaire du patrimoine bâti – Convention de partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté
..... 24

PATRIMOINE

- 13) Boulevard des Bourroches – Cession d'une emprise foncière aux riverains..... 26
- 14) Passage du Pont Arnaud – Désaffectation et déclassement d'une emprise foncière – Cession..... 27

POLITIQUE DE LA VILLE

- 15) Contrat de ville - Programmation 2025 (4ème phase)..... 29

ESPACE PUBLIC

16) Convention de gestion de l'Énergie des Points Communaux d'Éclairage Public - Avenant n°1.....	31
---	----

AMENAGEMENT

17) Convention de prestations intégrées portant Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la maison des services publics de l'Ecocité Jardin des Maraîchers - Avenant n° 1.....	33
--	----

ECOLOGIE URBAINE

18) Abeille sentinelle de l'environnement - Évolution du dispositif "pots de miel".....	35
---	----

EDUCATION, PETITE ENFANCE, SPORTS ET JEUNESSE

EDUCATION

19) Convention d'objectifs et de moyens conclue avec le Comité d'Activités Sociales Interentreprises Dijon (CASI DIJON) – Avenant N°8.....	37
--	----

20) Politique publique en faveur des familles monoparentales Dijonnaises, conventionnement avec la CAF	38
--	----

PETITE ENFANCE

21) Petite enfance – Convention de partenariat avec l'association Solidarité Femmes 21.....	40
---	----

SPORTS

22) Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées - Actions "Bien vieillir", "Ma marche d'été", "Mouvementez la mémoire", "Estime de soi et activité physique" et "Equilibre et prévention des chutes" - Subvention.....	42
---	----

CULTURE, ANIMATION ET ATTRACTIVITE

CULTURE

23) « Dijon vu par... » Édition 2026 - Choix de l'artiste.....	44
--	----

24) La Minoterie - Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 « scène conventionnée d'intérêt national » à conclure entre la Ville, l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'association La Minoterie.....	46
--	----

ATTRACTIVITE

25) École Nationale Supérieure d'Art et de Design de Dijon – Convention de partenariat – Période 2026-2028.....	48
---	----

26) Université Bourgogne Europe – Avenant n°1 à la convention de partenariat 2023-2025 entre l'UBE, la Ville de Dijon et Dijon métropole.....	50
---	----

27) Mandat spécial modificatif déplacement Reggio Emilia.....	51
---	----

28) Ouvertures dominicales 2026.....	53
--------------------------------------	----

SOLIDARITE, CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

29) Avenants à conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et diverses associations.....	55
---	----

30) Rencontres européennes de la participation 2026.....	57
--	----

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

31) Délégation de compétences accordées par le Conseil municipal.....	59
---	----

La séance est ouverte à 16 h 08 sous la présidence de Nathalie KOENDERS.

Mme la MAIRE. - Je vous demande de prendre place et demande au premier adjoint de procéder à l'appel. Je salue les internautes.

Il est procédé à l'appel.

M. HOAREAU. - Madame la Maire, le quorum étant atteint, vous pouvez ouvrir nos travaux.

Mme la MAIRE. - Merci, monsieur Hoareau.

Je vous propose de commencer avec l'ordre du jour et le rapport n° 1.

Délibération n°1

OBJET : PREAMBULE - Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2025

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires.

Il convient donc d'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 septembre 2025.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal du 22 septembre 2025 ?

Il est procédé au vote à main levée.

Mme la MAIRE. - Je vous remercie et vous propose de passer au rapport n° 2, à savoir la signature du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales 2025-2030.

Délibération n°2

OBJET : PREAMBULE - Signature du Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales - Années 2025 - 2030

Les violences conjugales constituent une atteinte grave aux droits fondamentaux et à la dignité humaine. Elles touchent toutes les catégories sociales et s'exercent sous de multiples formes - physiques, psychologiques, sexuelles, économiques ou numériques.

En France en 2024, les services de sécurité ont enregistré 272 400 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire. Le niveau est quasi stable par rapport à 2023 (+0,4 %) alors qu'il avait doublé entre 2016 et 2023 dans un contexte de libération de la parole et d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services de police et de gendarmerie. La part de victimes rapportant des faits antérieurs à leur année d'enregistrement reste stable par rapport à 2023 (30 %). Les deux tiers des violences conjugales consistent en des violences physiques ; la grande majorité des victimes sont des femmes (84 %) alors que les mis en cause sont le plus souvent des hommes (85 %). (Source : Note Interstats du mois d'octobre 2025 – SSMSI)

Ces violences ont des conséquences profondes sur les victimes, leurs enfants et la société toute entière.

La lutte contre les violences conjugales a été déclarée en 2017 par le Président de la République comme étant « grande cause nationale ». Dans ce cadre l'Etat et les collectivités territoriales ont développé des actions en vue de prévenir, protéger et de lutter précisément contre ces violences.

Ainsi, le Grenelle des violences conjugales (2019) et le Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 ont permis des avancées majeures :

- généralisation du numéro d'écoute 3919 accessible 24 h/24 et 7 j/7 ;
- déploiement massif des téléphones "Grave Danger" et des bracelets anti-rapprochement ;
- renforcement du cadre législatif avec la loi du 18 mars 2024 protégeant les enfants co-victimes et la loi du 13 juin 2024 créant l'ordonnance provisoire de protection immédiate.

Sur le territoire de la Côte-d'Or, la mobilisation est forte depuis 2019, avec l'engagement de 26 signataires autour du premier protocole départemental. L'évaluation du protocole 2021-2024 montre un accroissement des prises en charge :

- 689 femmes accompagnées par Solidarité Femmes 21 en 2024 ;
- 188 ménages hébergés (soit 369 personnes) via le 115 et les structures partenaires ;
- 63 ordonnances de protection délivrées en 2024 par le Tribunal judiciaire de Dijon.

Il y a donc lieu et nécessité impérieuse de poursuivre les engagements de la ville au sein de ce Protocole 2025-2030 qui renforce cette dynamique partenariale entre l'État, la Justice, les collectivités territoriales, les organismes sociaux et les associations.

Il intègre notamment le dispositif innovant Pack Nouveau Départ (PND), expérimenté en Côte-d'Or, visant à offrir aux victimes une prise en charge rapide, coordonnée et globale, sans condition de dépôt de plainte.

Ce dispositif, co-piloté par la Préfecture, le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales, garantit l'accès, dans le cadre de procédure accélérée, aux droits sociaux, au logement, au suivi médical et à la réinsertion professionnelle.

La Ville de Dijon et son CCAS sont pleinement mobilisés dans ce dispositif :

- par la mise à disposition et le cofinancement des intervenants sociaux en commissariat, assurant un relais entre les forces de sécurité et les services sociaux, ainsi qu'un accompagnement des victimes ;
- par l'installation d'une coordination municipale dédiée à la lutte contre les violences intrafamiliales ;
- Par la création et la mise à disposition d'un guide contre les violences intrafamiliales
- par des actions de sensibilisation, de formation et de prévention auprès des habitants, des scolaires et des agents municipaux ;
- par la mobilisation des policiers municipaux, dans le cadre d'une convention établie avec le Parquet de Dijon, en vue de sécuriser l'éviction des conjoints suite à une décision de justice ;
- par le soutien financier et logistique apporté aux associations locales engagées dans la lutte contre les violences intrafamiliales.

Ce nouveau protocole, à l'échelle 2025-2030, vise à :

- renforcer la coordination territoriale ;
- améliorer la prévention et la détection précoce des situations de danger ;
- consolider la prise en charge des victimes et de leurs enfants ;
- développer des programmes de responsabilisation des auteurs (CPCA et Service ALTHEA) ;
- intégrer l'évaluation et la diffusion régulière des bonnes pratiques.

Mme la MAIRE. - J'ai souhaité le mettre au début de l'ordre du jour, parce que c'est effectivement un combat qui m'est cher et nous sommes à la veille du 25 novembre, Journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes et plusieurs actions se dérouleront demain.

Madame Kildine Bataille participera à beaucoup d'entre elles, et je vous invite, pour ceux qui sont là, comme chaque année, puisque nous illuminerons la façade de l'Hôtel de Ville en orange - c'est une demande qui a émané du Zonta Club, dirigée à l'époque par Mme Laborier. Il y aura un moment avec des associations et je serai présente.

Sur ce rapport, qui nous rappelle que les violences conjugales constituent une atteinte grave aux droits fondamentaux et à la dignité humaine et touche sur ce sujet toutes les catégories sociales, elles s'exercent sous de multiples formes, physiques, psychologiques, sexuelles, économiques ou numériques.

En France, je rappelle qu'en 2024, les services de sécurité ont enregistré 272 400 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire et le niveau est quasi stable par rapport à 2023.

Ces violences ont des conséquences profondes sur les victimes et leurs enfants, victimes également, et la société tout entière. Je rappelle que la lutte contre les violences conjugales a été déclarée en 2017 par le président de la République comme une grande cause nationale. Dans ce cadre, l'État et les collectivités territoriales ont développé des actions en vue de prévenir, protéger et lutter précisément contre ces violences.

La Ville de Dijon et son CCAS sont pleinement mobilisés dans ce dispositif. Il y aura d'autres rapports que nous approuverons au cours de ce conseil municipal, avec notamment - je le rappelle, car toutes les collectivités ne le font pas - la mise à disposition et le cofinancement d'intervenants sociaux au commissariat de police qui assurent un relais entre les forces de sécurité, les services sociaux et un accompagnement aux victimes. Il y a également l'installation d'une coordination municipale dédiée à la lutte contre les violences intra familiales, la création et mise à disposition d'un guide contre les violences intra familiales - vous l'avez sur table. Je voudrais saluer le travail de Mme Kildine Bataille qui, avec l'ensemble des associations, a pu au travers de ce guide recenser toutes les associations qui travaillent sur ce sujet et aussi pour pouvoir avoir des mots pour les victimes et savoir comment réagir face à ces violences.

Il y a également plusieurs actions de sensibilisation, de formation et de prévention auprès des habitants et des scolaires. C'est important aussi auprès des plus jeunes, car on s'aperçoit que ces violences, ce n'est pas seulement avec les adultes, et que chez les jeunes, voire très jeunes, des stéréotypes se reproduisent parfois. C'est important d'avoir un travail éducatif et nous le faisons notamment sur les temps périscolaires. C'est important également auprès des agents municipaux que nous avons sensibilisés sur ces domaines et je rappelle que quand j'étais première adjointe à la tranquillité publique, j'avais demandé que chaque policier municipal soit sensibilisé, voire formé sur ces violences intra familiales. Ils sont notamment mobilisés dans le cadre d'une convention établie avec le parquet de Dijon en vue de sécuriser l'éviction des conjoints suite à une décision de justice et par le soutien financier et logistique apporté aux associations locales engagées dans la lutte contre les violences intra familiales.

Ce nouveau protocole à l'échelle 2025-2030 vise à renforcer la coordination territoriale, améliorer la prévention et la détection précoce des situations de danger, consolider la prise en charge des victimes et de leurs enfants, développer des programmes de responsabilisation des auteurs et intégrer l'évaluation et la diffusion régulière des bonnes pratiques.

Si ce rapport est voté, je serai demain en préfecture avec le préfet et beaucoup de maires des communes de la métropole et du département pour signer ce protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Madame Kildine Bataille, puis MM. Muller et Bourguignat.

La parole est à Mme Bataille.

Mme BATAILLE. - Merci, madame la Maire. Chers collègues, je souhaite à mon tour vous dire combien la signature du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales est un acte essentiel pour notre territoire et les victimes, pour celles et ceux qui, chaque jour, agissent pour protéger, accompagner, prévenir.

Notre Ville s'engage - vous l'avez dit, madame la Maire - depuis de nombreuses années. C'est un engagement constant, déterminé, qui ne faiblit pas. Nous savons que ces violences conjugales et intra familiales ne sont pas un fait divers. Ce sont des drames humains, répétés et systémiques, c'est pourquoi la prévention est un pilier absolument central de notre action

municipale.

Dès le début du mandat, avec Mme la Maire, nous avons mis en place une coordination municipale de lutte contre ces violences intra familiales et conjugales, qui rassemble régulièrement autour de thèmes l'ensemble des acteurs engagés dans notre ville : services municipaux, police, associations spécialisées, acteurs sanitaires, éducatifs ou judiciaires.

Cette coordination nous permet de mieux comprendre les phénomènes, de mieux repérer les situations à risque, mais aussi d'agir plus vite et efficacement, car les violences intra familiales restent une tragédie silencieuse, or elles existent partout, dans tous les quartiers, à toutes les périodes de l'année et - nous le savons - particulièrement pendant les périodes de vacances. C'est pourquoi le guide, que vous avez sur vos tables, est sorti juste avant l'été. C'est précisément pour renforcer cette prévention que nous avons travaillé en étroite collaboration avec le tissu associatif institutionnel de notre ville à la rédaction de ce guide municipal d'information. Il a été pensé comme un outil clair, accessible, utile. Il permet d'abord de comprendre ce que recouvrent les violences intra familiales, comprendre le cycle de la violence et pourquoi il est si difficile de parler, de partir, de se protéger - et pas forcément toujours de partir d'ailleurs. Il rappelle que les femmes restent les premières victimes et que les enfants sont directement touchés comme victimes ou co-victimes. Il explique comment réagir et comporte une partie des contacts locaux - c'était aussi une demande de tous les acteurs locaux - une partie sur les auteurs de violence, car prévenir et faire cesser les violences, c'est aussi accompagner les parcours de soin et de responsabilisation des auteurs. Enfin, vous trouverez l'ensemble des contacts des structures locales qui peuvent intervenir rapidement.

Chers collègues, je vous invite vraiment à vous saisir de ce guide, à le lire, à vous y référer, à le partager. En tant qu'élus, nous sommes souvent sollicités, parfois confrontés à des confidences, des signaux faibles, des situations inquiétantes. Ce guide est un outil pour mieux comprendre, mieux accompagner et mieux orienter.

Notre Ville est engagée - elle l'est depuis longtemps - et la signature de ce protocole nous rappelle que nous devons poursuivre, renforcer, coordonner encore davantage notre action avec tous nos partenaires, parce que derrière chaque statistique, il y a une femme, un enfant, une vie à protéger et c'est notre devoir collectif.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE. - Merci, madame Bataille.

La parole est à M. Muller.

M. MULLER. - Merci, madame la Maire. Chers collègues, ce protocole de prévention et de lutte contre les violences conjugales est le point de résonance particulière à la veille de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes ce 25 novembre.

Comme le souligne le rapport, les politiques de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ont progressé depuis 2017. Pourtant, le chemin reste long pour sortir d'une culture marquée par la domination masculine dans les rapports sociaux.

En 2024, 107 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en France, une hausse de 11 % en un an, selon les dernières données du ministère de l'Intérieur, soit plus d'un féminicide tous les trois jours et le nombre de femmes et d'enfants victimes de violences ne diminue pas tout comme les viols, tentatives de viol et agressions sexuelles.

Au-delà des violences conjugales, rappelons que les violences sexistes et sexuelles surviennent partout, en tout temps et dans tous les milieux sociaux. Neuf femmes sur dix connaissent leur agresseur. Il ne s'agit pas de prédateurs isolés dans des ruelles sombres, mais le plus souvent de partenaires, d'amis, de frères, de voisins ou de collègues.

Soulignons aussi que les femmes les plus touchées sont celles qui subissent déjà de multiples oppressions, victimes de racisme, d'antisémitisme, d'islamophobie, migrants, sans-papiers, travailleuses précaires, sans domicile ou en situation de handicap.

L'un des points forts de ce rapport est de s'appuyer sur un partenariat entre plusieurs institutions : justice, organismes sociaux et associations. Ces acteurs sont essentiels pour mener une politique efficace de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, car le parcours judiciaire, trop souvent, revictimise les femmes et la baisse des financements publics accordés aux associations constitue un frein majeur à la sortie de la violence. C'est pourquoi nous serons attentifs au budget qui sera réellement alloué à la mise en œuvre de ce protocole. Son efficacité dépendra autant de ses orientations que des moyens qui lui seront consacrés.

Par ailleurs, une nouvelle menace plane sur le droit des femmes : la montée de l'extrême droite en Europe et dans le monde. Sous couvert de lutter contre les violences faites aux femmes,

elle instrumentalise ces violences à des fins racistes et nationalistes. Là où elle gouverne, l'extrême droite s'attaque systématiquement aux droits des femmes et ses positions sur le droit à l'avortement en sont une démonstration évidente.

Nous voterons donc pour ce rapport, qui contribue à développer une véritable culture du consentement et renforce la protection des femmes contre les violences conjugales, mais il devra être financé à la hauteur des enjeux, ce qui n'apparaît pas clairement dans le rapport.

Enfin, le soutien aux associations qui accompagnent quotidiennement les victimes et les personnes les plus vulnérables ne doit en aucun cas devenir une variable d'ajustement dans les politiques d'austérité qui se profilent.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE.- Merci, monsieur Muller. Je suis en grande partie en accord avec vos propos et, bien sûr, nous continuerons à subventionner. Il y a le financement de la Ville, mais aussi toutes les subventions que nous donnons aux associations, qui, elles, font du travail de dentelle avec chaque situation.

La parole est à M. Bourguignat.

M. BOURGUIGNAT.- Madame la Maire, chers collègues, les violences intra familiales constituent un véritable fléau pour notre société. Vous avez peut-être lu ce week-end cet article glaçant faisant état d'une hausse du nombre de suicides et de tentatives de suicide chez les femmes victimes de violences psychologiques de la part de leur conjoint.

Certes, la réponse législative s'est renforcée ces dernières années avec, par exemple, le bracelet électronique anti-rapprochement, mais il reste encore beaucoup à faire. Par exemple, trop souvent, c'est la victime qui doit fuir le domicile alors que c'est l'agresseur qui devrait être éloigné. Cette inversion des rôles est profondément injuste et doit cesser.

Nous soutenons donc toutes les initiatives qui permettent de repérer les situations de danger, de faciliter les signalements, d'améliorer la prise en charge et la protection des victimes, de favoriser leur reconstruction, leur réinsertion et si nécessaire leur accompagnement vers leur nouvelle vie.

Pour atteindre ces objectifs, il faut agir pour la formation et pour la coordination fluide et rapide des partenaires concernés, de la police aux services sociaux en passant effectivement par les associations.

C'est manifestement l'orientation de ce protocole, c'est pourquoi nous voterons pour ce rapport.

Mme la MAIRE.- Je vous remercie, monsieur Bourguignat. S'il n'y a plus de demande de prise de parole, je vous demande de passer au vote.

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Madame la Maire de Dijon à signer, au nom de la Ville, le Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales 2025-2030, ainsi que tout avenant ou document s'y rapportant.

- **de poursuivre et de renforcer** les engagements de la ville en matière de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales et conjugales en coordination avec les acteurs institutionnels et associatifs, à soutenir les dispositifs de prévention, d'hébergement, d'accompagnement des victimes et de responsabilisation des auteurs, et à assurer le suivi des actions menées dans le cadre du protocole.

SCRUTIN POUR : 58

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

Mme LA MAIRE - Unanimité sur ce rapport, je vous en remercie toutes et tous et vous propose de passer aux rapports suivants. Ce sont les deux rapports obligatoires avant le débat d'orientation budgétaire, celui sur le développement durable et celui sur la diversité et l'égalité professionnelles femmes-hommes.

Délibération n°3

OBJET : FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL - Rapport annuel de développement durable - Année 2025

Monsieur HOAREAU donne lecture du rapport :

Dijon métropole a délibéré sur son plan climat et biodiversité 2024-2030 définitif en juin 2025.

Ambitieux, il met sur le même plan, et de façon conjuguées, la question du réchauffement climatique et celle de l'effondrement de la biodiversité. Ces deux crises, causées par les pressions humaines, interagissent fortement ensemble et auront des conséquences croissantes sur notre environnement et nos modes de vie.

Consciente des enjeux globaux de ces défis pour l'humanité, la Ville de Dijon porte, depuis 20 ans, une politique locale ambitieuse qui s'efforce de montrer la voie d'une action socialement et économiquement soutenable, garante de la qualité de vie qui caractérise notre territoire. Ainsi, nombre de ses projets contribuent pleinement aux objectifs fixés.

Le rapport de développement durable est présenté depuis l'an dernier selon la trame du plan climat et biodiversité pour en illustrer la mise en œuvre. Au-delà de son aspect réglementaire, il devient ainsi un des outils de suivi du plan climat et biodiversité voté par Dijon métropole et rend compte de l'engagement de la Ville de Dijon au côté de Dijon métropole ainsi que ses contributions aux objectifs fixés.

Tout en respectant les 5 grandes finalités du développement durable, le rapport développement durable 2025 s'articule autour des 3 axes stratégiques du Plan Climat et Biodiversité que sont l'atténuation, l'adaptation et la coopération ainsi que de ses 15 grands domaines d'activités que sont la mobilité, le logement et le bâtiment, la production d'énergie, la production et la consommation de biens et services, l'agriculture et les espaces de nature, l'eau, l'alimentation, la justice sociale, les mutations économiques, la santé-cadre de vie et qualité de vie, les services rendus par la nature, la gouvernance partagée, la coopération extra territoriale, la mobilisation ainsi que le partage de la connaissance et des compétences.

Afin de présenter une vision complète, le rapport développement durable 2025, sans être exhaustif, présente cette forte ambition à travers une diversité d'actions réalisées à la fois par la Ville de Dijon, dans son périmètre de compétences, ainsi que par la métropole, sur Dijon et pour ses habitants.

M. HOAREAU. - *Madame la Maire, chers collègues, tous les ans est présenté au conseil municipal le rapport développement durable de la Ville de Dijon.*

Vous indiquez que Dijon Métropole a délibéré son Plan Climat et Biodiversité en juin 2025 et que ce rapport s'articule autour des trois axes stratégiques du Plan Climat et Biodiversité que sont l'atténuation, l'adaptation et la coopération ainsi que quinze grands domaines d'activité que je vous présenterai dans quelques instants.

Au-delà de son aspect réglementaire, ce Plan Climat et Biodiversité, voté par Dijon Métropole, est un outil particulièrement pertinent, puisqu'il nous engage jusqu'en 2030 autour de cet enjeu fondamental que nous prenons en compte depuis maintenant de nombreuses années, qu'est la lutte contre le changement climatique.

Quelques actions mises en valeur de manière synthétique au sein du document, que vous avez pu consulter :

☛ Mobilité

À noter le projet Capatram réalisé en 2024, qui permet d'augmenter les capacités de la ligne T1 de 20 % et de 12 % pour la T2 et de réduire les temps d'attente. Il y a une meilleure ponctualité de notre réseau de transport en commun structurant avec, bien sûr, le projet de ligne T3 qui s'inscrit également dans le projet de ce Plan Climat et Biodiversité.

Le Plan Vélo, qui a continué sa mise en œuvre avec notamment les travaux de la place

du 30 octobre.

☞ Bâtiments et logement

À souligner la poursuite de la rénovation du patrimoine municipal, notamment de nos bâtiments scolaires, mais aussi la construction de nouveaux bâtiments. On peut citer le gymnase de l'Arsenal construit en bois et paille. Il prend en compte ces objectifs de climat.

À noter aussi le projet Response ou les opérations programmées de l'amélioration de l'habitat pour des copropriétés de notre ville, comme celles des Champs Perdrix, du Lac ou des Marcs D'Or pour lesquelles nous travaillons en lien avec les conseils syndicaux et les habitants pour réaliser ces opérations d'amélioration de l'habitat de patrimoines privés.

☞ L'urbanisme

On peut citer un projet particulièrement exemplaire : le projet Bruges 2 avec des études environnementales extrêmement poussées, notamment l'apport significatif d'écologues, d'urbanistes et d'architectes dans la conception de ce quartier et la reconquête des bastions de Guise, qui ont été réalisés et que vous pouvez aujourd'hui constater quand vous allez rue de Lille.

On peut citer également, au niveau des bâtiments municipaux, la rénovation BBC et l'extension de la Maison des Associations.

☞ Production d'énergie

Puisque nous sommes dans des enjeux d'adaptation, mais aussi de production de nouvelles énergies, à signaler la transformation du parking du Zénith en une centrale solaire urbaine, qui permet aux visiteurs du Zénith de continuer à se garer, mais dorénavant avec une production de 1,1 GWh d'électricité, soit 10 % de la consommation annuelle du tramway ou la création d'une usine de méthanisation des boues à la station d'épuration qui permet de produire 1 GWh de gaz, soit la consommation annuelle de 5 à 6000 foyers.

☞ Production et consommation de biens et de services

On peut citer le dispositif Tapaj qui est une action de collecte de cartons auprès des commerçants du centre-ville, menée en partenariat avec la Métropole et le délégataire Dieze. Cette collecte est assurée par les Tapajeurs, des personnes en insertion spécifique avec la SEDAP, qui porte ce dispositif.

☞ Espaces de nature

On peut citer, l'année dernière, la réalisation d'un nouveau jardin public en cœur de ville avec la création du jardin public de l'Hôtel de Voguë ou les travaux de la place Bossuet, totalement exemplaires notamment en termes de gestion intégrée des eaux pluviales.

☞ Eau

Puisque c'est le deuxième grand objectif de l'adaptation, on peut citer en 2024 l'opération de distribution des kits Optim'eau aux habitants de notre ville et de la métropole. Ce sont 32 000 kits distribués en 2024 et, à cette heure, plus de 40 000 ont été distribués. Ils permettent de réaliser 30 à 40 % d'économie d'eau tout en maintenant un confort d'usage pour les habitants.

C'est également l'installation d'un accès à l'eau plus facilité avec des bornes à eau installées dans tous les quartiers de la ville et des brumisateurs.

☞ Alimentation

Enjeu extrêmement important en termes d'adaptation au changement climatique, nous avons un levier très fort avec la restauration scolaire. Aujourd'hui, 56,4 % des denrées alimentaires sont des produits de qualité et durables avec des labels : le label Rouge, des AOC, des IGP, etc. 35 % sont des produits issus de l'agriculture biologique. En 2009, c'était 4 %. Vous voyez le progrès extrêmement important réalisé par la collectivité. 26 % sont des denrées locales issues de la région Bourgogne Franche-Comté.

Tout cela se fait dans un objectif de justice sociale, puisque l'écologie doit être partagée et populaire et doit faire en sorte de gagner en qualité de vie et en pouvoir d'achat pour toutes et tous.

Plusieurs actions ont été menées : la plateforme Grandir ensemble, lancée en 2025. C'est un guichet numérique unique dédié à l'éducation, la jeunesse et la parentalité, qui regroupe l'ensemble des services municipaux et partenaires dédiés aux enfants de zéro à dix-huit ans et leurs familles.

☞ Les mutations économiques

On voit les zones d'activité évoluer et les projets portés par les entreprises. On peut citer par exemple le projet d'Alex* Pharma, absolument remarquable en termes de qualité environnementale, qui permet de créer une nouvelle unité pharmaceutique exemplaire, mais aussi de prendre en compte l'intégralité dans les enjeux du changement climatique dans la création de ces unités pharmaceutiques.

☞ Santé du cadre de vie

On peut parler de notre mobilisation en 2024 et 2025 face aux moustiques-tigres. Nous avons adopté un plan avec la distribution de kits contre ces moustiques-tigres. C'est aussi une des conséquences du changement climatique.

Saluer également et noter les services rendus à la nature avec le label Ecojardin. Aujourd'hui, sept sites sont labélisés Ecojardin. Ce sont 529 hectares d'espaces verts de la ville de Dijon qui sont aujourd'hui labellisés : le jardin de l'Arquebuse, le parc de la Colombière, le lac Kir et la promenade de l'Ouche, l'ensemble des combes, le cimetière des Péjoces, les allées du Parc et le parc Hyacinthe Vincent.

De plus, grâce à la mobilisation de la Ville de Dijon et Dijon Métropole, nous avons engagé un travail collectif autour de l'Université Bourgogne Europe et de l'ensemble des composantes présentes sur le campus Montmuzard. Dorénavant, 93 hectares supplémentaires ont été labellisés Ecojardin grâce à l'engagement de la collectivité.

☞ Coopération

On peut noter la création du nouveau bâtiment de l'Atrium dans le quartier des Grésilles, inauguré en janvier 2025, qui regroupe la mairie de quartier, le pôle social avec notamment le point d'accès aux droits, mais aussi la Mission Locale, le PLIE, la CAF, un espace France Services, un guichet unique pour des démarches administratives et des services de la collectivité comme celui de la direction des Ressources humaines.

Pour terminer, il est important aussi de pouvoir partager la connaissance. C'est donc aussi d'aller à la rencontre des Dijonnaises et Dijonnais autour des enjeux du changement climatique. Pour la 22^{ème} année consécutive, le village Nutrition Santé a été mobilisé. Il permet de travailler, ainsi, les enjeux de l'alimentation saine et durable avec la population.

Voilà, madame la Maire, de manière non exhaustive, quelques éléments présentés. Simplement vous dire que - vous le voyez - ces trois objectifs - l'adaptation aux effets du changement climatique, l'atténuation pour produire une nouvelle énergie renouvelable et locale et, ainsi, diminuer nos émissions de gaz à effet de serre et la coopération de tous les acteurs publics, privés, associatifs - guident toute notre action pour tenter de limiter à notre échelle les effets du changement climatique afin de permettre à notre ville et à nos concitoyennes et concitoyens de vivre dans une ville résiliente et vivable. Nos décisions d'aujourd'hui auront inévitablement un impact dans les trois à cinq prochaines décennies et, à l'heure où la COP30 se termine au Brésil avec un goût malheureusement amer et inachevé, soyez certains que notre mobilisation est totale tout comme notre engagement, ici, à Dijon, dans la justice sociale.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE. - Merci, monsieur Hoareau. Qui veut prendre la parole sur ce dossier ? Je vois MM. Bichot, Bourguignat, Faverjon et Mme Monteiro. Pas d'autres demandes ?

La parole est à M. Bichot.

M. BICHOT. - Madame le Maire et chers collègues, nous constatons que ce rapport se limite au Plan Climat et Biodiversité de Dijon Métropole et ne recouvre qu'une petite partie de la notion de développement durable telle qu'elle figure dans l'agenda 2030 de la France et ses 17 objectifs.

Si on regarde le premier objectif du développement durable, à savoir la pauvreté, rien n'apparaît dans votre rapport et pourtant, le taux de pauvreté est passé de 13 à 17 % en moins de dix ans à Dijon, soit une augmentation de plus de 30 %. Cela aurait mérité de se pencher sur la question.

Je pourrais en dire autant pour le deuxième objectif du développement durable - la lutte contre la faim - car toutes les associations d'aide alimentaire tirent la sonnette d'alarme sur l'augmentation des demandeurs, ou encore l'objectif n° 3 - l'accès à la santé - une préoccupation croissante des Dijonnais.

C'est pourquoi nous considérons que vous ne respectez pas le cadre législatif et réglementaire sur le rapport du développement durable et nous ne prendrons pas part au vote.

Mme la MAIRE.- J'allais dire que c'est la première fois que je vous voyais intervenir en vous intéressant au développement durable. Pourquoi pas, mais pour terminer finalement sur cette conclusion ! Je laisserai M. Hoareau apporter des réponses si tant est que nous ayons des réponses à vous apporter.

La parole est à M. Bourguignat.

M. BOURGUIGNAT.- Madame la Maire, mesdames, messieurs, le rapport sur le développement durable est très vaste et je me garderai bien d'en aborder l'ensemble des aspects.

Je souhaite, néanmoins, partager trois convictions.

Premièrement, l'ambition affichée par la Ville en matière de développement durable, les actions menées positivement dans certains domaines - je pense à l'alimentation en particulier - tout cela est objectivement terni par la politique d'urbanisme menée depuis vingt-cinq ans trop peu soucieuse de l'écologie avec cette politique de construction intensive que nous constatons.

Nous l'affirmons de longue date, il faudrait réviser en profondeur le PLUi-HD non pas pour empêcher toute construction, mais pour des règles qui imposeraient plus d'espace entre les immeubles, plus d'espaces verts, plus de biodiversité, une recherche d'esthétique, de cohérence architecturale, de respect du patrimoine de Dijon. C'est le premier point.

Le second point porte sur l'hydrogène. Il devait être - vous le savez - l'une des principales réalisations de la mandature en matière de transition énergétique. Or, le rapport n'en fait pas du tout mention - ce rapport est commun à la Ville de Dijon et à la Métropole.

L'objectif initial était ambitieux. D'ici 2030, l'intégralité de la flotte des véhicules lourds de la ville - 120 bus, 44 bennes à ordures ménagères - devait être décarbonée permettant d'éviter 4 200 tonnes de CO2 chaque année.

Or, en raison de différents facteurs - peut-être un optimisme excessif, peut-être de mauvais choix technologiques, sûrement la défaillance d'une entreprise prestataire majeure - nous sommes loin de cet objectif. Pour 2026, l'objectif n'est désormais que de 27 bus et 8 bennes et - vous le savez - en 2025, la Métropole a même dû racheter cinq bornes à diesel, ce qui est quand même dommage et un peu à contresens de l'histoire.

Il ne s'agit pas de se réjouir de cette situation - entendons-nous bien - mais plutôt de nuancer un rapport trop laudatif.

Enfin, je rappelle que l'engagement pour l'écologie n'appartient à personne. Aucune sensibilité politique n'en a le monopole. Les approches peuvent différer et je trouve cela sain, mais nous avons tous la volonté de construire une ville plus durable, plus résiliente, qui s'adapte au changement climatique tout en réduisant son propre impact.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE.- Merci, monsieur Bourguignat. Concernant l'urbanisme, je rappelle que le PLUi-HD dépend de la Métropole et que j'ai déjà annoncé ici, dans cette instance, en accord avec le président de la Métropole, que nous allons le modifier et j'ai également annoncé, ici, ma vision de l'urbanisme, à savoir ne plus construire sur les grands espaces de pleine terre, mais construire sur les zones déjà artificialisées. Je l'ai annoncé, ici, dans cette instance. Je l'ai fait, bien sûr, en accord avec le président de la Métropole, dont acte.

Maintenant, sur l'hydrogène, je vous rappelle aussi que cela reste la compétence de la Métropole, je vous propose donc de reprendre ces éléments jeudi et on vous répondra.

En fait, souvent, à la Métropole, vous parlez des dossiers de Dijon et, ici, de ceux de la Métropole ! Il faudrait peut-être essayer d'accorder les violons.

La parole est à M. Faverjon.

M. FAVERJON.- Madame la Maire, la présentation d'un rapport de développement durable est une obligation de la collectivité. Celui que vous présentez pour 2025 à la Ville de Dijon contient aussi beaucoup de compétences de la Métropole, ce qui peut expliquer que parfois, je déborderais sur la Métropole dans mon propos.

Indéniablement, des choses ont été faites comme le projet Response ou la méthanisation des boues de la station d'épuration Eau Vitale de Longvic, pour lesquels les élus écologistes sont à l'origine et que nous avons lancés dans le mandat précédent.

Cependant, la question à se poser n'est pas de savoir si des actions ont été entreprises, mais si vos actions sont à la hauteur des enjeux. Nous savons tous que le dérèglement climatique et ses impacts s'emballent.

Comme pour les différents scénarios du GIEC, la question est de savoir si nous sommes sur la bonne trajectoire. Face à cette question, les habitants ont clairement répondu non. C'est

d'autant plus inquiétant que les experts économiques ont montré que repousser les décisions nécessaires suite à un manque d'ambition sera finalement très coûteux pour les habitants.

Les habitants ont très souvent interpellé votre majorité sur le besoin de nature en ville face aux projets d'urbanisme que votre majorité a validés, sur nature en ville et végétalisation, qui permet d'atténuer les pics de chaleur et d'aérer les habitants. En effet, votre majorité a trop souvent privilégié, sous la pression des promoteurs immobiliers, la construction de logements neufs sur des zones encore végétalisées plutôt que la réhabilitation de logements. Pour que les dossiers évoluent dans le sens de la préservation de la nature en ville, il aura fallu de très fortes mobilisations citoyennes que les écologistes ont toujours soutenues. Citons la création du square Samuel Paty, qui a vu le jour suite à une mobilisation des riverains et à l'implication des écologistes, l'ouverture du jardin du colonel rue Baudin portée, dès 2020, par notre liste écologiste à laquelle vous avez récemment consentie, mais que très partiellement, après plusieurs mois de mobilisation des riverains et une occupation. Citons la préservation des Berges du Suzon où, malgré l'opposition de toutes les associations de quartier de la ville et de toutes les associations environnementales, votre majorité s'entêtait dans ce projet d'urbanisme d'un autre âge. Il a fallu que vous soyez activé par une décision de justice gagnée par les associations environnementales pour que vous consentiez, enfin, à abandonner ce projet d'urbanisation des Berges du Suzon.

Ailleurs aussi d'autres projets n'auraient pas pu voir le jour à cause d'un PLUi que nous n'avions pas validé en 2020, bien que nous soyons, à l'époque, dans la majorité municipale, car nous l'estimions trop favorable aux promoteurs immobiliers.

Les membres du conseil de développement, dans leurs contributions sur leur avis sur le Plan Climat, ont également estimé que votre politique environnementale était clairement insuffisante, alors qu'ils ne peuvent pas être soupçonnés d'être opposants, puisque deux tiers de ses membres ont été nommés par le président de la Métropole et que le reste a été tiré au sort. Les 150 membres du conseil de développement ont, en effet, identifié de nombreux points de blocage dans la réflexion sur le Plan Climat. Face à chacun de ces blocages, ils ont proposé des solutions systématiquement adoptées par consensus pour s'assurer de leur acceptabilité sociale. Malheureusement, vous n'avez retenu guère de ses propositions ni la réalisation d'un réseau cyclable continu et sécurisé face aux lacunes actuelles dissuadant beaucoup d'habitants à prendre leur vélo au quotidien ni la mise en place d'une tarification progressive sur l'eau pour embarquer toute la population dans une incitation à la sobriété et répartir l'effort de manière équitable ni sur l'utilisation des leviers des terres agricoles, dont la Métropole est propriétaire sur le plateau de la Cras et à la Motte Giron pour y systématiser des pratiques agricoles riches en biodiversité comme l'agriculture biologique.

Pour ne pas faire trop long, je m'arrêterai cependant dans cette litanie des propositions du conseil de développement que vous n'avez pas retenues malgré le fait qu'ils les aient proposées par consensus.

Je reprendrai comme conclusion celle rédigée par les membres du conseil de développement dans leur avis sur le projet de territoire, je cite : « Les habitants avancent plus vite que la Métropole. La prise de conscience des habitants sur la crise environnementale, la volonté de changer ses habitudes et le sentiment d'urgence imposent à la Métropole de suivre ce rythme et de fournir un cadre opérationnel et efficace. »

Il est temps, pour avancer, enfin, à la hauteur des défis qui nous attendent, que Dijon change d'ère.

Mme la MAIRE. - Heureusement que vous l'avez dit, parce que « votre majorité », je vous rappelle que vous en faisiez partie jusqu'en 2020, et qu'ensuite, les choix ont été différents. Vous votiez tous les rapports.

Vous avez quand même changé, parce que j'ai eu l'occasion de faire un ou deux mandats à vos côtés, mais il est sûr que nous ne nous retrouverions pas : éteindre toutes les caméras de vidéoprotection ou désarmer la police municipale, c'est sûr qu'à un moment, nous n'étions pas sur les mêmes objectifs.

Voilà, des choses ont été faites avec vous, qui sont bien. C'est trop facile, maintenant, de critiquer des choses - même quand vous étiez là - et puis dire que c'était grâce à vous. Je pense que cela demande d'être humble sur certains sujets.

La parole est à Mme Monteiro.

Mme MONTEIRO. - Madame la Maire, chers collègues, nous pouvons collectivement nous féliciter du rapport de développement durable 2025 qui témoigne de la constance et de l'ambition

de notre Ville dans la transition écologique et solidaire.

Ce rapport, devenu l'un des outils de suivi majeurs du Plan Climat et Biodiversité, illustre à quel point Dijon avance concrètement vers une ville plus sobre, plus résiliente et plus solidaire. Lucide et consciente des enjeux, notre municipalité a choisi d'investir dans l'atténuation du réchauffement climatique aussi que bien dans l'adaptation face à ses effets sur les personnes.

Elle dépasse même le cadre légal du PCAET en intégrant un plan ambition de préservation de la biodiversité.

Je me permets de revenir sur quelques éléments, donnés par M. l'adjoint, Antoine Hoareau. En matière de mobilité, nous voyons combien Dijon investit pour transformer durablement les déplacements du quotidien. On peut évidemment parler du projet de troisième ligne de tramway, dont la concertation a mobilisé près de 2 000 habitants, qui permettra de relier les grands pôles de vie tout en renforçant l'inter mobilité grâce à deux parkings-relais aux extrémités du tracé. On peut aussi ajouter la réussite du projet Capatram, récemment primé.

En matière de logement, la dynamique est tout aussi forte. Le pacte territorial France Rénov permet d'accompagner chaque année 2 000 porteurs de projet et 350 rénovations tout en soutenant les copropriétés engagées dans la rénovation globale, souvent complexe. Notre ville se distingue aussi par des projets exemplaires : le quartier Arsenal, futur écoquartier majeur du Grand Sud avec notamment la construction d'un écogymnase en bois/paille hautement performant énergétiquement.

En matière d'énergie, Dijon fait preuve d'un leadership national, mais surtout international. L'exemple le plus marquant est celui du quartier de la Fontaine d'Ouche avec le projet Response, qui, grâce à des travaux de très grande ampleur, affiche déjà des résultats concrets : 35 % de réduction de consommation de la chaleur, 26 % de couverture photovoltaïque et de véritables économies pour les habitants. La Fontaine d'Ouche devient, ainsi, un quartier exemplaire à l'échelle européenne.

On peut aussi parler de la création de la SEM Energies qui structurera l'essor massif des renouvelables sur notre territoire.

Parallèlement, la modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique permettra d'augmenter de 57 % la production de chaleur fournie au réseau de chaleur urbain. Enfin, la station Eau Vitale de Dijon Longvic qui produit désormais l'équivalent de 10 GWh de biométhane grâce à des procédés innovants.

L'adaptation au réchauffement climatique constitue un pilier fort de l'action menée par la municipalité. Le rapport met en avant un effort constant dans la végétalisation et la plantation d'arbres, indispensable pour lutter contre les îlots de chaleur urbains. L'initiative emblématique de la Forêt des enfants - où vous étiez d'ailleurs ce week-end - avec près de 10 000 arbres plantés en dix ans participe à créer un véritable corridor de biodiversité et de fraîcheur tout en utilisant des essences résilientes adaptées au changement climatique.

La Ville investit évidemment aussi dans des aménagements urbains qui renforcent l'ombre et la fraîcheur - ont l'a vu récemment - avec le projet de requalification du parking du Zénith qui prévoit également la plantation d'arbres, d'arbustes et de massifs, de désimperméabilisation des sols pour réduire la chaleur et favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

Le rapport souligne aussi que les écoles et accueils de loisirs font l'objet d'une végétalisation quasi systématique dans le cadre du plan Grande Ambition Educative 2030.

Plus largement, l'ensemble de ces actions s'inscrit dans la démarche d'adaptation portée par le Plan Climat et Biodiversité : créer des îlots de fraîcheur, protéger les agents et usagers exposés aux vagues de chaleur et renforcer la résilience de notre ville par des aménagements plus végétalisés, respirants et protecteurs pour toutes et tous.

À travers toutes ces actions, Dijon prouve qu'elle n'est pas seulement une collectivité pionnière, elle est aussi une ville exemplaire, cohérente et mobilisée. Indépendamment de tout discours incantatoire et de toute politique politicienne, le présent rapport de développement durable 2025 illustre une ambition collective : atténuer nos impacts, nous adapter au changement climatique et coopérer avec tous les acteurs pour construire une métropole durable, inclusive et attractive.

Continuons ensemble cette trajectoire exigeante au service des Dijonnaises et Dijonnais.
Merci de votre attention.

Mme la MAIRE. - Merci, madame Monteiro.

La parole est à M. Hoareau pour compléter par quelques éléments.

M. HOAREAU. - Merci, madame la Maire. Je ne peux pas laisser dire que rien n'est fait

pour agir contre la pauvreté et pour lutter contre la faim.

Sur ce mandat, nous avons créé une coordination avec les associations d'aide alimentaire que sont la Banque Alimentaire, les Restos du Cœur, le Secours Populaire que nous réunissons régulièrement, mais vous ne le savez pas, parce que vous n'allez peut-être finalement pas à la rencontre de ces associations.

Concernant la Banque Alimentaire, nous avons soutenu massivement son approvisionnement en structurant aussi des filières d'approvisionnement locales avec le dispositif Protecto, mis en place - je regarde Philippe Lemanceau, car nous avons beaucoup travaillé ensemble sur le sujet - pour mettre à disposition de la Banque Alimentaire des produits sains, de qualité et locaux, parce que nous avons la conviction que ce n'est pas parce qu'on est pauvre que l'on doit mal manger et que le bien-manger doit être pour toutes et tous, et aussi pour les personnes en précarité.

Nous avons durant ce mandat accompagné les Restos du Cœur dans l'ouverture de deux nouveaux centres de distribution : un rue Parmentier dédié au public étudiant, et un nouveau centre de distribution à la Fontaine d'Ouche et aux Marcs d'Or, qui permet aux personnes du quartier de la Fontaine d'Ouche d'avoir accès à de l'alimentation facilitée en termes de mobilité.

Le Secours Populaire : nous l'avons accompagné dans la modernisation de ses locaux de la rue de la Brot avec notamment l'ouverture d'un espace solidarité famille et nous avons toujours été à leurs côtés pour les accompagner financièrement dans leur fonctionnement et investissement.

Même chose pour le Secours Catholique. Nous avons participé, avec le Secours Catholique, à améliorer les conditions d'accueil des personnes en rue dans l'accueil situé boulevard Voltaire. Je pourrais aussi vous citer la SDAT pour la reconstruction de l'accueil de jour de la rue des Corroyeurs, que vous dénoncez, d'ailleurs, mais qui permet, en réalité, de donner de la dignité à des personnes en rue, de leur donner un peu de chaleur, de baume au cœur et surtout de les engager dans un parcours de réinsertion avec les travailleurs sociaux engagés au quotidien pour aider ces personnes.

Il est insupportable d'entendre que rien n'est fait sur le sujet. Au contraire, la Ville de Dijon est particulièrement engagée pour lutter contre la pauvreté et faire en sorte que chacune et chacun puissent trouver dans notre ville un lieu d'accueil et d'accompagnement pour répondre à ses besoins.

Voilà, madame la Maire, ce que je voulais ajouter.

Mme la MAIRE.- *Merci, monsieur Hoareau.*

S'occuper de pauvreté, c'est aussi bien loger les gens ! Quand j'entends que certains sont contre les logements - il y a parfois, d'ailleurs, des discours similaires de part et d'autre ; faites liste commune à la rigueur, parce que, parfois, j'ai l'impression d'entendre les mêmes arguments contre le logement, contre les gens. Encore faut-il connaître sa ville.

Je vous propose de passer au vote sur le rapport annuel de développement durable pour l'année 2025, qui est contre ? C'est une prise d'acte. Certains ne prennent pas acte, il n'y a donc pas besoin de voter.

M. BICHOT.- *On ne prend pas part au vote.*

Mme la MAIRE.- *Vous ne prenez pas acte. Ok.*

M. BICHOT.- *Non, on ne prend pas part au vote.*

Mme la MAIRE.- *Vous ne prenez pas part au vote, mais il n'y en a pas. On a compris. Vous êtes contre. Vous êtes contre le développement durable, contre la ville, contre les logements. Vous êtes contre tout ! Il n'y a pas de souci. C'est noté.*

Mme la MAIRE.- *Certains ne prennent pas part au vote ?*

Il est procédé au vote à main levée.

le Conseil,

après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte du rapport de développement durable de la Ville de Dijon - 2025

SCRUTIN POUR : 55

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 4

DONT 5 PROCURATION(S)

Mme la Maire - Je vous propose de passer au rapport annuel Diversité Égalité professionnelle femmes-hommes 2025 avec M. Berthier.

Délibération n°4

OBJET : FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL - Rapport annuel diversité et égalité professionnelle femmes-hommes - Année 2025

Monsieur Berthier donne lecture du rapport :

La présentation annuelle du rapport égalité et diversité s'inscrit dans le cadre des obligations légales mais aussi dans les engagements prononcés de la collectivité qui se traduisent par la double labellisation égalité et diversité obtenue en 2018 et renouvelée en 2022. Un Audit sera réalisé par l'AFNOR du 10 au 18 décembre 2025 consolidé par l'évaluation d'un cabinet externe en 2025 dans la perspective d'une nouvelle labellisation pour 4 années supplémentaires.

Afin de présenter les résultats obtenus, les modalités de mise en œuvre de la politique de la collectivité en matière d'égalité et de diversité ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées, un rapport est rédigé chaque année depuis 2020. Il a pris une nouvelle forme en 2024 pour être davantage :

- En adéquation avec la structure du cahier des charges de l'Association Française de Normalisation (AFNOR), et ainsi vérifier le respect des exigences des Labels ;
- Précis quant à des données ne figurant pas au bilan social ;
- Accessible à tous.

La dernière partie du rapport annuel est consacrée aux pistes d'amélioration identifiées lors de l'audit intermédiaire de l'AFNOR intervenu sur les mois de janvier et de février 2024 ainsi que celles repérées par les différentes parties prenantes internes et externes. D'ores et déjà, le diagnostic préparatoire réalisé début 2025 permet de présumer que 22 critères des labels sont performants, 17 sont conformes et 6 méritent une attention particulière dans le cadre du nouveau plan d'actions car ils correspondent à de nouvelles exigences du cahier des charges. Il s'agit, par exemple, d'intégrer les risques de biais en cas d'utilisation inappropriée d'outils utilisant de l'intelligence artificielle.

Conformément à la réglementation en vigueur, le dossier a fait l'objet au préalable d'une présentation au Comité Social Territorial. Si le rapport permet d'identifier des progrès qui restent à accomplir, il met aussi en avant les bons résultats obtenus, par exemple en matière :

- d'accès à l'emploi, avec des indicateurs qui permettent de mesurer la proportion entre les candidatures de femmes et d'hommes et les personnes recrutées par famille de métiers ;
- d'égalité salariale à poste identique ;
- de parité dans les emplois de direction ;
- d'avancements de grade et de promotions internes avec des progressions de carrière cohérentes sur plusieurs années entre les décisions prises à ce sujet et la proportion de femmes et d'hommes remplissant les conditions ; les données analysées font aussi apparaître qu'il n'y a aucune discrimination à l'égard des femmes ayant un congé de maternité récent ;
- d'accès et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap avec un taux d'emploi de plus de 9 % alors que l'obligation légale est de 6 %.

Enfin, les actions de sensibilisation et de formation menées chaque année à l'attention de l'ensemble des agents montrent l'engagement de la collectivité à prévenir les comportements inappropriés.

M. BERTHIER.- Merci, madame la Maire. Chers collègues, la présentation du rapport 2024 en cette fin d'année 2025 s'effectue quelques semaines avant l'audit de renouvellement des labels Diversité et Égalité professionnelle femmes-hommes

Le premier point concerne les principaux indicateurs montrant que la Ville de Dijon est réellement engagée dans la lutte contre les discriminations. Les femmes représentent 70 % des effectifs de la Ville de Dijon. Cette proportion s'explique parce que les métiers de la Ville correspondent à des métiers plus souvent exercés par des femmes.

Pour traduire l'engagement de la collectivité dans l'égalité femmes-hommes, il est plus significatif d'observer que les postes de direction générale déléguée sont occupés à parité par des femmes et des hommes. De même, sur l'ensemble des postes de direction, il y a 27 femmes et 28 hommes.

La mixité des métiers constitue un enjeu pour la collectivité : 80 % d'hommes dans la filière sportive et dans la police municipale et plus de 98 % de femmes dans la filière sociale et médico-sociale. Afin d'être attentive à la mixité, la collectivité a mis en place des indicateurs pour regarder s'il y a une cohérence entre la proportion de femmes et d'hommes qui candidatent et la proportion de femmes et d'hommes retenue.

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes se réduit. Il est de 190 € bruts mensuels au détriment des femmes toutes catégories confondues. Toutefois, à poste identique, il n'y a pas d'écart significatif constaté. Lorsqu'un tel écart existe, cela s'explique principalement par les différences de types de postes occupés. Les hommes sont plus nombreux sur les filières les mieux rémunérées ou avec des horaires impliquant des rémunérations additionnelles, comme les astreintes ou les heures supplémentaires (technique, police, etc.) En catégorie A, ils candidatent davantage sur des postes d'encadrement que sur les autres postes.

En matière d'avancement de grade, on peut constater un équilibre entre la proportion de femmes et d'hommes remplissant les conditions et la proportion de femmes et d'hommes effectivement retenue. Un suivi est réalisé tout au long de la procédure d'avancement afin de vérifier si ces proportions sont respectées.

Enfin, le taux de personnes bénéficiant de l'obligation d'emploi en raison d'une situation de handicap est de 9,2 % à la Ville, soit nettement supérieur à l'obligation légale de 6 %. Nous pouvons nous en féliciter.

Concernant le deuxième poste, le diagnostic de présentation de renouvellement des labels confirme la progression de la collectivité. Le diagnostic réalisé en début d'année dans le cadre du renouvellement des labels a permis de montrer que la collectivité avait progressé. Les agents déclarent très largement percevoir un environnement de travail plus inclusif, même si des progrès restent encore à accomplir dans la lutte contre le racisme. La collectivité continue d'engager des actions disciplinaires en cas de manquement aux obligations des fonctionnaires et, ainsi, cinq sanctions ont été prononcées en 2024 en raison de comportements attentatoires à l'égalité ou de propos sexistes, racistes, homophobes ou à l'encontre des travailleurs handicapés contraires à la loi.

La politique de l'âge doit aussi être plus structurée en dehors de la prise en compte de la santé et des restrictions d'aptitude physique. Toutefois, les évolutions se dessinent notamment en raison de la mise en place d'un conseil en évolution professionnelle sur la deuxième partie de carrière et la fin de carrière.

Enfin, le troisième poste. Différentes actions ont été menées dans les services afin de les sensibiliser, pour partie avec l'appui des ambassadeurs. Depuis le 1^{er} janvier 2024, plus de 1 100 agents supplémentaires ont été formés afin d'identifier des discriminations. Par ailleurs, diverses actions de sensibilisation à l'encontre des services ont été menées avec les ambassadeurs de l'égalité et de la diversité, des interventions flash dans les services, des quiz, etc.

En conclusion, le volontarisme de la collectivité se traduit notamment par une progression de son index de l'égalité passé de 88 à 90 points.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- Merci, monsieur Berthier.

Sur ce sujet, y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas.

On me dit que j'avais raison. Finalement, il faut quand même voter pour prendre acte ou ne pas prendre acte. Nous revenons donc au rapport annuel de développement durable.

Pareil pour le rapport Diversité Égalité femmes-hommes.

Mme la MAIRE.- Certains ne veulent-ils pas prendre part au vote sur le fait de donner acte à ce rapport ?

Il est procédé au vote à main levée.

le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :
- de prendre acte du rapport annuel 2025 diversité et égalité professionnelle femmes - hommes.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Délibération n°5

OBJET : FINANCES - Débats sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2026

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « [le] maire présente au conseil municipal [...] un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. [...] ».

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport [...] comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. »

Conformément aux dispositions cumulées des articles L.2312-1 et L.5217-10-4 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les objectifs financiers et priorités de la municipalité pour la construction du projet de budget primitif 2026, sont notamment détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires, annexé à la délibération.

Ce rapport constitue ainsi le support du débat d'orientations budgétaires 2026 de la commune.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et L.5217-10-4 ;

Considérant, conformément aux instructions de la préfecture de la Côte-d'Or, que l'article L.5217-10-4 susvisé est applicable à la Ville de Dijon, collectivité ayant exercé, dès 2017, son droit d'option pour adopter le référentiel budgétaire et comptable M57, par ailleurs désormais obligatoirement applicable à l'ensemble des communes ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon, approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 2021 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2026, annexé à la délibération ;

Mme la MAIRE.- Chers collègues, avant que François Deseille nous présente les orientations budgétaires pour 2026, je vous dis quelques mots du contexte dans lequel s'inscrit notre débat, puisque nous ne sommes, en effet, pas dans un moment ordinaire, puisque le contexte national, les discussions autour du projet de loi de finances pour 2026 et les annonces du gouvernement concernant le nécessaire redressement des comptes publics imposent une plus grande prudence.

Nous avons tout de même souhaité, contrairement à d'autres collectivités, délibérer sur ce

débat d'orientation budgétaire et voter un budget avant la fin de l'année.

Il est vrai que depuis plusieurs années, notre pays vit avec un déficit public trop élevé, passé d'environ 3 % du PIB en 2017 - je me demande, d'ailleurs, qui était président de la République à cette époque - à près de 6 % aujourd'hui et le projet de loi de finances 2026 affiche l'objectif de ramener ce déficit à 4,7 % et de revenir progressivement vers les 3 %. Pour y parvenir, l'État annonce des choix stricts, c'est-à-dire limitation des dépenses, arbitrages plus serrés et contributions directes demandées aux collectivités territoriales.

La semaine dernière, j'étais au Congrès des Maires de France et nous avons dit à la fois la colère, la lassitude et la détermination des maires, parce que, malgré six années de crise - je vous rappelle qu'on a traversé la crise sanitaire avec le covid, la crise sociale, la crise économique, énergétique et climatique - les communes ont toujours tenu bon qu'elles soient petites, moyennes ou grandes. Elles sont les dernières institutions de confiance sur lesquelles les Françaises et Français s'appuient, mais cette robustesse ne peut plus être interprétée comme une capacité à absorber indéfiniment les errances de l'État sans moyens supplémentaires. C'est dans ce contexte que le Premier ministre est venu s'exprimer devant les élus. Il a annoncé sa volonté de relancer la décentralisation - il nous avait, d'ailleurs, envoyé une lettre lorsqu'il a été nommé ministre ; je ne sais plus si c'était Lecomte 1 ou 2 ; ce n'est pas important - mais chacun l'a dit et je le dis aussi : cette ambition ne peut être crédible si, dans le même temps, le projet de loi de finances 2026 demande aux collectivités plusieurs milliards d'euros d'efforts cumulés, car les chiffres sont simples.

Il nous annonce, d'abord, que les dotations ne progresseront pas ou très peu et la hausse des dépenses de fonctionnement autorisée pour l'ensemble des collectivités est plafonnée à environ 2,4 Md€. C'est à l'échelle du pays une quasi-stagnation, voire une baisse réelle une fois l'inflation intégrée.

Ensuite, les collectivités devront absorber une partie des économies nécessaires au redressement national. On nous annonce entre 4 et 6 Md€ selon les scénarios discutés au Congrès, et c'est une réalité que tous les élus présents ont qualifiée de « prise en tenaille » : des charges qui augmentent, des marges qui se réduisent et une autonomie financière qui se réduit année après année. Autrement dit, nous devons faire moins au moment même où nous sommes les plus sollicités par les attentes sociales, économiques et sociologiques. Plus que jamais - et c'est ce que nous faisons depuis le début de ce mandat - chaque euro que nous dépensons doit être un euro utile.

À cela s'ajoute une réalité que chacun connaît, ici, mais c'est important de le rappeler - vous le ferez peut-être également, monsieur Deseille : Dijon est une ville structurellement sous dotée par l'État, puisque nous percevons chaque année entre 9 et 10 M€ de moins que les communes comparables en raison du niveau historiquement bas de notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), et je rappelle, pour avoir des chiffres comparatifs, qu'en 2023, la dotation par habitant était de 160 € pour Dijon quand la moyenne nationale pour les communes de plus de 100 000 habitants se situe à 217 €, soit les 9 à 10 M€ chaque année - voyez qu'en cumulé, c'est énorme.

Heureusement, la trajectoire financière suivie par la Ville de Dijon nous permet d'aborder sereinement cette période et dans cette période anxiogène, les habitants ont besoin de sérénité, de stabilité et de responsabilité également. En effet, au moment où l'État, pour pallier sa gestion catastrophique, demande des efforts importants aux collectivités, nous nous trouvons dans une situation rare parmi les villes de notre taille : nos finances sont bonnes, la qualité de notre gestion est saluée par la Chambre régionale des comptes, notre dette est maîtrisée, notre épargne reste élevée et nos investissements ont été financés sans emprunts nouveaux pendant plusieurs années. Ce n'est pas la norme et c'est même exceptionnel. En 2025, les chiffres démontrent encore cette gestion exemplaire, puisque notre épargne brute dépasse les 30 M€, notre encours de dette avoisine les 91 M€ - je rappelle que c'est son plus bas niveau depuis 1988 - et notre capacité de désendettement reste inférieure à trois ans.

Cette situation - il faut le dire - nous place parmi les villes les moins endettées de France dans notre strate. Cela ne veut pas dire que nous pouvons agir comme si de rien n'était, mais que nous avons les moyens de traverser cette période sans brutalité ni rupture dans nos services publics et sans abandonner nos engagements, puisque beaucoup de communes, qui ne sont pas dans la même situation, ont dû fermer des services publics, doivent se séparer parfois d'agents ou, en tout cas, ne recrutent pas d'agents lorsqu'il y a des départs en retraite. Nous, cela nous permet, de façon responsable et mesurée, de ne pas avoir de rupture dans nos services publics.

La force de notre trajectoire nous a aussi permis de maintenir le cap en traversant les crises successives, puisque depuis 2020, nous avons vécu une crise sanitaire, une explosion des

coûts de l'énergie, une inflation généralisée, des tensions climatiques et une hausse historique des assurances. Nous pouvons encore nous assurer, mais certaines communes ont été confrontées au fait de ne pas pouvoir être assurées, et, grâce à M. le Ministre, cela n'a pas été le cas.

Il est vrai que dans de nombreuses villes qui ont subi ces mêmes crises, elles ont dû reporter des projets et, parfois, fermer des services publics ou alors augmenter les impôts. Nous pouvons être fiers que Dijon n'ait rien abandonné. Les services publics ont été renforcés, les investissements ont été maintenus à la satisfaction de nos entreprises locales, puisque derrière elles, ce sont aussi des emplois locaux, et nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition depuis dix ans.

Nous avons aussi maintenu notre soutien au tissu associatif - vous parliez d'aide pour lutter contre les violences faites aux femmes ou autre ou dans le développement durable. Nous le faisons aussi au travers des financements à des associations qui travaillent sur ces domaines, et je rappelle que la Chambre régionale des comptes a salué notre investissement au tissu associatif.

Nous avons aussi renforcé notre police municipale, modernisé nos écoles, rénové le patrimoine, végétalisé l'espace public, renforcé les services publics de proximité tout en maîtrisant nos charges de fonctionnement mieux que la moyenne des grandes villes françaises. Cette résilience n'est pas le fruit du hasard, elle repose sur une volonté politique - celle de mon prédécesseur et la mienne aujourd'hui - sur une équipe municipale responsable et sur les services d'une grande qualité. Je les remercie toutes et tous pour leur travail ainsi que les agents qui mettent en application nos politiques.

En tout cas, aujourd'hui, nous pouvons nous projeter à travers ce débat d'orientation budgétaire en ayant confiance en l'avenir, en continuant à faire preuve de prudence, mais également d'ambition. Nous pouvons rassurer les habitantes et les habitants sur la continuité des services publics et poursuivre nos investissements là où ils sont le plus nécessaires, c'est-à-dire dans nos écoles, dans la transition écologique, dans la tranquillité publique et la sécurité, dans la culture, le sport, la vie associative et dans l'amélioration du cadre de vie.

Au fond, ce que ce rapport met en lumière, c'est que notre gestion solide n'est pas une contrainte, c'est ce qui nous permet de mener des politiques publiques ambitieuses.

La parole est à M. Deseille pour présenter dans le détail ce débat d'orientation budgétaire et je crois que vous avez des slides pour illustrer votre propos.

(Projection document)

M. DESEILLE. - En effet. Merci, madame la Maire.

Mesdames, messieurs, chers collègues, sur la première page : la présentation d'une ville résiliente. Cela signifie notre capacité à surmonter les chocs traumatiques. Nous pouvons dire de manière irréfragable que notre Ville est bien armée pour affronter les crises successives que la France subit depuis plusieurs années (crises sanitaire, économique et politique). Toutes ces crises ont fragilisé notre pays, nos régions, départements et collectivités.

Dijon, notre ville, de par sa maîtrise budgétaire, est en passe d'affronter cet avenir incertain avec beaucoup plus de sérénité que la plupart des collectivités françaises - madame la Maire en a parlé. Les preuves de notre résilience - et je dirais même de notre ataraxie - figurent sur ce graphique, qui reprend les principaux ratios financiers de notre ville depuis 2014. En vert, vous voyez l'épargne brute, qui reste à un niveau élevé - je peux vous dire que bon nombre de villes aimeraient pouvoir présenter une telle épargne brute dans leur budget. En rouge, l'évolution de notre dette - dont l'État devrait bien s'inspirer - car après avoir explosé dans les années 90' sous l'ère de Robert Poujade - je me suis toujours demandé ce qu'il a pu faire pour avoir autant de dette - la dette de Dijon n'a fait que baisser de manière continue depuis 2008. Dix-sept ans de baisse continue ! Nous avions 236 M€ en 2008 et arriverons à 90 fin 2025. Je vous laisse imaginer l'état de notre résilience avec une dette municipale culminant à plus de 300 M€ !

En tout cas, à Dijon, notre capacité de désendettement, qui figure en bleu sur ce même graphique, est inférieure à trois ans, ce qui nous laisse de très belles marges de manœuvre.

Nos efforts de maîtrise budgétaire paient et, comme le dit Mme la Maire, le dernier rapport de la Cour régionale des comptes nous l'a confirmé. Nous pouvons être fiers de nos finances. Bon nombre de collectivités aimeraient être dans notre situation. D'ailleurs, régulièrement des élus d'autres collectivités de France, mais aussi étrangères, de Belgique et même d'Allemagne, pourtant experts en finance, viennent nous interroger.

Contexte d'élaboration de ce BP 2026

Vous le savez tous, la situation nationale est extrêmement complexe et cela n'a pas l'air de s'arranger. Nous espérons une solution qui permettra de réduire les déficits publics nationaux. Des efforts seront nécessaires, mais des efforts justement répartis et c'est le plus important.

Le conseil d'analyse économique vient de publier une note intéressante. Les experts ont fixé deux contraintes : ne pas laisser la dette publique monter au-delà de 130 % et viser le début d'une réduction de la dette à l'horizon des six prochaines années. Toujours selon les experts, pour atteindre ces objectifs, la France devra réaliser 27 Md€ d'économies en 2026 et 148 Md€ cumulés sur les six prochaines années.

Les collectivités ne seront sans doute pas épargnées, alors préparons nous. Dijon doit se tenir prête. Nous en sommes parfaitement conscients et capables. Des décisions nationales qui seront prises dépendra la France que nous laisserons aux générations suivantes.

En effet, avec 52 Md€ dépensés cette année pour payer les intérêts de la dette publique, la France n'a jamais eu autant d'argent à verser pour rembourser ses créanciers. La dette publique ne cesse d'augmenter depuis 1975. Le déficit public devrait atteindre encore 5,4 % du PIB en 2025.

Comme vous le savez, la mise en place du budget de la nation reste impossible à prévoir aujourd'hui. Comme nous l'avons déjà effectué l'année dernière, les données figurant dans notre rapport sont issues de la version initiale du PLF 26. Les ajustements budgétaires qui pourraient être nécessaires en fonction de l'évolution de la situation seront alors à réaliser dans le cadre du BS ou par décision modificative. Le budget de Dijon sera voté en tout cas en décembre, et, dans le même temps, beaucoup de communes repoussent même le DOB après les municipales.

Notre construction budgétaire 2026 s'inscrit dans la continuité de l'adoption par le conseil de Dijon Métropole d'un ambitieux Plan Climat Biodiversité pour la période 2024-2030. Trois priorités se sont imposées : atténuation de nos impacts sur le climat et la biodiversité, une adaptation aux conséquences des changements déjà à l'œuvre et une coopération pour affronter les défis majeurs en matière climatique et de perte de biodiversité.

Pour cela, il nous faudra rechercher le meilleur rendement environnemental dans chaque euro à investir.

Sur l'image suivante, on peut voir que le budget 2026 s'inscrit dans une conjoncture particulièrement incertaine avec un scénario de faible croissance et d'une inflation modérée. On peut voir la baisse du PIB de 7,40 en 2020 au moment de la crise sanitaire, le rebond en 2021 (+ 6,90) et progressivement une érosion pour atteindre 0,7 en 2025. Pour 2026, il est espéré une hausse du PIB de 1 %, mais c'est un pari, car au regard de la situation économique et politique, c'est compliqué de faire des prévisions budgétaires.

Parallèlement, il faut s'attendre à une inflation modérée en 2026 dans la continuité du fort ralentissement constaté depuis 2024, sauf nouveau choc économique ou géopolitique majeur.

Il est bon de se rappeler que nous avons vécu une hausse très forte de l'inflation dans les années 2021 jusqu'à 2024, avec des conséquences difficilement supportables pour le bloc communal. Heureusement, Dijon a pu le supporter peut-être un peu plus facilement que les autres, notamment sur les dépenses réelles de fonctionnement avec le renchérissement considérable des charges énergétiques, notamment l'électricité et le gaz.

Désormais, le retour à une inflation nettement plus modérée va contribuer à atténuer cette progression des dépenses réelles de fonctionnement. Il ne faut pas oublier qu'en parallèle, la baisse de l'inflation va provoquer un ralentissement des recettes réelles de fonctionnement - je pense notamment à l'actualisation légale des bases ou à la fiscalité perçue par la Ville.

L'endettement de notre pays, c'est 110 % du PIB. C'est le troisième le plus élevé de toute l'Union européenne - seules la Grèce et l'Italie font pire ; nous n'avons vraiment pas de quoi être fiers.

La dégradation de la crédibilité de la France vis-à-vis des marchés impose, de fait, à la France de présenter et de mettre en œuvre de manière rapide une trajectoire pour le redressement de ses finances. L'objectif du déficit inférieur à 3 % en 2029 - est-ce un vœu pieux, je ne l'espère pas.

Pour réduire le déficit, l'État devra baisser ses dépenses et il va s'attaquer malheureusement aux collectivités, à nous qui ne sommes pourtant pas responsables de la dégradation des comptes publics. Une seule preuve : la dette des administrations publiques locales est restée stable, car elle était de 9 % du PIB en 1985 et est passée à 8,9 en 2023 - il n'y a pratiquement pas d'évolution.

Dans le PLF 26 initial, différentes mesures en défaveur des collectivités locales sont prévues :

- Le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO2) qui devra aboutir à une ponction de 2 Md€ sur toutes les collectivités locales. On espère que Dijon, comme l'année dernière, restera exonérée de cette ponction, mais soyons très prudents ;
- La poursuite de la hausse très importante du taux de cotisation employeur (CNRACL)

pour un montant de 1,3 Md€, soit, pour notre une Ville, une hausse de 1,2 M€ ;

- *Quant à la baisse de la compensation de la valeur locative des locaux industriels, si jamais cette mesure était appliquée, la Ville de Dijon devrait subir en 2026 une perte de recettes de 700 000 € ;*
- *Plusieurs ponctions d'ajustement sont également prévues avec le recul attendu du soutien de l'État à l'investissement local, auquel s'ajouteraient une nouvelle réduction du Fonds Vert, un recentrage du FCTVA - mais cela touchera malheureusement plus les intercommunalités, donc Dijon Métropole ;*
- *La suppression confirmée du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires à compter de l'année scolaire 2025-2026.*

Ces perspectives budgétaires ne sont pas très réjouissantes.

Une petite lueur d'espoir, mais tout de même avec un bémol sur lequel je reviendrai : la DGF, dont la Maire a parlé. La Dotation Globale de Fonctionnement a été gelée en 2026 à l'échelle nationale, mais pour Dijon, elle devrait légèrement progresser en 2026. D'ailleurs, depuis 2017, on peut se féliciter de cette hausse, même très faible, et on a beaucoup perdu sous les deux précédentes présidences. Plusieurs dizaines de millions d'euros de perdus sous Nicolas Sarkozy et François Hollande - il est bon de s'en rappeler.

Concernant la DGF, il y a, par contre, un bémol - il faut aussi le dire. Il est important de se rappeler que la DGF de la Ville de Dijon - Madame la Maire l'a précisé et c'est important de le marteler - pour l'année dernière, c'est 220 €/habitant pour la moyenne de la strate et nous, nous ne sommes qu'à 167 €. Imaginez les millions d'euros perdus par notre Ville en comparaison de villes démographiquement identiques comme Le Havre, Angers. C'est très injuste.

Le décor politique et économique est planté. Abordons maintenant les priorités d'action et les objectifs financiers pour l'élaboration de notre BP 26.

Les priorités d'action

Je tiens à remercier le service financier de la Ville et le DGS également, qui ont fait, comme chaque année, un travail remarquable avec les services de la Ville pour organiser de véritables efforts de maîtrise budgétaire - c'est obligatoire dans cette période pour nous rendre finalement une perspective de budget 2026 peut être meilleure que celle de 2025 et ceux-ci dans des conditions particulièrement complexes - vous l'avez entendu.

Les six priorités d'action

Chaque priorité d'action est décrite dans le rapport, permettez-moi d'aller uniquement à l'essentiel.

1) Amélioration du quotidien des citoyens, usagers et associations.

Il ne faut pas oublier le maintien intégral de l'enveloppe des subventions destinées aux associations. C'est un effort voulu par nous-mêmes important alors que beaucoup appliquent 20 à 30 %. Nous, nos finances nous permettent de garder ce maintien intégral de l'enveloppe. C'est un choix d'aider les associations, véritable lien sociétal.

En 2026, dans la continuité des années précédentes, l'attention sera donnée au patrimoine. Cela constituera à nouveau une priorité du BP avec :

- *l'achèvement des travaux de rénovation et d'extension de la Maison des Associations ;*
- *la mise en service prévue au premier trimestre 2026 de la Maison de quartier Majorelle au sein du quartier Arsenal ;*
- *la poursuite de notre enveloppe budgétaire Ambition Educative 2030. C'est une autorisation de programme de 75 M€ TTC et l'année 2026 constituera une année importante avec une enveloppe prévisionnelle de 8,4 M€, dont l'important projet de déconstruction-reconstruction de Joséphine Baker, du groupe scolaire Colombière, la poursuite des démarches du groupe scolaire Larrey, l'achèvement des études programmatiques afférentes à la rénovation du groupe scolaire Voltaire, avant-dernier établissement encore équipé de préfabriqués - voyez, cela avance, le contrat est énorme, 75 M€. Les nombreuses opérations de rénovation et de modernisation figurent dans le rapport.*

Concernant les équipements sportifs :

- amélioration de l'accueil des personnes à mobilité réduite au Palais des Sports ;
- finalisation des travaux de modernisation à la piscine de la Fontaine d'Ouche ;
- poursuite des rénovations de toitures des équipements.

Concernant le patrimoine historique et culturel, nous accordons également une importance particulière aux gros entretiens. On peut citer notamment et de façon non exhaustive :

- l'église Saint Philibert ;
- la réalisation des travaux de mise en sécurité de Notre-Dame ;
- la sécurisation de Sainte-Anne ;
- la rénovation de la toiture du Cellier de Clairvaux ;
- la restauration de la Vierge Notre-Dame de Bon Espoir de l'église Notre-Dame ;
- le nettoyage de la mise au tombeau de la chapelle Sainte-Croix de Jérusalem - je vous y invite, c'est un lieu particulièrement émouvant situé dans une cour de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, que je vous invite à découvrir si ce n'est déjà fait - n'est-ce pas, madame Martin ?

Pour clore cette priorité, il est important de préciser la rénovation du poste de police des Grésilles pour un montant de 750 000 €.

2) Renforcement de la tranquillité publique et la sécurité des habitants

Au-delà du risque terroriste récurrent depuis plusieurs années, les grands pôles urbains de notre pays demeurent confrontés à de plus en plus d'incivilités, dégradations, trafics de drogue, violences urbaines. C'est donc la sécurité du quotidien qui est fortement affectée. Même si l'État, aujourd'hui, veut répondre à ces différents défis, les polices municipales sont pleinement engagées dans les actions de prévention et de tranquillité publique. La Ville continue à renforcer la police municipale. L'objectif de renforcer l'effectif de la police municipale à hauteur de 100 agents au cours du mandat est désormais atteint - on peut s'en féliciter.

On peut également souligner la création et le renforcement du pôle de soutien d'intervention, le GSI. Le déploiement de l'armement légal est désormais effectif pour l'ensemble des policiers. Pour rappel, cet engagement est fondé sur les nécessités de protection tant des policiers municipaux eux-mêmes que d'autrui, et n'oublions pas la revalorisation du métier de policier municipal - métier difficile - qui se poursuit avec la mise en application du nouveau régime indemnitaire plus favorable. Je les félicite.

Autre point important : la poursuite du renforcement de la vidéoprotection sur le plan quantitatif et qualitatif avec un total de près de 230 caméras.

3) Transition climatique et développement durable

J'ai déjà abordé ces priorités dans les propos liminaires. Notre Ville s'inscrit pleinement dans la dynamique et le respect des orientations du Plan Climat et Biodiversité 2024-2030 de Dijon Métropole.

La Ville de Dijon, de même que l'ensemble de l'agglomération, constitue un territoire, qui a su agir très vite pour réduire les impacts de son activité sur l'environnement et souhaite atteindre la neutralité carbone avant 2050.

Quelques exemples :

- création de parcs et d'espaces verts supplémentaires comme le square Mirande ;
- poursuite de l'aménagement d'îlots de fraîcheur dans les différents quartiers ;
- désimperméabilisation d'espaces publics et des cours d'écoles ;
- faucardage du lac Kir ;
- installation de brumisateurs ;
- plantations d'arbres sur le modèle Miyawaki, et la poursuite des plantations annuelles sur le site de la Forêt des enfants - n'est-ce pas, madame la Maire, vous y avez planté, hier, des arbres.

4) Dijon, une ville résolument solidaire

Malgré un fort ralentissement de la hausse des prix depuis fin 2023 - vous l'avez vu avec la courbe de l'inflation - les prix n'ont globalement pas retrouvé et ne retrouveront probablement pas leur niveau antérieur à la poussée inflationniste débutée à la fin de l'année 2021.

S'en suit une fragilisation durable des personnes et des ménages, mais heureusement, la Ville, grâce à son CCAS, intervient et maintient un niveau élevé d'aide à destination des Dijonnais. La Ville poursuivant, ainsi, son rôle d'acteur essentiel de l'action sociale de proximité avec l'accès aux droits, la lutte contre la pauvreté, l'accompagnement du vieillissement, le renforcement des partenariats, la lutte contre la fracture numérique, les violences faites aux femmes et intra familiales.

De manière plus générale, la dimension éducative constitue un enjeu important et a été renforcée au cours de ces dernières années avec le programme de réussite éducative sans oublier la politique en faveur de l'âge destinée à mieux protéger, intégrer et valoriser la place des seniors dans la vie de la cité et n'oublions pas, bien entendu - chère Stéphanie - la part importante du soutien aux différentes formes de handicap. Tu sais pouvoir compter sur mon soutien, moi-même en tant que professionnel de santé confronté quotidiennement à ces situations.

5) Dijon, ville attractive et rayonnante

Dans le budget 2026, dans la continuité des budgets précédents, nous traduisons l'engagement résolu de la municipalité pour le développement, le renforcement de l'attractivité du rayonnement régional. N'oublions pas l'arrivée et l'installation de l'OIV, la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, deux projets phares pour l'attractivité et le rayonnement, dont nous pouvons être fiers.

Autre grand projet : le Parc des Expositions et des Congrès avec une nouvelle exposition pour un équipement désormais géré par la SPL Dijon Bourgogne Events, qui fera l'objet d'une rénovation importante à partir des années à venir, équipement destiné à renforcer le positionnement de Dijon comme une véritable capitale d'intérêt et 2026 verra la désignation d'un groupement d'entreprises en charge de la conception, réalisation et maintenance du site.

En 2026, nous confirmerons aussi notre engagement fort en faveur du sport, facteur essentiel de cohésion sociale et de promotion de la santé publique avec un soutien financier de 2,6 M€ alloués au fonctionnement des associations sportives - on peut se le permettre grâce à notre budget.

Après l'importante rénovation de la base nautique du lac Kir, le soutien au Tennis Club Dijonnais, l'année 2026 sera marquée par l'achèvement du gymnase Arsenal.

Pour rendre notre ville attractive et rayonnante, nous nous appuyons aussi sur la culture et notre ville est particulièrement riche sur le plan culturel et 2026 verra la modernisation et la transformation de l'ancienne bibliothèque La Nef, baptisée bibliothèque Colette, opération qui devrait être cofinancée à hauteur de 50 % par plusieurs partenaires (État, Région et Conseil départemental).

N'oublions pas aussi l'extension du Dancing, le centre de développement chorégraphique national situé dans le quartier des Grésilles. Le coût total s'élève à 5,4 M€ cofinancé autour de 3 M€.

Il ne faut pas oublier le soutien constant et volontariste à près de 200 associations culturelles pour plus de 5 M€ hors subventions de fonctionnement aux régies personnalisées de l'Opéra et de la Vapeur.

6) Embellir l'espace public, moderniser sa gestion

L'embellissement et la mise en valeur de l'espace public s'inscrivent dans la continuité des actions menées au cours du mandat précédent et l'intégration de notre centre historique au périmètre inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco - ce dont on peut être fier -, l'aménagement intégral de l'axe Monge, la poursuite de l'embellissement de la rue de la Liberté et, en 2026, sera engagée une nouvelle opération de façades sur l'axe Bossuet-Monge, et l'arborisation et l'extension du jardin japonais devraient s'achever en 2026.

Concernant la modernisation de la gestion de l'espace public, nous pouvons citer la rénovation des caméras de vidéo, le développement régulier de caméras supplémentaires, la rénovation des équipements de sécurité incendie sur les 256 de la collectivité - c'est énorme - la rénovation en LED de l'éclairage public, le développement de l'application mobile On Dijon qui permet d'accroître les interactions entre les usagers et la Ville. C'est un véritable projet qui répond

à la priorité accordée par la municipalité au renforcement de la tranquillité publique et de la sécurité des habitants - c'est important.

Vous avez vu les six grandes lignes. Tout ceci, bien sûr, a un coût financier. Il est temps d'aborder les objectifs financiers pour la construction de ce BP.

Les dépenses d'équipement de la Ville devraient s'élever en 2026 en fonction des restes à réaliser, entre 55 à 57 M€, soit un niveau toujours très soutenu. Pour rappel, les investissements étaient de 64 M€ au BP 2023, 62 M€ au BP 2024 et 56,3 au BP 2025. Au cours du mandat précédent, la moyenne uniquement des investissements s'élevait à 33,3 M€ de 2014 à 2020. Voyez, en 2026, on peut dire qu'on enregistre à nouveau un montant très élevé d'investissement et les entreprises locales et les nombreux salariés seront ravis.

Si nous pouvons nous le permettre, c'est grâce à notre situation budgétaire solide, et ceci toujours avec une stabilité des taux d'imposition pour la dixième année consécutive.

Au final, notre capacité d'autofinancement est préservée. Nous espérons près de 30 M€ d'épargne brute, mieux qu'en 2025, tout cela étant sous réserve de l'incertitude du PLF 2026.

Merci aux services et à leur direction, car le maintien d'une capacité d'autofinancement le plus élevé possible constitue un enjeu majeur pour notre commune.

Au final, grâce à cet accroissement régulier de l'épargne brute et de par l'endettement municipal qui n'a cessé de diminuer depuis 2008, on constate une amélioration indéniable de la situation financière de notre commune - c'était d'ailleurs souligné par la Chambre régionale des comptes, je le répète - pourtant très dégradée à la fin des années 90', comme on le voit sur le dernier graphique.

Notre gestion financière parfaitement maîtrisée, assumée a ainsi permis à notre Ville d'aborder dans des conditions financières solides à la fois la crise sanitaire du covid, ses conséquences économiques, sociales et budgétaires, la crise énergétique, la forte poussée inflationniste entre 2022 et 2023, le ralentissement économique débuté en 2023 et toujours en cours, et, enfin, la dégradation de la situation des finances publiques et les mesures difficiles qui seront prises.

Heureusement, à Dijon, nous savons mieux gérer la dette que l'État - il devrait peut-être prendre l'exemple - car nous devrions retrouver un niveau d'endettement fin 2025 inférieur à celui de 1988. C'est tout de même impressionnant. Dix-sept années de baisse consécutive de l'encours de la dette. Qui dit mieux ? En tout cas, les Dijonnais peuvent être rassurés, c'est l'essentiel. Les finances de notre Ville se portent bien.

Notre Ville, devenue un modèle de gestion budgétaire municipale, enviable par bon nombre de collectivités - je vous laisse imaginer encore quelques instants une trajectoire de dette dans la continuité de celle engagée dans les années 90', on ne serait pas dans une situation sereine, mais plutôt catastrophique avec, peut-être, une capacité d'autofinancement nulle. En tout cas, calculez simplement les intérêts d'emprunt à verser, nous n'aurions plus d'investissements ni d'épargne nette.

Dans l'avenir, il faudra s'atteler à maîtriser l'endettement, car il faudra bien, un jour, se ré-enderter. Allons-y doucement - vous pouvez compter sur moi, sur nous. Il nous faut garder un encours de dette soutenable, toujours au regard de notre capacité d'autofinancement. C'est ce qui constitue un objectif prioritaire réaffirmé de notre municipalité. Je sais, madame la Maire, que vous partagez, avec toute l'équipe, totalement cette analyse.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- Merci, monsieur Deseille, pour cette présentation claire et détaillée. Avant de demander qui veut la parole, je voudrais rebondir, parce que vous l'avez abordé lors de la présentation, sur le commissariat du poste des Grésilles. C'est aussi un sujet qui m'est cher. Nous l'avions présenté sur plusieurs débats d'orientation budgétaire, et il est vrai que nous voulions avoir l'assurance que la police nationale, puisque c'est un poste de police nationale, maintienne son poste de commissariat aux Grésilles, puisque sur le commissariat de la Fontaine d'Ouche - je n'étais pas élue à l'époque - où des travaux importants avaient été lancés, et puis, un ou deux ans après, les effectifs de la police nationale s'étaient retirés. Depuis, nous l'avons transformé en Maison de la tranquillité publique.

J'ai donc eu l'assurance du préfet et du DIPN qu'ils maintiendraient les effectifs et commissaires de police, et qu'ils allaient même changer et le développer davantage. En effet, ils n'ont plus beaucoup de place au commissariat de police national. Nos services ont donc travaillé en commun pour voir quels étaient les besoins précis de la police nationale. Le cahier des charges a été donné. Les services ont travaillé ensemble et j'ai le plaisir de vous annoncer que nous lancerons tout prochainement les travaux, puisqu'on fera une visite avec le préfet et le DIPN très

prochainement pour, enfin - et j'en suis contente, parce que cela faisait plusieurs budgets que nous en parlions - lancer ces travaux sur le commissariat des Grésilles avec l'assurance du préfet et du DIPN que cela restera un poste de police nationale.

Qui souhaite prendre la parole ? Messieurs Bichot, de Vregille, Sibert, Muller, Lovichi, Chevalier, El Hassouni et Mme Savina - j'espère que vous serez synthétiques - et M. Rebsamen.
La parole est à M. Bichot.

M. BICHOT.- Madame le Maire et chers collègues, ce débat est particulier cette année, car il se situe à la veille des élections municipales. Chacun sait que le prochain budget, même si vous nous faites voter en décembre, dépendra, par la suite, des élections municipales de mars, et nous n'avons pas la même vision des priorités pour l'action municipale.

Nous souhaitons aller plus loin en matière de sécurité s'agissant notamment de l'effectif de la police municipale ou de la vidéoprotection, puisque Dijon, selon un classement publié en juin 2025 par le Figaro est classé 86^{ème} sur 108 villes de plus de 50 000 habitants pour le budget de sécurité par habitant.

Nous souhaitons également être plus volontaristes dans la rénovation et l'entretien du patrimoine communal pour combler le retard que vous avez pris depuis vingt-cinq ans : le patrimoine historique, les écoles avec l'éradication urgente et prioritaire des derniers préfabriqués vétustes toujours en place, les bâtiments communaux, la voirie très dégradée aux côtés de la Métropole en évitant aussi que les budgets ne dérapent quand une opération est lancée.

En matière d'urbanisme, nous souhaitons limiter les constructions nouvelles et favoriser la rénovation du bâti existant en préservant les espaces le pleine terre et en recherchant une harmonie architecturale. Vous faites exactement tout le contraire en ce moment.

Enfin, nous souhaitons mieux contrôler l'utilisation de l'argent public en mettant fin aux projets pharaoniques, aux opérations de prestige et aux dépenses somptuaires. Nous voulons rappeler le taux de la taxe foncière que vous avez augmenté de 32 % depuis 2001 dans la moyenne des grandes villes de plus de 100 000 habitants.

Merci pour votre attention.

Mme la MAIRE.- Écoutez, les élections municipales viendront en leur temps. Là, nous sommes au conseil municipal et, de plus, vous dites des choses vraiment fausses, notamment sur les questions de sécurité - je peux vous donner aussi d'autres classements. Malheureusement, Nice et Nîmes, qui font beaucoup plus, cela ne leur a pas empêché d'avoir des drames. Sur ces sujets aussi, il faut rester humble.

Avançons. La parole est à M. de Vregille.

M. DE VREGILLE.- Merci, madame la Maire. Chers collègues, ce dernier débat d'orientation budgétaire de la mandature est l'occasion d'un état des lieux pour préparer la trajectoire à suivre dans les prochaines années.

Si le document que nous étudions est une fois de plus très détaillé avec des éléments de contexte remarquablement synthétisés par les services, le contexte est particulièrement difficile - vous l'avez rappelé - au niveau national, budgétaire et financier.

Ce débat d'orientation budgétaire est, en effet, celui d'une veille de campagne - comme l'a rappelé notre collègue - où les arguments et projets pour la Ville sont encore cachés. Alors les éléments présentés sont plus ceux d'un bilan, et, évidemment, en lisant le document, on serait presque tenté de rebaptiser ce débat « Débat d'autosatisfaction budgétaire ».

Bien sûr, il y a des thèmes que nous pouvons partager : la rénovation des écoles, la politique énergétique en lien avec le réseau de chaleur, le désendettement de la Ville - même si cela se nuance et j'y reviendrai - ou bien encore certains programmes culturels comme la bibliothèque Colette.

Toutefois, sur un certain nombre de sujets, il n'y a pas de quoi pavoiser. Le plus éclatant est sans aucun doute la sécurité où vous vous enorgueillissez d'avoir atteint péniblement les cent agents de police municipale et reprenez comme une liste à la Prévert des opérations de communication que vous menez, plus efficaces en nombre d'articles dans la presse et en publications Facebook que dans les statistiques de la délinquance.

Faut-il rappeler ce qu'est devenue la place de la République sous cette mandature ? Nous appelons à une politique nettement plus offensive pour consolider notre police et ses moyens et une prise en main de la lutte contre le narcotrafic à tous les niveaux.

Une autre autosatisfaction est celle liée à la stabilité des taux de la taxe foncière. Dans une période où les bases seraient restées globalement stables et où la Ville n'aurait pas eu

d'excédent budgétaire, cela aurait été honorable. Pourtant, tout contribuable peut constater que ses impôts ont augmenté au cours de la mandature. Les bases ont explosé du fait de l'inflation de la crise sanitaire et les recettes fiscales de taxe foncière ont augmenté de 20 % sur la mandature. Certes, cela a été automatique, mais il n'y a pas eu de contreponds volontaire de la commune. Peut-on s'en satisfaire ? Je ne pense pas.

Oui, la baisse du taux de la taxe foncière est possible, notamment pour soutenir les classes moyennes.

Dans ce tableau d'autosatisfaction, il y a malgré tout un manque : l'absence de toute référence à la politique d'urbanisme. Brandie jusqu'alors en étendard, la volonté de votre prédécesseur de construire à tout prix des logements, avec comme unique thermomètre de réussite la croissance de la population de notre ville, cette dernière n'a plus le droit de citer dans le document en juin. Serait-ce un sujet qui fâche et dont il vaudrait mieux ne plus parler ? Que vous le vouliez ou non pourtant, un urbanisme déséquilibré, souvent qualifié de bétonisation de notre ville, est votre bilan. Il aura un coût certain pour l'avenir avec les aménagements de rattrapage dans les espaces verts, la protection de la biodiversité, la voirie, les transports en commun ou les services.

Sur un autre sujet, comme indiqué en introduction, nous pouvons partager votre satisfecit au niveau de la réduction de la dette. C'est un fait. Toutefois, ce sujet mérite d'être relativisé.

Tout d'abord, les grands projets de service public sont désormais portés par la Métropole et l'endettement de la Métropole est important. Il faut rappeler que la Métropole est dirigée par la même équipe que celle qui dirige la Ville.

Le second point important qui relativise cette faible dette est le mur d'investissements qui nous attend au cours de la prochaine mandature - que vous ne niez pas d'ailleurs. Deux chantiers fondamentaux nous attendent inéluctablement, car vous avez reporté depuis de trop longues années certains projets. Il y a évidemment le Parc des Expositions, plus qu'en bout de course, qui n'est plus digne d'une capitale régionale comme Dijon. L'investissement à prévoir est considérable. Il y a également le patrimoine historique, dont certains bâtiments sont extrêmement dégradés comme Notre-Dame ou Saint-Philibert, sans parler des Halles ou bien encore du Musée archéologique.

Dire que vous n'avez rien fait dans la mandature serait mentir. On peut penser à l'Hôtel Bouchu d'Esterno. Toutefois, des choix stratégiques coûteux comme celui de la Cité de la Gastronomie, pour laquelle l'autosatisfaction est peu crédible tant elle constitue un fardeau pour la Ville, interrogent particulièrement sur votre sens des réalités face aux charges existantes de la Ville.

Le dernier point concernant la diminution de la dette est lié aux économies de fonctionnement. Certaines économies réalisées par le passé sur l'entretien du patrimoine bâti ou nos espaces verts et voiries par exemple rendent nécessaires de nouveaux investissements. Entendons-nous bien, contenir les dépenses de fonctionnement est un principe sain surtout quand on sait que la moitié de ces dépenses sont des dépenses de ressources humaines, mais je l'ai déjà dit dans cette enceinte, il faut arbitrer la baisse des dépenses de fonctionnement au regard des surcoûts d'investissement potentiels.

Voilà, chers collègues, nous ne partageons, bien sûr, pas votre autosatisfaction générale sur votre bilan de mandature. Il y a beaucoup à redire sur les questions de sécurité, de fiscalité ou d'urbanisme.

Vos choix budgétaires ont permis un désendettement, mais qui est en partie un mirage devant les investissements inéluctables qui nous attendent et que vous n'avez pas souhaité assumer jusqu'ici. Nous devons les porter avec un contexte moins favorable tant du fait de la fin de nos excédents budgétaires que du fait de la dégradation des conditions d'emprunt.

Nous proposons avec détermination une autre orientation politique aux Dijonnais en mars prochain. Le temps des propositions viendra.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- On a bien compris que vous utilisez ce conseil municipal comme une tribune pour les prochaines élections. Nous n'y sommes pas. Attendez un peu, cela viendra vite !

Je voudrais juste dire : pourquoi ne serions-nous pas satisfaits d'avoir un bon budget, qui, de plus, a été souligné par le rapport de la Chambre régionale des comptes ? Oui, nous pouvons nous satisfaire d'avoir eu une bonne gestion, et je rappelle que nous avons une boussole - cela a été dit dès le début de ce mandat : le logement de tous les Dijonnais et en particulier des familles modestes et des classes moyennes qui ont toutes le droit à un logement social. Je ne redis pas ce que j'ai dit sur la construction. J'ai dit aussi que nous allions changer notre méthode de

construction, puisque dès que je suis devenue maire - en accord avec le président de la Métropole - j'ai annoncé ici même dans cette instance - je le redis, puisque vous n'avez apparemment pas écouté ce que j'ai dit précédemment - nous ne construirons plus sur les zones de pleine terre.

Notre boussole, c'est aussi la mixité sociale. C'est important. Notre boussole, c'est aussi la végétalisation et de faire des espaces de fraîcheur. Notre boussole, c'est aussi la sécurité et tranquillité publique, parce que ce sont avant tout les personnes les plus modestes qui en sont les premières victimes. À ce sujet, c'est de la démagogie pure et dure ! Le narcotrafic ! Si vous pensez vraiment que ce sont les communes et les policiers municipaux qui vont lutter ! J'étais avec vos collègues Christophe Béchu et David Lisnard, on m'a fait intervenir aussi avec le maire d'Orléans sur les questions de sécurité sur l'ouverture plénière du Congrès de l'AMF ! C'est peut-être de la com. - comme vous dites - mais, en tout cas, ce sont des maires des partis que vous soutenez qui me demandent d'intervenir justement sur ces sujets ! Je peux vous dire, mais écoutez - vous n'étiez pas là, mais cela a dû être mis en replay - toutes et tous - et David Lisnard l'a dit dans ses propos introductifs et Christophe Béchu également : le narcotrafic reste une compétence de l'État. Vous mentez aux gens si vous pensez que ce sont les policiers municipaux qui s'en occuperont ! En revanche, en effet, nous continuons. Nous avons mis les policiers municipaux, ils sont cent. Je rappelle juste que nous en avons recruté plus de cinquante, parce que c'est compliqué. Toutes les communes essayent d'en recruter, ce n'est pas facile - je l'ai déjà dit dans cette instance.

Nous avons mis des caméras de vidéoprotection, mais lutter, c'est aussi s'occuper des petites incivilités du quotidien. C'est ce que la police municipale fait. C'est aussi s'occuper de la prévention primaire et sur ces sujets, vous n'avez pas de leçon à nous donner ! En effet, quand nous répondons avec l'État à un appel à projet de la MILDECA pour travailler sur les guetteurs ou les consommateurs, parce qu'il faut aussi faire de la répression sur les consommateurs et aussi de la prévention, et que vous ne votez pas une délibération sur ce sujet, ici même, nous n'avons pas de leçon à recevoir !

On a bien compris : vous déroulez - et je pense qu'après ce sera M. Sibert et tous, car vous êtes toutes et tous en compétition interne - mais, s'il vous plaît, ayez du respect pour cette institution et pour les Dijonnaises et Dijonnais. Nous sommes là pour faire un débat d'orientation budgétaire, pour voter des budgets, des rapports, et la campagne viendra en son temps.

La parole est à M. Sibert.

M. SIBERT. - Merci, madame le Maire. Je prends un peu votre contre-pied, puisque je n'ai pas prévu de faire campagne électorale ici. De plus, tout a été dit et très bien dit par mon collègue Henry Bénigne de Vregille.

(Brouhaha sur les bancs de la majorité.)

Je vais simplement parler de vos orientations budgétaires.

Mme la MAIRE. - Vous ne parlez pas de M. Bichot ? Ce n'était pas bien ce qu'il a dit ?

M. SIBERT. - Je peux distribuer les bons points, mais ce n'est malheureusement pas moi qui décide aujourd'hui - pas encore en tout cas.

Je vais simplement m'arrêter sur trois points de vos orientations budgétaires 2026.

Premier point : nous avons bien pris connaissance des projets de travaux dans plusieurs accueils de la petite enfance. Bien sûr, je les soutiens, car il en va de la sécurité des enfants dijonnais et du personnel, mais pourquoi n'avoir toujours pas engagé un plan pluriannuel d'investissements ciblés sur les bâtiments accueillant les tout-petits ? Les travaux que vous présentez aujourd'hui dans vos orientations budgétaires 2026 ne sont, en réalité, que la réparation d'une erreur de gestion clairement pointée par la Chambre régionale des comptes. Elle vous demandait d'anticiper, vous avez repoussé, et aujourd'hui, vous rattrapez les retards dans l'urgence. Symptomatique !

Deuxième point de vos orientations budgétaires 2026, madame la Maire : vous annoncez une hausse de 1 % des tarifs municipaux en 2026 - hausse que vous tentez de minimiser, mais qui va peser sur les mêmes familles. Regardons la réalité :

- 1 % de 0,54 € sur le tarif de la pause méridienne - tarif le plus bas -, c'est 0,01 € de plus par repas ;
- 1 % de 3,59 € - que vous annoncez comme le tarif moyen - c'est 0,04 € par repas ;
- 1 % de 7,40 € - tarif le plus élevé pratiqué pour les familles dijonnaises - c'est 0,07 € par repas.

Ceux qui payent 7,40 € aujourd'hui, ce sont les familles qui contribuent déjà le plus et qui payeront encore davantage. Vous parlez de solidarité, mais le principe s'inverse. Aujourd'hui, certaines familles ont plus intérêt à retirer leurs enfants de la cantine pour faire des économies plutôt que de participer à l'effort collectif et au détriment même de la mixité sociale que vous présentez comme une de vos priorités. Voilà où mène votre politique tarifaire. C'est symptomatique.

Troisième point de vos orientations budgétaires, madame la Maire : page 107, vous souhaitez en 2026 achever la mise en œuvre des engagements pris en 2020 devant les Dijonnaises et Dijonnais.

Sauf que plusieurs engagements ne sont pas tenus et ne le seront pas :

Engagement n° 93 du projet municipal, que vous avez porté avec M. le Président de la Métropole : sécuriser la place de la République. Nous n'avons pas de sécurisation. Pire, nous avons une zone à éviter, quasi une « no go zone », dont les Dijonnais se détournent, parce qu'ils ne savent pas s'ils vont pouvoir s'amuser et rentrer sain et sauf chez eux ! C'est la réalité de vos engagements non tenus.

Pendant que nous parlons d'engagement, permettez-moi de vous rappeler encore une fois - cela a été dit - l'engagement n° 1 de votre programme : geler les taux d'impôts locaux. Non seulement les impôts n'ont pas été gelés, mais, en effet, ils ont augmenté de 140 % pour la part métropolitaine. C'est, là encore, symptomatique.

Voilà ce que j'ai souligné de vos dernières orientations budgétaires de mandat, madame la Maire, et voilà ce que j'entends de votre projet budget primitif, ce qui me permettra de voter contre votre budget. Merci.

Mme la MAIRE.- Je ne vais pas répondre. Ce ne sera pas un ping-pong, car il y a beaucoup d'interventions. On a compris.

Je proposerai à Mme Bataille de vous répondre à l'occasion du rapport qu'elle présentera sur la petite enfance. Ce que vous dites est faux.

La parole est maintenant à M. Muller.

M. MULLER.- Merci, madame la Maire.

Monsieur l'adjoint aux finances, chers collègues, une brève intervention concernant ce débat d'orientation budgétaire.

Comme chaque année, ce rapport est l'occasion de saluer la qualité du travail accompli par les services de la Ville et en particulier par les agents du service finance, tâche d'autant plus difficile que le contexte, que vous décrivez longuement dans ce document, est marqué par une instabilité internationale préoccupante, mais aussi par une situation politique nationale inédite - une crise de régime - source d'incertitudes pour les collectivités.

Au-delà de savoir si un budget pourra être adopté, une chose est déjà certaine : il portera l'empreinte de l'austérité.

L'injonction faite aux collectivités territoriales de réduire leurs dépenses pour contribuer au rétablissement des comptes de l'État, alors qu'elles ne sont en rien responsables du déficit, constitue un coup dur porté à la transition écologique. Les collectivités sont pourtant l'échelon le plus pertinent pour mener ce type d'investissement. Plus largement, le climat politique délétère du moment relègue au second plan les enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique et remet même en cause des avancées écologiques majeures. La récente loi Duplomb en est une illustration frappante.

Derrière l'appel obsessionnel à réduire la dépense publique se cache en réalité une convergence idéologique entre les droites libérales et extrêmes droites, appuyée par les ultras riches et les multinationales qui refusent de contribuer équitablement à l'effort collectif.

En préservant les privilèges fiscaux des plus aisés, ces forces politiques privent l'action publique et notamment la transition écologique de moyens indispensables et ce sont également la santé, le logement, l'éducation et encore la lutte contre la précarité qui en pâtissent.

L'Association des Maires de France vient d'appeler à juste titre à faire de l'urgence climatique une grande cause nationale, mais comment y parvenir si l'écologie continue à être sacrifiée et si les collectivités sont, chaque année, davantage sollicitées ?

Combien de rapports faudra-t-il encore pour que l'adage « Mieux vaut prévenir que guérir » s'applique enfin aux financements écologiques ? On le sait, le coût de l'inaction est au moins cinq fois supérieur à celui de l'action. Ce constat ne vient pas d'un militant écologiste en campagne, il est issu du rapport Stern, publié en 2006 par Nicholas Stern - ancien président de la Banque Mondiale - à la demande du ministre britannique des Finances. Investir 1 % de PIB

mondial chaque année permettrait d'éviter une perte de 5 % en cas d'inaction. Dix ans plus, Nicholas Stern avoue qu'il s'est trompé. En réalité, l'inaction coûtera encore plus cher. Plus de vingt ans après ses premiers signaux d'alarme, la Cour des comptes tire la même conclusion dans son rapport sur la transition écologique : « Si nous n'investissons pas aujourd'hui, la facture sera bien plus lourde demain. Le GIEC évalue le coût de l'inaction à 6 % du PIB. L'ADEV à 7 %. »

Et Dijon dans tout cela ? En conclusion de votre rapport, vous annoncez que la Ville ne contractera pas d'emprunt en 2025, mais que cela ne pourra pas durer en 2026. Page 124, vous précisez même que dans un contexte de normalisation progressive du niveau d'excédent budgétaire, cet emprunt d'équilibre ne pourra pas être intégralement annulé au cours de l'exercice. Autrement dit, vous confirmez ce que je souligne déjà depuis plusieurs années à l'occasion des comptes administratifs : les excédents augmentent constamment, la Ville s'enrichit, la dette financière diminue au détriment de l'action climatique. Nous nous désendettions alors même que la dette écologique, elle, ne cesse de grandir vis-à-vis des Dijonnaises et des Dijonnais faute des investissements nécessaires.

Selon nous, il est plus que nécessaire de changer de braquet, de faire preuve de plus d'ambition. Bref, il est tant que Dijon change d'ère.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE. - La parole est à M. Lovichi.

M. LOVICH. - Merci, madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, on le voit, d'ailleurs bien actuellement, dans un conseil municipal, chaque débat d'orientation budgétaire a sa dramaturgie. C'est une sorte de pièce de théâtre classique où les rôles sont distribués à l'avance, l'essentiel ayant été travaillé en amont.

Dans ce théâtre, nous avons la majorité qui tente d'expliquer l'art difficile de gouverner - ce que nous faisons bien - et puis les oppositions qui se partagent les rôles de critique, souvent convenues, la plupart du temps stériles et parfois calomnieuses. Dans ces rôles, ici, nous avons des contemplateurs, ceux qui regardent les horizons. Un bien joli nom pour un parti plein de promesses éthérées. Ce qui est fou d'ailleurs avec l'horizon, c'est que lorsqu'on regarde ailleurs, on change d'horizon. Certains de vos colistiers s'en sont aperçu et regardent, aujourd'hui, dans la même direction que nous.

Ceci dit, pendant qu'on regarde loin, la vie, elle, se passe ici, et l'horizon, c'est bien, mais l'action que l'on fait maintenant et ici, c'est mieux. L'attente n'a jamais été une politique.

Nous avons également quelques loups républicains qui se battent entre eux et qui proposent la même vieille recette que papa et grand-papa républicains et gageons qu'ils seront tous dans la même meute très bientôt - les interventions le démontrent.

Et puis, il y a nos collègues de l'opposition écologique, toujours prompts à donner des leçons, mais beaucoup moins à faire des choix concrets. Les Lentillères en furent un exemple. Contre l'installation définitive des Lentillères quand ils étaient avec nous jusqu'en 2020 et pour cette installation quand ils sont contre nous aujourd'hui. Ils veulent tout, tout de suite : la ville plus verte que verte, plus dense pour éviter l'étalement, mais sans s'étaler ni se densifier. Bref, une ville plus idéale qu'idéale et, contrairement à ce qu'ils disent, ce n'est pas une litanie, cela s'appelle des injonctions paradoxales, mais gouverner, ce n'est pas choisir entre le 100 % faire et le 100 % rien. C'est avancer pas à pas, de manière crédible. Cela s'appelle avancer avec responsabilité, et, en matière d'écologie, nous n'avons aucun renoncement. Nous sommes tout autant conscients que vous de l'urgence climatique et, d'ailleurs, vos anciens amis Verts l'ont bien compris en nous rejoignant.

Dans ce débat - convenons-en - les Verts ne manquent pas d'idées cependant, ils manquent juste de mémoire. Regardons les faits et les chiffres et nos réalisations, parce qu'à un moment donné, il faut que les paroles rejoignent les actes et c'est ce que nous avons toujours fait avec une écologie de l'action. Nos investissements parlent pour nous dans la rénovation thermique, les réseaux de chaleur, les mobilités douces, les espaces verts, les énergies renouvelables, le quartier Response à énergie positive, la ville nourricière, les projets TIGA, ProDij' - et je ne refais évidemment pas le débat précédent sur le développement durable - mais ce sont tous ces investissements qui font avancer la transition écologique concrètement et sans idéologie. Cela, chez vous - les Verts - vous ne pouvez pas le nier, même si la mémoire vous fait défaut.

Et puis, nous avons nos Cassandre attirées - ce ne sont pas toujours les mêmes. Ce soir, j'ai remarqué qu'ils avaient un peu varié, mais chacun le reconnaîtra, pour qui chaque DOB est l'occasion de nous annoncer les sept plaies d'Égypte, avec qui nous ne sommes plus dans une pièce de théâtre, mais carrément dans la commedia dell'arte ! Sa partition est immuable : les

dépenses sont forcément une gabegie, les impôts une spoliation, l'argent doit être rendu dans l'intérêt des vrais Dijonnais et l'avenir avec notre majorité ne peut être que sombre. C'est la posture facile de la critique systématique, de la dénonciation souvent calomnieuse - et ces condamnations par la justice en sont une preuve parmi d'autres - de la critique, qui, à force de se vouloir tonitruante, finit par n'être qu'un bruit fond, une sorte de rhétorique bien huilée, mais également bien fatigante au conseil municipal à force d'être répétée. Elle a tout de même un défaut majeur : elle se heurte au réel, et le réel, ce sont les chiffres que nous a annoncés M. Deseille, qui, contrairement aux postures, sont têtus.

Parlons-en de notre budget. Pour la dixième année consécutive, nous votons un budget sans en augmenter les taux d'imposition - je le répète pour que cela s'imprime bien à tous : depuis dix ans.

Dans le contexte national que chacun connaît, qui - je l'avoue - est déprimant par bien des égards entre les crises de l'Assemblée nationale et le désengagement de l'État, notre budget est tout sauf anodin. C'est le fruit d'une gestion non pas idéologique, mais pragmatique, responsable, celle que M. François Bayrou et M. François Rebsamen auraient aimée au niveau national.

(Brouhaha sur les bancs de l'opposition)

Est-il besoin de rappeler le grand barnum actuel avec dans le rôle de clown triste M. Lecornu ? À Dijon, au contraire, notre capacité de désendettement est inférieure à trois ans, bien en deçà de tous les seuils d'alerte. Cette maîtrise, cette orthodoxie financière, dont vous prétendez détenir le monopole, nous, nous l'appliquons et la mettons au service des Dijonnais, de tous et pas seulement des « vrais Dijonnais » - y a-t-il vraiment des vrais Dijonnais ? Je ne le sais pas. Voilà la différence fondamentale : quand vous additionnez des chiffres, nous additionnons des réussites et réalisations.

(Madame Modde entre en séance à 17 h 55)

Ce budget, que vous critiquez par principe, est celui qui nous permet de maintenir un niveau d'investissement volontariste avec près de 57 M€ et qui finance la transition écologique, énergétique, le changement climatique, qui rénove nos écoles, embellit nos rues, nos parcs, soutient notre tissu associatif si précieux.

Gouverner n'est pas commenter, c'est choisir, arbitrer, agir dans un monde complexe et non rêver d'un monde parfait qui n'a jamais existé. Alors que ces Cassandra continuent d'être des comptables acariâtres de prétendus malheurs des Dijonnais, qu'ils continuent à se complaire dans des rôles de censeurs, pendant ce temps, nous continuerons à construire, à transformer et à faire avancer Dijon.

Nous préférons la fierté de nos réalisations au confort des critiques stériles, car ce budget est une feuille de route responsable, car nous savons chaque euro compté dans un contexte national et international que nul ne peut ignorer.

Ambitieux, car nous refusons de mettre la ville sous cloche et nous continuons d'investir massivement.

Protecteur, car nous faisons le choix de maintenir un service public de très haute qualité - bouclier essentiel pour les plus fragiles - et clairement écologique malgré l'offensive internationale sans précédent des climatosceptiques. Nous ne baisserons pas les bras face à ces enjeux.

Aussi, bien évidemment - chacun l'a compris - notre groupe est solidaire de l'action de cette belle équipe municipale d'union. Nous rendons également hommage au travail des services et un soutien plein et total à notre maire, Nathalie Koenders, pour sa politique pragmatique. Notre engagement va également à son adjoint aux finances, M. François Deseille, architecte de notre vision budgétaire.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- Merci, monsieur Lovichi. Quand vous parlez des « vrais Dijonnais », vous parlez des Dijonnais de sept siècles ?

La parole est à Mme Savina.

Mme HUON-SAVINA.- Madame la Maire, chers collègues, avant tout, un grand merci aux services financiers de la Ville pour la qualité de leur travail et leurs éléments.

Notre débat annuel sur nos orientations budgétaires constitue toujours le point d'orgue des échanges au sein de notre assemblée.

Nous avons été élus par les Dijonnaises et Dijonnais non seulement pour conduire les affaires de la Ville, mais bien pour continuer à leur offrir autant que possible une vie quotidienne

agréable, grâce à des services de qualité dans un contexte devenu incontestable : le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité, sauf pour les climatosceptiques d'extrême droite.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre et notre adaptation au réchauffement climatique sont devenues primordiales et doivent nous guider dans nos choix dans les domaines aussi variés que le logement, le transport, l'entretien du patrimoine scolaire, les prestations périscolaires, notamment la restauration, l'offre et les activités sportives et culturelles.

Nous ne nous attarderons pas sur le contexte confus, voire anxiogène des situations politiques et financières nationales et du climat international marqué par la montée banalisée de l'extrême droite internationale ainsi que par les conflits en cours en Europe ou dans le monde.

Nous nous attacherons en revanche à rassurer les Dijonnaises et les Dijonnais sur la solidité de la situation financière de leur ville, sa capacité incontestable à affronter les mauvais vents. Nous ferons face.

L'excellente situation financière de notre Ville se mesure dans la constance de chiffres clés. Sa capacité d'autofinancement, le niveau de la dette, sa capacité de désendettement constituent un indicateur particulièrement intéressant, car révélateur de sa bonne santé présente.

Comparons-nous à douze autres villes de France à population équivalente comme Angers, Grenoble, Saint-Denis, Nîmes, Aix-en-Provence, Clermont-Ferrand, Villeurbanne, Le Havre, Saint-Étienne, Reims, Toulon et Rennes. En effet, elles présentent toutes une moyenne de 4,84 années de capacité de désendettement, soit deux années de plus que Dijon.

Quant à la fiscalité, rappelons que nous n'avons pas augmenté les taux de la Ville depuis plus de dix ans, même si l'État à, chaque année, fait évoluer les bases à hauteur de l'inflation constatée.

Notre Ville a et continuera d'avoir :

- la capacité d'améliorer le quotidien des habitants, des usagers et des associations en renforçant la tranquillité publique et en poursuivant les projets qui facilitent la vie de tous ;
- de réduire notre impact environnemental et d'intégrer l'adaptation climatique dans toutes nos politiques. Comme cela a été rappelé précédemment, cela se traduira par l'achèvement du projet Response au quartier Fontaine d'Ouche, le raccordement de nouveaux équipements municipaux au sein du réseau de chaleur, la création, l'extension ou la rénovation de parcs et espaces végétalisés (Maison du colonel Mirande, parvis de la Minoterie, Parc Tivoli Sainte-Anne, Jardin japonais et de nombreux squares de quartier).

C'est aussi un soutien renforcé aux mobilités actives en lien étroit avec Dijon Métropole avec :

- l'installation d'arceaux de vélo partout où c'est nécessaire ;
- la création d'une passerelle sur le canal au niveau de l'avenue Jean Jaurès, attendue par les piétons et cyclistes ;
- la poursuite des aménagements cyclables en site propre ;
- le développement de zones apaisées - les zones 30 dans tous les quartiers - ;
- l'offre de location de vélo courte ou longue durée à des tarifs accessibles ;
- la systématisation et la prise en compte de la biodiversité, de l'intégration paysagère et de la gestion de l'eau dans tous les investissements ;
- de poursuivre le travail exemplaire engagé dans la restauration scolaire - oui, je dis exemplaire - avec des repas de grande qualité composés de produits bio et reconnus, un dispositif innovant comme Chouette Cantine, une réduction de déchets de 54 % depuis 2018 et l'évolution vers des contenants plus écologiques ;
- de maintenir un niveau de solidarité grâce à une action sociale forte et une tarification adaptée aux revenus des familles ;
- de renforcer le lien social dans tous les quartiers en soutenant les Maisons d'éducation populaire, véritables piliers de la vie de proximité ;
- de faire rayonner Dijon par son attractivité culturelle, sportive, commerciale et

touristique ;

- enfin, d'embellir toujours Dijon davantage.

Dijon est déjà belle. Nous voulons continuer à la rendre encore plus agréable et accueillante.

En conclusion, je veux le dire avec force : notre gestion est solide, maîtrisée et reconnue. La Chambre régionale des comptes ne s'y trompe pas. Elle qualifie les comptes de la Ville de Dijon de « très satisfaisants » - je la cite. Cette appréciation indépendante est un marqueur clair. Elle confirme que nos choix budgétaires sont justes, cohérents, qu'ils préparent l'avenir plutôt que de le compromettre.

Dans un contexte international instable, certains se complaisent dans les caricatures et les discours de peur. Dijon fait la démonstration que la rigueur financière peut aller de pair avec l'ambition écologique, la solidarité et l'amélioration constante du cadre de vie. Nous continuerons donc à investir pour l'avenir, à défendre nos services publics, à porter une vision qui protège les Dijonnaises et Dijonnais et qui renforce le rayonnement de notre ville.

Nous ne fléchirons pas. Nous avons la méthode. Le résultat est désormais une validation officielle, qui vient conforter notre trajectoire, car cette confiance collective doit nous guider.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- Merci, madame Savina.

La parole est à M. Chevalier.

M. CHEVALIER.- Madame la Maire, monsieur l'adjoint aux finances, chers collègues, je ne reviendrai pas sur le contexte national et international morose et angoissant dans lequel nous nous trouvons encore cette année à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire.

Pour autant, avec Caroline Jacquemard et Claire Vuillemin, nous n'ignorons pas les conditions dans lesquelles il faut construire un budget communal qui a le devoir d'être à l'équilibre. En cela, nous remercions l'ensemble des services de notre Ville qui œuvrent pour respecter ce cadre.

Les orientations budgétaires, qui nous sont ce soir présentées, relèvent cette année encore de la sagesse et de la raison, car il est sage de faire le choix de ne pas augmenter les taux de taxe foncière depuis désormais dix années. Il est aussi raisonnable de maintenir une capacité de désendettement faible, équivalente à quasi trois années tandis que le seuil d'alerte est, lui, fixé à douze ans.

Il est également sage et raisonnable de maintenir un niveau d'investissement important, car c'est précisément ce dernier qui permet de mettre Dijon en avant par ses infrastructures en faveur du patrimoine, du sport, de la culture, etc.

Les priorités que fait cette majorité municipale pour l'année 2026 sont, une fois encore, des priorités que j'appellerai de protection des Dijonnaises et Dijonnais. Protection des habitants, des bâtiments, des aidants, des accompagnants de ceux qui sont engagés auprès des personnes en souffrance. Voici les trois priorités que je veux souligner à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire.

Priorité à la protection des habitants, tranquillité publique, sécurité. La Ville de Dijon démontre depuis des années au quotidien pas seulement sa volonté, mais bien son action aux côtés de la population.

Avec désormais cent policiers municipaux, notre police municipale est aujourd'hui en proximité dans chaque quartier et les Dijonnais le savent bien et nous en apportent chaque semaine des preuves au travers leurs courriers et nos échanges sur le terrain.

Une police municipale armée, bien équipée, bien formée qui répond au phénomène de délinquance dans le cadre des compétences légales qui sont les siennes et auquel toute notre société est confrontée, et pas seulement dans les grandes villes.

La protection des habitants, c'est aussi la poursuite du déploiement de la vidéoprotection dans nos quartiers. Elle permet de veiller à la sécurité des usagers et de porter plus rapidement assistance et secours. Ainsi, cette fin d'année, ce sont les secteurs Grandville, Gray-Mulhouse, Saint-Michel, Cellerier, port du canal et rue d'Auxonne qui se voient équipés de ce dispositif.

Je veux aussi avoir un mot pour les ASVP et notre brigade verte pour saluer leur travail et leur engagement du quotidien. On ne se rend pas toujours compte à quel point les incivilités en matière de stationnement, de déchets qui jonchent le sol, de chiens non attachés dans les espaces publics peuvent nuire au quotidien de la population. Merci à vous.

Priorité ensuite au soutien des aidants, des accompagnants, des structures qui participent

à protéger les Dijonnaises et les Dijonnais en souffrance et à maintenir de la cohésion sociale dans notre ville. Notre société est fracturée, elle abîme parfois. Les raisons à cela : parfois la solitude, parfois le handicap, parfois la maladie, de plus en plus par les addictions, les violences intra familiales et elle laisse de côté des femmes et des hommes au bord du chemin.

Devrions-nous fermer les yeux, tourner la tête et poser le regard uniquement sur ce qui va bien, laisser le phénomène s'amplifier quitte à ne plus être du tout en capacité de les gérer ? Notre Ville a donc raison de s'engager dans la protection de ceux qui souffrent au travers notamment de soutiens financiers aux structures accompagnantes. Je pense, bien sûr, à notre CCAS, à nos Maisons de quartier, mais aussi à la SDAT, à l'Acodège, à la Banque Alimentaire, à France Victimes 21 et à tant d'autres que nous pouvons remercier, les femmes et les hommes qui, dans ces structures, œuvrent chaque jour pour apaiser, reconforter et accompagner.

Enfin, priorité à la protection du bâti, du patrimoine exceptionnel de notre ville. Dijon est profondément engagée depuis des années et s'engage encore en 2026 à rénover, embellir nos monuments et préserver notre histoire. Saint-Philibert, Notre-Dame, le Cellier de Clairvaux, la bibliothèque Colette, l'église Sainte-Anne sont autant de travaux d'aujourd'hui et de demain qui viendront magnifier Dijon et qui seront source d'attractivité pour l'ensemble de notre territoire métropolitain, départemental et régional. Il est donc fondamental de poursuivre cette politique de soutien à notre patrimoine historique.

Protection des habitants, de ceux qui souffrent, des bâtiments, voilà, madame la Maire, mes chers collègues, ce que nous retenons de ces orientations budgétaires avec mes collègues du groupe Indépendants et citoyens pour Dijon, des orientations que nous saluons et soutenons.

Pour terminer, puisque j'ai entendu un classement du Figaro, j'en donne un autre, celui de 2024 réalisé par Ville Data - je le dis, parce qu'il semblerait qu'il y ait un fan-club de David Lisnard dans cette salle - relatif aux villes de plus de 22 500 habitants ayant le plus important taux de victimes par rapport au nombre d'habitants qui place Cannes 42^{ème} alors que Dijon est 185^{ème}. Comme quoi, dans la vie, tout n'est ni tout blanc ni tout noir.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- Merci, monsieur Chevalier pour vos propos et pour rétablir une certaine forme de vérité.

La parole est à M. El Hassouni.

M. EL HASSOUNI.- Madame la Maire, chers collègues, je tiens d'abord à remercier le service financier pour l'élaboration de ce budget et notre collègue François Deseille pour son exposé clair et précis.

Le débat d'orientation budgétaire est un moment décisif et important pour notre collectivité, pour notre ville. Il traduit en actes la politique pour laquelle les Dijonnais et Dijonnaises nous ont fait confiance en 2020. Nous mettons simplement en toute fidélité en œuvre le programme de la majorité municipale.

Ce budget 2026, malgré un contexte national source d'inquiétudes et d'incertitudes, est le reflet de notre volonté de faire de Dijon une ville à vivre pour toutes et tous, une ville écologique et résiliente, une ville attractive qui continue de séduire en France comme à l'international, une ville qui résiste plutôt bien aux turpitudes extérieures.

L'État demande aux collectivités territoriales de faire un effort - c'est inévitable - mais les collectivités territoriales ne sont nullement responsables de la dette abyssale de l'État et des déficits. Nous l'appelons, d'ailleurs, à la vigilance. Les collectivités locales ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire. Nous sommes de véritables leviers pour l'économie locale, pour les entreprises que nous soutenons, pour l'emploi non délocalisable sur notre territoire. Affaiblir les collectivités locales, c'est fragiliser l'ensemble de notre tissu économique et social.

Alors, malgré ce contexte exigeant, Dijon continue d'affirmer sa résilience et son efficience grâce à une gestion saine et rigoureuse de ses finances. Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- notre dette passera sous la barre des 100 M€ fin 2025, son niveau le plus bas depuis 1988 ;
- notre capacité de désendettement est proche de trois ans alors que le seuil d'alerte national se situe à douze ans.

Ces résultats témoignent d'une gestion responsable et visionnaire. Oui, notre Ville est bien gérée, en témoigne le rapport de la Chambre régionale des comptes. C'est simplement les résultats de la stratégie gagnante portée de façon successive depuis 2001 par

François Rebsamen et Nathalie Koenders.

Et voici un engagement que nous tenons avec fierté : pour la dixième année consécutive - oui, une décennie - nous ne procéderons pas à une hausse des taux d'imposition municipaux. Concrètement, pas de hausse des taux de la taxe foncière sur le bâti, c'est-à-dire 0 % d'augmentation.

Ce choix est un acte fort et responsable qui témoigne de la volonté de notre majorité de protéger le pouvoir d'achat des Dijonnaises et des Dijonnais.

Alors que les ménages continuent de subir la hausse des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits de première nécessité, nous refusons, ici, à Dijon, de leur imposer une charge supplémentaire. Un pouvoir d'achat préservé, c'est la garantie pour chacun de vivre dignement et de trouver sa place, ici, à Dijon quels que soient son statut social, ses origines ou sa condition. Notre boussole reste claire : préserver le pouvoir d'achat des Dijonnaises et des Dijonnais tout en investissant pour l'avenir, gérer le quotidien et pouvoir se projeter pour les dix prochaines années.

À Dijon, nos orientations budgétaires traduisent une ambition forte et cohérente : faire de notre ville une référence en matière de solidarité, d'écologie et d'attractivité. Pour cela, nous prévoyons entre 55 et 60 M€ d'investissements en 2026. Ces investissements ne sont pas que des chiffres, ce sont concrètement des écoles rénovées, des équipements publics modernisés, des espaces publics embellis. Une ville qui se transforme, fière de son histoire et tournée vers la modernité.

Tout d'abord, une ville écologique, et l'écologie - je le dis - n'est pas la propriété d'un seul parti ! Notre vision de l'écologie est populaire et non punitive.

Notre Ville investit massivement pour répondre à l'urgence climatique. Notre plan de rénovation des écoles dijonnaises représente 75 M€ engagés. Nous avons déjà réalisé 26 % d'économie d'énergie depuis 2010 et visons 30 % d'énergies renouvelables d'ici 2030. La rénovation énergétique de nos bâtiments, la transition vers les mobilités durables, le renforcement de la biodiversité urbaine avec la création d'espaces de fraîcheur et de verdure, nous agissons concrètement pour préparer Dijon aux enjeux de demain, loin du dogmatisme.

Une Ville solidaire ensuite, qui continue de soutenir les plus vulnérables grâce à des politiques ambitieuses. Nous consacrons 102 € par habitant au tissu associatif, bien au-delà de la moyenne nationale à 81 € - je profite de l'occasion pour remercier les 4 300 associations et bénévoles qui donnent de leur temps - la tarification sociale dans la restauration scolaire, la gratuite de nos musées et bibliothèques, l'accompagnement constant de nos associations, vectrices de cohésion sociale, et le travail remarquable du CCAS. Autant d'actions concrètes au service de la solidarité. Oui, nous devons continuer à protéger les plus précaires.

Dans nos cantiques scolaires, nous servons 38 % de produits bio et avons réduit le gaspillage alimentaire de 54 %. C'est bon pour la santé de nos enfants, bénéfique pour la planète et pour les producteurs locaux.

Je dis un petit mot sur le logement. Je n'avais pas prévu de faire cette incise, mais j'ai envie de poser des questions à l'opposition : mais pourquoi tant d'égoïsme ? Nous vivons une crise du logement, et, ici, au sein des oppositions, vous osez rejeter l'idée même de proposer un logement décent aux familles ! Mais quelle indécence !

La réalité est rigoureuse. Ouvrez les yeux : sur-occupation des logements, personnes sans domicile fixe, des femmes victimes de violences conjugales sans réponse adaptée ou encore impossibilité pour des jeunes de décohabiter faute de logements. Alors je ne comprends pas cette hostilité anti-logement qui se mobilise et véhicule des contrevérités sur l'habitat en général. Concrètement, que proposez-vous à ces familles, à ces personnes âgées ou porteuses de handicap, à ces salariés et fonctionnaires ? Pas grand-chose à part des invectives. Que répondez-vous à ces gens-là ? Rien, c'est le vide sidéral.

À Dijon, le retard a été partiellement rattrapé, mais la demande demeure très forte avec notamment un effet ciseau très inquiétant pour les prochaines années, qui peut potentiellement provoquer une crise sociale. Nous avons une hausse assez spectaculaire du nombre de demandeurs. On a dépassé la barre des 12 000 demandeurs aujourd'hui sur la métropole, sans parler de la baisse du taux de rotation ou encore d'une production de logements atone.

L'heure est à la vérité : nous devons continuer à construire des logements de manière raisonnable et raisonnée tout en considérant l'écologie et la biodiversité comme un axe fort et non contradictoire.

Depuis vingt ans, c'est le chemin pris pour conjuguer l'urgence sociale et écologique.

Alors, que dire de M. Bichot et de M. Bourguignat ?

Je tiens, ici, à dénoncer publiquement l'hypocrisie de ces deux personnes qui, en séance,

tirent à boulets rouges sur le logement social, mais qui, en privé, m'envoient des courriers - je les ai en ma possession et pourrai éventuellement les faire circuler - expliquant qu'il faut à tout prix soutenir la veuve et l'orphelin et soutenir les familles ! Votre comédie a assez duré ! Si vous considérez que le mal-logement est une priorité, dites-le publiquement ! Si vous considérez que le logement social est un problème pour la ville, arrêtez de m'écrire - je ferme la parenthèse.

Une ville écologique, solidaire et attractive.

Une Ville attractive qui investit dans son développement économique, culturel et touristique. Depuis 2025, les expositions permanentes de la Cité de la Gastronomie et du Vin sont gratuites offrant, ainsi, un accès à la culture pour tous.

Nous rénovons le Parc des Expositions avec l'ambition de doubler le nombre d'événements accueillis, renforçant, ainsi, l'attractivité de notre territoire. D'ailleurs, cette année, la Foire gastronomique, avec 17 000 visiteurs, a été un succès populaire. Nous continuerons à soutenir nos commerçants et artisans en préservant l'activité et le dynamisme de notre centre-ville.

C'est aussi une ville plus sûre avec désormais cent policiers municipaux en poste pour garantir la tranquillité des Dijonnais, l'installation des vidéoprotectons partout où cela est nécessaire, sans oublier le travail de prévention auprès de la jeunesse pour leur donner les clés de la réussite et les empêcher de basculer.

Ces choix, nous les assumons avec responsabilité et détermination.

Nous savons que les défis restent nombreux, mais grâce à notre majorité consciente des enjeux, à notre gestion rigoureuse et à notre vision à long terme, nous sommes en mesure de les relever.

Dijon poursuit une trajectoire responsable et ambitieuse pour préparer l'avenir en protégeant ses habitants. Notre volonté de bâtir une ville pour toutes et tous, à la fois solidaire et tournée vers l'avenir guide nos décisions aujourd'hui. Nous continuerons d'œuvrer avec vous, madame la Maire, avec la même détermination et la même responsabilité pour l'intérêt des Dijonnaises et des Dijonnais.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- Merci, monsieur El Hassouni pour votre intervention.

La parole est à M. François Rebsamen.

M. REBSAMEN.- Merci, madame la Maire - chère Nathalie Koenders. J'avais demandé la parole, parce que je me disais que le débat d'orientation budgétaire était le moment d'entendre les propositions. Quelle est la vision de la ville que portent les élus de droite qui passent leur temps à critiquer l'actuelle majorité sur ce qui a été fait, sur ce qui se fait et, sûrement, sur ce que nous ferions si nous étions élus ? C'est dommage, parce que je pense que la compétition qui se joue entre eux les empêche de travailler. On n'entend finalement rien. Quelle est la vision de la ville qu'ils veulent ? Au moins, d'autres représentants de la droite, dans le temps, disaient : « Nous voulons la voiture ». Ils proposaient une vision de la ville. Elle était contre la nôtre, mais ils proposaient. Là, rien.

Ils ont entendu que sécurité, c'était bien, alors ils crient : sécurité, sécurité, sécurité, parce qu'ils ont vu que c'était premier dans les sondages ! Mais ils n'ont pas compris que les habitants des villes, eux, n'attendent pas de la municipalité de mettre fin au trafic de drogue. C'est le problème de l'État et pas celui de la municipalité.

Ils disent des choses comme cela et ne savent même pas la densité d'habitants à Dijon par kilomètre carré ! On peut leur poser la question, ils sont incapables d'y répondre, parce qu'ils n'ont pas travaillé ! Ils ne travaillent pas. Tout ce qu'ils savent faire, c'est seulement dénigrer - c'est vraiment dommage ! Et, contrairement à ce qu'ils pensent, les gens sont heureux de venir à Dijon. Évidemment, cela les gêne, parce que c'est le solde migratoire. Dans le solde migratoire, il y a le mot « migration ». C'est un mot qu'ils n'aiment pas et c'est donc pour cela qu'ils n'en parlent jamais. Tous ceux qui viennent à Dijon viennent, parce que la ville attire, est belle et donne envie de progresser. Devant cette absence de proposition, je m'arrêterai là avec un grand regret : c'est bien de débattre en démocratie, mais pas avec des gens qui ne travaillent pas !

Mme la MAIRE.- Merci à M. le Président - cher François Rebsamen - et je propose de finir sur ces propos et de passer au vote.

En effet, nous sommes fiers de notre ville, de Dijon et de ses habitantes et habitants.

Il faut prendre acte sur ce débat d'orientation budgétaire. Qui souhaite ne pas voter pour prendre acte sur le DOB ? Je n'en vois pas.

Il est procédé au vote à main levée.

le Conseil,

après en avoir délibéré, décide :

- **de prendre acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) de la Ville de Dijon pour l'exercice 2026 dans le cadre de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2025 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

Mme la Maire - Je vous propose de passer au rapport n° 6 sur le Tennis Club Dijonnais pour une modification des conditions financières de l'emprunt garanti avec M. Deseille.

Délibération n°6

OBJET : FINANCES - Tennis Club Dijonnais - Garantie d'emprunt - Modification des conditions financières de l'emprunt garanti

Monsieur Deseille donne lecture du rapport :

Par délibération du 23 juin 2025, le conseil municipal a accordé au Tennis Club Dijonnais (TCD) une garantie d'emprunt. Cette garantie concernait un prêt à souscrire auprès de la Société Générale, afin de financer les investissements du Tennis Club Dijonnais, réalisés dans le cadre de l'appel à projet lancé par la Ville, en vue de développer la pratique du tennis à Dijon.

Le TCD a informé la Ville de Dijon que les conditions financières indiquées dans la délibération susvisée ne correspondent pas à celles qui ont été ultérieurement souscrites par le club auprès de la Société Générale. En effet, le TCD a finalement opté pour un emprunt à taux variable indexé sur l'Euribor 1 mois + marge 0,73 %, plutôt que pour un prêt à taux fixe à 3,69 %, comme initialement délibéré par la Ville.

Le TCD sollicite donc la Ville de Dijon pour accorder sa garantie d'emprunt à 100 %, pour le prêt que l'association va contracter auprès de l'établissement bancaire Société Générale, aux conditions suivantes :

Emprunt conclu avec la Société Générale :

- Montant : 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros) ;
- Durée : amortissement sur 20 ans (soit 240 mois) + phase de mobilisation entre la signature du contrat et le 20/11/2026 ;
- Taux d'intérêts : Taux variable indexé sur Euribor 1 mois (E1M) + marge 0,73 % ;
- Périodicité des échéances : mensuelle ;
- Type d'amortissement du capital : progressif (taux de progression de 3,97 % l'an) ;
- Frais de dossier : 750 € ;

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L2252-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2288 du Code Civil ;

Vu la délibération VD20250623_10 du conseil municipal du 23 juin 2025 ;

Vu le contrat de prêt entre le Tennis Club Dijonnais (l'Emprunteur) et la Société Générale (le Prêteur) ;

Mme la MAIRE.- Merci, monsieur Deseille. Sur ce rapport, la parole est à M. Bourguignat.

M. BOURGUIGNAT.- Madame la Maire, très brièvement, d'abord pour rappeler notre soutien au projet d'envergure du TCD et pour vous dire qu'en matière de garantie d'emprunt, nous préférierions que la Ville souscrive des emprunts à taux fixe plutôt que variable.

Mme la MAIRE.- Là, ce n'est pas la Ville qui souscrit, c'est le TCD.

M. BOURGUIGNAT.- Oui, mais en l'occurrence, elle se porte garantie d'emprunt. Nous préférierions donc que la Ville se porte garantie d'emprunt sur des taux fixes plutôt que des taux variables. C'est beaucoup plus sécurisant sur le long terme.

Mme la MAIRE.- Je les ai rencontrés récemment et ai posé effectivement la même question. Ils m'ont dit que cela restait très sécur, mais pour l'emprunt dont ils ont besoin, c'était le taux le plus intéressant. Nous ne sommes pas du tout dans les emprunts structurés que nous avons connus il y a quelques années. Je vous invite aussi, pour ceux qui le peuvent, le Département ne participant pas au financement de cette installation, à voir s'il peut aussi y avoir une aide pour le TCD - j'aurais pu en parler ce matin, mais ne l'ai pas fait - mais je crois qu'ils vont prochainement rencontrer un élu.

La parole est à M. Sibert.

M. SIBERT.- Merci, madame la Maire. C'était pour compléter - vous avez partiellement répondu à ma question. C'est pour savoir si M. l'adjoint au maire ou vous ou les services financiers pouvaient nous apporter l'éclairage financier sur la différence, et si la Ville ne prenait pas de risque sur des taux variables. Avec la baisse des taux enclenchée au niveau mondial, et notamment au niveau de la BCE, je pense qu'en effet, à première lecture, c'est plutôt intéressant par rapport au taux fixe qui était proposé, mais le rapport est très descriptif et nous n'avons pas vraiment d'outils d'aide à la décision. C'est un peu dommage.

Mme la MAIRE.- Je vous l'ai dit aujourd'hui, les taux fixes ont beaucoup monté. Là, on est sur un taux d'intérêt variable indexé sur l'Euribor un mois, nous ne sommes donc pas sur un risque énorme avec une marge de 0,73 % - vous avez le détail sur le rapport. Ils ont vraiment besoin de pouvoir emprunter. Dès lors que nous aurons délibéré, dès demain, ils en ont besoin pour payer des fournisseurs.

Je pense que dans la délibération, le prêt indiqué est assez précis. Maintenant, vous pouvez ne pas prendre part au vote ou voter contre, mais il faut vraiment que nous passions aujourd'hui ce rapport pour le TCD.

Concernant cette modification des conditions financières de l'emprunt garanti - j'ai pris l'assurance que la Ville de Dijon ne prenait pas de risque sur cet emprunt - qui est contre ?

M. SIBERT.- En complément pour explication de vote, vu que vous engagez la responsabilité, je voterai pour, puisque vous dites que la Ville ne prend pas de risque, donc je vous crois.

Mme la MAIRE.- Merci. Vous devriez me croire plus souvent.

Qui ne prend pas part au vote ?

Il est procédé au vote à main levée.

le Conseil,

après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder** sa garantie à hauteur de 100 % au Tennis Club Dijonnais pour le remboursement de l'emprunt, destiné à son projet de développement de la pratique du tennis à Dijon, d'un montant total de 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros), souscrit auprès de l'établissement bancaire Société Générale, selon les caractéristiques établies ci-après :

Emprunt conclu avec la Société Générale :

- Montant : 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros) ;
- Durée : amortissement sur 20 ans (soit 240 mois) + de phase de mobilisation entre la signature du contrat et le 20/11/2026 ;
- Taux d'intérêts : Taux variable indexé sur Euribor 1 mois (E1M) + marge 0,73 % ;
- Périodicité des échéances : mensuelle ;
- Type d'amortissement du capital : progressif (taux de progression de 3,97 % l'an) ;
- Frais de dossier : 750 € ;

- **de dire** que la Ville de Dijon renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, dès réception de la demande de la Société Générale, à hauteur de la quotité garantie soit 100%, toute somme due au titre de ce prêt en capital, intérêts, intérêts de retard et tous autres frais et accessoires qui n'aurait pas été acquittée par le Tennis Club Dijonnais à sa date d'exigibilité et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- **de dire** que la Ville de Dijon s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources nécessaires suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à intervenir au contrat de prêt correspondant établi avec le Tennis Club Dijonnais et la Société Générale.

SCRUTIN POUR : 57 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 2
 DONT 5 PROCURATION(S)

Mme la Maire - Je vous remercie notamment pour le Tennis Club Dijonnais.
Continuons avec le rapport n° 7 pour des subventions pour des organismes divers.

Délibération n°7

OBJET : FINANCES - Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2025

Monsieur Deseille donne lecture du rapport :

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2025. Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport pour un montant de 288 213 €.

Par ailleurs, lors de sa séance du 24 mars 2025, le Conseil municipal a accordé une subvention d'un montant de 7 000 € à la SDAT pour les ateliers de remise au travail.

Par courrier en date du 15 septembre 2025, la SDAT a sollicité la Ville de Dijon afin de pouvoir réaffecter la subvention accordée dans le cadre des ateliers de remise au travail portés par la SDAT Entreprise au Service ACOR Centre-Ville pour l'année 2025 et suivantes.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette réaffectation.

Mme la MAIRE. - Merci, monsieur Deseille.
Sur ce rapport, j'ai deux prises de parole : Mesdames Gerbet et Tenenbaum.
La parole est à Mme Gerbet.

Mme GERBET. - Je pense qu'il y a une erreur. Veuillez m'excuser. Ce sera pour le prochain rapport.

Mme TENENBAUM. - Je me mets en retrait de ce rapport.

Mme la MAIRE. - D'accord. Il y a plusieurs retraits.

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** les subventions et d'approuver leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;
- **d'approuver** la réaffectation de la subvention de 7 000 € accordée à la SDAT lors du Conseil Municipal du 24 mars 2025 pour les ateliers de remise au travail à l'action ACOR Centre-Ville ;

- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 55 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 4
 DONT 5 PROCURATION(S)

(Mesdames Tenenbaum, C. Martin et MM. Lehenoff et Hoareau se déportent.)

Délibération n°8

OBJET : FINANCES - Tarifs des billets d'entrée et prestations du Pôle Culturel de la Cité de la Gastronomie et du Vin de Dijon – Compléments au rapport du 21 mars 2022

Monsieur Deseille donne lecture du rapport :

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil municipal, la fixation des tarifs complémentaires relatifs aux billets et prestations (ateliers, visites théâtralisées, ...) vendus au Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon.

Il vient notamment compléter les premiers tarifs délibérés en Conseil Municipal du 21 Mars 2022 pour l'ouverture du Pôle Culturel le 6 mai 2022 en proposant des prestations pour les groupes, entreprises et comités d'entreprises.

Ces nouvelles offres s'inscrivent dans la stratégie commerciale mise en place avec les partenaires privés de la Cité, visant notamment à augmenter, en complément de la clientèle individuelle, la clientèle groupes via des tours opérateurs, autocaristes, comités d'entreprises...et la clientèle entreprises.

1/ Rappel des modalités de gestion des paiements

Afin de piloter de façon rigoureuse les recettes issues des ventes et remises de billets, en ligne ou sur site, la Ville dispose d'un dispositif de billetterie spécifique opéré par la société INGENIE.

Par ce biais, les visiteurs peuvent acheter des billets leur permettant d'accéder à des visites/animations organisées uniquement par la Ville mais aussi à des billets couplés (offre VILLE + offre d'un des partenaires de la Cité).

Les gratuités et les tarifs réduits votés pour l'accès aux activités du Pôle Culturel sont aussi intégrés dans ce système de billetterie, ce qui en permet le suivi précis.

Dans le cas des billets couplés, l'outil de billetterie permet de répartir entre la Ville et les partenaires les recettes encaissées, sans que le visiteur ait à faire plusieurs manipulations et en toute lisibilité pour les services fiscaux.

Des tableaux de bord permettent un suivi de la fréquentation du Pôle Culturel par produit et par type de visiteurs (individuels, groupes, ...).

2/ Détail des nouveaux éléments tarifaires pour les individuels

Pass annuel Cité

Le Pôle Culturel met en place depuis l'ouverture de la Cité une programmation (ateliers, visites guidées, conférences, ...) afin de créer une fréquentation récurrente des visiteurs locaux et de les fidéliser.

Nous souhaitons proposer le pass annuel Cité aux visiteurs de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin.

Descriptif du Pass annuel individuel, nominatif et payant :

- Contenu : Pour le titulaire du Pass annuel : Accès illimité aux expositions permanentes et temporaire et réduction de 10% sur tous les objets de la boutique du Pôle Culturel. Entrée à tarif réduit à l'exposition temporaire pour tout accompagnant d'un porteur de Pass annuel (billet d'entrée à 7,50€ au lieu de 11 €)

- Durée de validité du pass : 1 an
- Tarif unique : 19 €

Il est proposé un nouveau tarif unique de 19 € par personne au lieu de 25 €.

Atelier conte

Pour les enfants de 3 à 6 ans, le Pôle Culturel de la Cité propose des ateliers « conte » animés par les médiatrices.

Il est proposé la création d'un nouveau tarif unique de 2 € par enfant pour cet atelier.

Dijon City Pass

Grâce au Dijon City Pass vendu par l'office de tourisme Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès, les visiteurs ont accès aux expositions permanentes et temporaire du Pôle Culturel de la Cité.

Il est proposé de maintenir le tarif du Dijon City Pass à 6,50 € avec remise d'un cadeau gourmand à chaque visiteur.

Mme la MAIRE.- Merci, monsieur Deseille. Sur ce sujet, il y a Mme Gerbet et MM. Muller et Bourguignat.

La parole est à Mme Gerbet.

Mme GERBET.- Merci. Madame la Maire, chers collègues, une intervention au nom du groupe Agir pour Dijon - j'interviendrai sur les rapports 8 et 9.

Nous n'allons pas rentrer dans le détail de ces deux rapports qui modifient une nouvelle fois les tarifs de la CIGV, car ces rafistolages incessants ne changent rien au problème de fonds. Arrêtons l'hémorragie financière pour le pôle public de la CIGV.

Concernant le village gastronomique, nous refusons catégoriquement le renflouement massif des actionnaires privés après les élections que vous préparez déjà. Merci.

(Monsieur Rebsamen quitte la séance à 18 h 30.)

Mme la MAIRE.- La parole est à M. Muller.

M. MULLER.- Merci. Madame la Maire, chers collègues, je voulais répondre à l'intervention de M. Lovichi, mais il nous a fait part de son admiration pour François Bayrou. Respect, je ne ferai donc pas mieux.

Nous examinons aujourd'hui un énième rapport portant sur une modification tarifaire, toujours sans réelle visibilité sur la fréquentation.

Ce dossier continue d'être présenté au conseil municipal par fragment, de manière éclatée, sans que nous ne disposions jamais d'une vision d'ensemble permettant d'en apprécier la cohérence ni d'en garantir la solidité économique.

Nous estimons que les Dijonnaises et Dijonnais sont en droit d'exiger davantage de transparence et d'informations sur des aspects essentiels qui ne sont pas mis en débat au conseil municipal. À force de délivrer des données au coup par coup, sans approche globale, la complexité du montage du dossier, à la fois public et privé, empêche toute compréhension précise de la situation. Il y a, là, un problème démocratique.

Quelle est l'activité réelle du centre commercial ? Quid de la gestion du parking, sa fréquentation. Quel est le bilan global de l'opération afin que nous puissions identifier ses points forts et faiblesses et mesurer les conséquences pour notre collectivité notamment financière si, demain, les investisseurs privés, constatant l'échec commercial, décidaient de se retirer ?

Vous disposez des éléments permettant d'apprécier la situation réelle de la Cité - j'en suis convaincu. Ce que nous demandons aujourd'hui à travers ce rapport, c'est donc davantage de transparence et la mise sur la table de l'ensemble des enjeux liés à la Cité.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- Monsieur Deseille vous apportera des réponses, mais c'est justement de la transparence puisque c'est en régie. À chaque fois qu'il y a des modifications de tarifs, on vous les présente donc, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup d'endroits qui sont en délégation de service public ou autre. Pour le coup, on ne peut pas nous accuser de non-transparence sur ce sujet. Monsieur Deseille vous répondra.

La parole est à M. Bourguignat.

M. BOURGUIGNAT.- Madame la Maire, chers collègues, les tarifs de la Cité de la Gastronomie, c'est un peu l'histoire sans fin.

À chaque conseil municipal, nous votons de nouveaux tarifs, de nouvelles formules, de

nouveaux Pass sans d'ailleurs que cela ait beaucoup d'impact sur la fréquentation et nous pensions en voir le bout en juin avec la gratuité des expositions. Eh bien, non ! Nous avons oublié que les expositions temporaires, les animations et ateliers restent payants et donc que nous continuons en permanence à créer et à ajuster - j'allais dire « à bidouiller » - les tarifs.

Je pense qu'il faudra sortir de ce mauvais calcul, parce qu'encore une fois, je ne crois pas que cela ait beaucoup d'impact sur la fréquentation.

Plus largement, je voudrais souligner trois points concernant la Cité de la Gastronomie.

D'abord, nous avons appris l'installation d'un marché le dimanche matin. Nous pensons que c'est une mauvaise idée. Si un marché doit être mis en place à Dijon le dimanche matin, c'est évidemment autour des Halles centrales.

Ensuite, la Ville ne peut pas se dispenser d'une réflexion sérieuse, très approfondie sur le devenir de la Cité de la Gastronomie. Ne rien faire, on le sait, c'est la condamner.

Le pôle culturel, c'est-à-dire la partie musée, qui relève de la Ville, n'atteint pas ses objectifs de fréquentation. On est à environ 120 000 visiteurs par an alors qu'on en attendait 250 000. Il représente une charge chaque année sur le budget municipal, charge qui est évidemment accentuée depuis la mise en gratuité des expositions, qui à elles seules coûtent 200 000 € par an.

Le Village gourmand, qui demeure sans doute une bonne idée, mais qui rencontre beaucoup de difficultés : il est enclavé, non visible de l'extérieur. Les Dijonnais - et si on est honnête, chacun de nous, chers collègues - ne savent pas quand s'y rendre, avec un positionnement ambigu entre boutique, restauration rapide ou restauration plus haut de gamme.

Ce n'est pas faute d'y organiser des animations pour tenter d'impulser une dynamique et, à cet égard, il faut reconnaître le travail de l'adjoint en charge comme des équipes sur place, mais, simplement, il faut repenser le projet.

Mon positionnement n'a pas changé. Il ne s'agit pas de tout critiquer, mais d'avoir le courage - j'allais dire - le sens des responsabilités - de reconnaître les difficultés, de mettre à plat les choses et de trouver le bon projet pour ce site remarquable, idéalement placé aux portes du centre-ville de Dijon, du cœur historique de notre ville.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- Monsieur Deseille, vous pouvez apporter les réponses.

M. DESEILLE.- Soit il y a de la mauvaise foi, soit c'est une totale méconnaissance du projet !

Nous, Ville de Dijon, nous sommes responsables du pôle culturel.

Vous dites que le pôle culturel ne va pas bien, qu'il devait faire 250 000, etc. Depuis, à l'instar de tout ce qui se fait à Dijon, que les expositions permanentes sont gratuites, nous avons + 40 % de fréquentation des expositions depuis le mois de juillet. Nous étions à 140 000. Maintenant, on attend les chiffres sur l'année, nous approcherons peut-être des 180 à 200 000. Si je compare avec des équipements culturels de Côte-d'Or - je ne cite pas de noms, vous les reconnaîtrez - ils tournent à 30 000, à 15 000, à 20 000, et, nous, ça va. Bien sûr, le Musée des Beaux-Arts doit tourner à 450 000, mais nous, le pôle culturel, nous sommes plutôt bien. La gratuité fait cela.

Vous dites que c'est obscur et que vous n'avez pas toutes les données. Nous sommes en régie. Nous vous donnons tous les tarifs - nous sommes obligés de le faire - et vous dites : vous n'êtes pas transparent et ne donnez pas de chiffres.

Vous dites que les expositions ont coûté. Certes, elles ont un coût, mais il y a eu une migration vers la boutique, comme lors de l'instauration de la gratuité au Musée des Beaux-Arts. C'est la même chose.

J'ai demandé les chiffres, mais si vous venez me voir et me les demandez, je vous donnerai rendez-vous sur place et je vous ferai des visites, mais vous ne venez pas ! Tout à l'heure, je vous ai proposé d'aller voir la chapelle Sainte-Croix de Jérusalem - cela vous calmerait et vous permettrait d'être serein et de voir comment cela va.

Le chiffre d'affaires de la boutique culturelle : + 38,33 % en juillet, + 65,71 % en août, + 43,47 en septembre et, en octobre, 23,3 - la part touristique a diminué, c'est sûr - et du 1^{er} au 16 novembre, plus de 20 % - excusez-moi, je n'ai pas les chiffres d'aujourd'hui.

Il y donc un transfert qui se fait vers la boutique, comme à chaque fois. Les gens ne payent pas et vont donc acheter plus. Le coût pour la collectivité sera donc moindre.

Après, vous nous parlez du marché, mais nous n'avons rien à voir dans l'histoire ! S'ils veulent faire un marché au centre Dauphine, c'est leur problème ! S'ils veulent en faire un dans le

Village gastronomique, c'est leur problème ! Le village gastronomique est un lieu complètement privé ! J'y suis allé dimanche dernier à l'ouverture et hier, il y a de bons produits, des gens qui bossent. Ce sont des gens déjà présents aux marchés de Chenôve, Gevrey, Longvic, Chevigny, Saint-Apollinaire. Ils viennent aussi s'installer là et les commerçants sont ravis. Je n'ai pas vu beaucoup de gens de l'opposition. En tous les cas, cela marche bien.

Il n'y a pas de marché le dimanche, il faut aller à Chenôve ou dans les communes que je viens de citer. Je suis content d'aller faire mes courses là-bas. Faites-les, cela les aidera. C'est très bien et cela se développera. Hier, je crois qu'il y avait dix commerçants et il y en aura treize ou quatorze la semaine prochaine. Nous n'avons rien à dire sur ce village gastronomique. C'est du privé. S'ils veulent s'installer ailleurs, ils font ce qu'ils veulent ! Un marché peut s'installer où il veut dans du privé ! Je ne comprends donc pas ce que vous dites. Il y a une méconnaissance totale du projet. C'est vraiment assez énervant.

Les chiffres, on vous les donne. Vous n'avez qu'à venir me les demander. Je vous ai donné ceux de la boutique. Ceux des expositions - je remercie Mme la Maire d'avoir accepté la gratuité des expositions permanentes comme partout à Dijon, cela a fait bondir la fréquentation des expositions permanentes. Tant mieux, on ne peut que s'en féliciter.

Arrêtez de toujours critiquer ce projet ! La dernière fois, lors du rapport de la CRC, je vous avais pris l'exemple de l'Auditorium fait avec Robert Poujade qui a coûté un gouffre à Dijon, mais nous le soutenons nous aussi ! Là, ce n'est pas un gouffre pour Dijon ! Le budget, c'est environ 2 M€ et quand vous comptez les recettes, cela fait moins. Ce n'est donc pas cette somme-là ! Il faut arrêter ! Cela n'a pas coûté aux Dijonnais une somme extraordinaire. Le pôle culturel, c'est 15,5 M€. Sur cette somme, le Conseil régional et l'État ont donné. Nous, Ville de Dijon, on a donné environ 5 à 6 M€, donc arrêtez de dire que cela a coûté une fortune ! L'Auditorium, c'est 60 M€ et presque 7 M€ tous les ans.

Arrêtez de confondre le pôle culturel, l'espace commercial, qui n'a rien à voir avec la Ville de Dijon !

Mme la MAIRE. - Merci pour cette mise au point.

Sur le rapport n° 8, qui est contre ?

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les nouveaux tarifs pour les billets d'entrée et prestations vendues, dans les conditions proposées ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 52	ABSTENTION : 5
	CONTRE : 2	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

Délibération n°9

OBJET : FINANCES - Tarifs des objets vendus à la boutique du Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon - Compléments au rapport du 21 mars 2022

Monsieur Deseille donne lecture du rapport :

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil municipal, la fixation des tarifs des articles de la boutique de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (CIGV). La boutique du Pôle Culturel de la CIGV a ouvert ses portes le 6 mai 2022. Les produits proposés ont été sélectionnés et personnalisés afin de rendre l'offre plus attractive aux usagers qui viennent visiter le site afin de rapporter un souvenir estampillé « Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin – Dijon ». Un choix diversifié a été pensé pour satisfaire tous les publics (les amateurs de vins, les chercheurs, les adultes, les enfants, les curieux, les touristes de passage comme les dijonnais attachés à leur patrimoine).

Afin de rendre son offre toujours plus attractive, la boutique de la Cité propose une large gamme de produits (893 références) dont certaines nouveautés comme des coffrets d'huiles aromatisées au tarif de 18,50 €, des objets en cuir mettant en valeur le savoir-faire des artisans (porte-clés au tarif de 9,50 €, ...), des épices en tube, des cartes postales de photo culinaire au tarif de 3 €.

Depuis la délibération du 23 septembre 2024, la gamme d'articles proposés à la boutique de la Cité s'est enrichie de 278 nouveaux articles et nouvelles offres tarifaires. Les tarifs des articles déjà en stock n'ont pas évolué ni à la hausse ni à la baisse depuis septembre 2024. Conformément à la délibération du conseil municipal du 25 septembre 2023, une réduction de 30% a été appliquée sur certains articles invendus depuis l'ouverture de la boutique.

Depuis avril 2022, la régie de recettes et d'avance de la Cité de la Gastronomie et du Vin gère et encaisse les ventes de produits à la boutique culturelle de la Cité. La tarification des objets vendus à la boutique du Pôle Culturel de la CIGV est reprise dans l'annexe 1 (tableau détaillé). Les tarifs sont susceptibles d'évoluer en fonction du catalogue en vigueur.

Mme la MAIRE. - *Merci, monsieur Deseille. Je pense que nous avons eu le débat sur la Cité et allons donc passer au vote.*

Sur ce rapport n° 9, qui est contre ?

Il est procédé au vote à main levée. .

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de valider** les tarifs présentés en annexe et actuellement vendus à la boutique du Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon, dans les conditions proposées ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 55

ABSTENTION : 4

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)

Délibération n°10

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Convention de partenariat entre la Ville de Dijon et le Barreau de Dijon

Monsieur Hoareau donne lecture du rapport :

Le Barreau de Dijon et la Ville de Dijon entretiennent de longue date des relations privilégiées, fondées sur des valeurs communes d'accès au droit, de service public et de proximité avec les Dijonnaises et les Dijonnais.

Cette collaboration se traduit notamment par la participation régulière de la Ville aux événements officiels organisés par le Barreau, ainsi que par la mise en œuvre d'actions conjointes au bénéfice des habitants, telles que les permanences de conseil assurées par des avocats à la Maison de la Tranquillité André Gervais ou à l'Hôtel de Ville.

Il vous est proposé de renforcer la coopération entre la Ville de Dijon et le Barreau de Dijon, d'apporter un soutien accru aux Dijonnaises et aux Dijonnais, et de valoriser ces actions communes.

Mme la MAIRE. - *Merci et c'est madame la bâtonnière - Mme Geslain - qui voulait que l'on puisse le mettre noir sur blanc et que l'on signe cette convention de partenariat.*

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur David.

J'ai oublié de vous dire en introduction que j'ai reçu une demande de déclaration de nouveau groupe d'élus politiques au sein de notre conseil. Il s'agit de « Une nouvelle énergie pour Dijon » - vous en aurez besoin. Ce groupe est constitué de M. David et de Mme Renaud. Son président est M. David.

La parole est à M. David.

M. DAVID.- Merci, madame la Maire. Nous ne manquerons pas d'énergie !

Madame la Maire, chers collègues, oui, le rapport présenté concerne une convention de partenariat entre notre Ville et le Barreau de Dijon. Je souscris totalement aux objectifs de cette convention, qui doit permettre de renforcer l'accès aux droits, organiser des actions culturelles et éducatives et promouvoir les valeurs juridiques, mais je constate que certains membres de votre groupe peinent à appliquer à eux-mêmes ces recommandations. Je profite de l'occasion pour redemander à notre collègue conseiller municipal et président de Dijon Métropole de mettre en œuvre ces belles intentions et faciliter l'accès au droit en nous permettant d'accéder au rapport d'étude de faisabilité pour l'extension du réseau de transport en commun en site propre, comme la commission d'accès aux documents administratifs, dans son avis favorable, l'y invite également. Vous êtes dans la même majorité.

Mme la MAIRE.- C'est jeudi le conseil de la Métropole !

M. DAVID.- Cela concerne Dijon ! Ce tram concerne Dijon. Vous souhaitiez des propositions, alors comme il est absent, madame la Maire, vous pourrez lui transmettre ma proposition d'appliquer directement et donc nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Mme la MAIRE.- C'est noté.

Sur le rapport n° 10, qui est contre ?

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention à conclure entre la Ville de Dijon et le Barreau de Dijon,
- **d'autoriser** Madame la Maire à y apporter, le cas échéant, les ajustements de forme nécessaires, sans en modifier l'économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte ou document nécessaire à sa mise en œuvre.

SCRUTIN	POUR : 54	ABSTENTION : 4
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 6 PROCURATION(S)	

Délibération n°11

OBJET : PERSONNEL - Recrutement de contractuel

Monsieur Berthier donne lecture du rapport :

Direction générale déléguée Attractivité et rayonnement – Direction Valorisation du patrimoine
– Directeur Valorisation du patrimoine.

Le poste de directeur de Valorisation du patrimoine au sein de la direction générale déléguée Attractivité et rayonnement est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : Conservateurs territoriaux du patrimoine ou attachés de conservation du patrimoine ;
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son poste et cadre d'emplois (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

Mme la MAIRE. - Merci, monsieur Berthier. Pas de remarques. Je propose de passer au vote.

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique à compter du 1er décembre 2025 et que sa rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport sur le poste de directeur de Valorisation du patrimoine au sein de la direction générale déléguée Attractivité et rayonnement ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses et budgets successifs ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATION(S)

Mme la Maire - Le rapport n° 12, c'est l'inventaire du patrimoine bâti avec une convention de partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

J'en profite pour vous dire que j'avais sollicité le préfet avec le président de la Métropole pour demander que l'on puisse réviser notre plan de sauvegarde et de mise en valeur du centre-ville.

Un courrier auquel il nous a répondu comme quoi il voyait un profond intérêt sur ce projet pour avoir une meilleure connaissance du patrimoine dijonnais et de la qualification de ses enjeux. Cela permettra de pouvoir doter ce PSMV de fiches immeubles, de visites préalables, etc. Vous pourrez nous en dire quelques mots. Nous pourrions donc engager cette révision avec l'aval du préfet.

Délibération n°12

OBJET : URBANISME - Inventaire du patrimoine bâti – Convention de partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

Monsieur Hoareau donne lecture du rapport :

La Région Bourgogne-Franche-Comté a pour compétence obligatoire l'inventaire général du patrimoine culturel, c'est-à-dire la réalisation d'études historiques et architecturales sur le patrimoine de son territoire. Le service inventaire et patrimoine de la Région a conduit à ce titre plusieurs études en régie directe. La Région souhaite désormais développer des études en partenariat avec d'autres collectivités de son territoire, comme cela se pratique dans d'autres régions.

Cette démarche consiste à définir un sujet d'étude cohérent pour le territoire concerné, permettant de contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine local, tout en respectant les normes imposées par la méthode de l'Inventaire général, défini nationalement. Son intérêt peut être bénéfique pour les deux parties : la Région développe sa capacité à étudier le patrimoine au-delà de ses seuls moyens, le partenaire obtient une connaissance précise et structurée de son patrimoine, établie selon des normes validées au plan national.

Dans un premier temps, il est proposé de focaliser ce partenariat sur deux thématiques :

- le patrimoine bâti viticole, identitaire de notre territoire et faisant déjà l'objet d'une reconnaissance internationale au titre des Climats du vignoble de Bourgogne inscrits depuis 2015 au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO) ;
- le style architectural Art Déco dijonnais, qui représente une composante locale spécifique de ce mouvement artistique du début du 20^e siècle, assez méconnue du grand public et relativement peu expertisée.

Dijon métropole est la collectivité compétente pour engager, financer et piloter les études engagées dans le cadre de ce partenariat, du fait, en particulier, de son lien thématique et territorial avec les Climats du Vignoble de Bourgogne comme avec l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) liée.

La Ville de Dijon, fortement concernée par les thématiques identifiées, en particulier les bâtiments de style architectural Art Déco présents dans ses faubourgs, mais aussi par son statut de Ville d'Art et d'Histoire et son outil de valorisation, le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), souhaite être associée à cette démarche et bénéficier des ses résultats en matière de connaissance, de communication et de sensibilisation du public et des visiteurs à son histoire architecturale et urbaine. Elle pourra contribuer à l'identification et à la documentation des éléments de patrimoine situés sur son territoire ou relevant de sa propriété.

Comme pour toute étude d'inventaire, l'enrichissement des connaissances scientifiques s'accompagnera de formes de valorisation à destination du public, à coconstruire avec les partenaires : publications, expositions, applications numériques, podcasts, intégration dans la programmation de Dijon Ville d'art et d'histoire (dont le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine – CIAP) et dans les actions de valorisation des Climats du vignoble de Bourgogne.

Ce partenariat se concrétiserait par une convention tripartite entre :

- la métropole prend en charge le pilotage et le financement des études confiées à un prestataire compétent ;
- la Région apporte un appui technique et scientifique, ainsi qu'une aide financière, envisagée à hauteur de 20 000 €/an, représentant 50 % du montant hors taxes des dépenses ;
- la Ville de Dijon apporte sa contribution documentaire et logistique.

La convention porterait sur une durée de trois ans, compte tenu de l'étendue du patrimoine à étudier et de la démarche scientifique et opérationnelle rigoureuse dans laquelle l'inventaire doit s'inscrire.

Il est proposé d'établir, à cet effet, une convention tri-annuelle générale de présentation de la démarche, dont le projet constitue l'annexe 1 de la présente délibération.

Mme la MAIRE. - *Merci, monsieur Hoareau.
La parole est à Mme Tenenbaum.*

Mme TENENBAUM. - *J'aimerais voter plutôt deux fois qu'une, mais je crois que je dois me mettre en retrait étant vice-présidente de la Région. Je ne sais pas si c'est obligatoire ou pas.*

Mme la MAIRE. - *Vous avez le droit de voter.*

Mme TENENBAUM. - *En tout cas, c'est très bien et je rappelle qu'il y a eu transfert du service de l'inventaire de l'État à la Région il y a maintenant une quinzaine d'années.*

Mme la MAIRE. - *Vous pouvez donc voter, avec grand plaisir. Sur ce rapport, qui est contre ?*

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la mise en œuvre d'un partenariat entre Dijon métropole, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville, sur le thème de l'inventaire général du patrimoine régional ;

- **d'autoriser** Madame la maire à signer la convention de partenariat annexée et tous les documents utiles sa mise en œuvre.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATION(S)

Délibération n°13

OBJET : PATRIMOINE - Boulevard des Bourroches – Cession d'une emprise foncière aux riverains

Monsieur Masson donne lecture du rapport :

La Ville est propriétaire d'un ancien passage piéton situé entre les numéros 109 et 113 boulevard des Bourroches. Les deux propriétaires riverains sollicitent la Ville pour leur céder l'emprise située au droit de leurs propriétés respectives.

Ce passage n'est plus utilisé depuis de nombreuses années et a fait l'objet d'un déclassement du domaine public communal par délibération du Conseil municipal du 18 mai 1998.

Il est proposé de procéder à la cession de ces emprises moyennant un prix de 25 € le m², conforme à l'évaluation du Domaine.

Il est précisé que l'ensemble des frais nécessaire à la réalisation de cette cession est pris en charge par les acquéreurs.

Préalablement à la cession d'une emprise d'environ 22 m² au profit du propriétaire du bien situé au n° 109 et d'une emprise d'environ 23 m² au propriétaire du bien situé au n° 113, il convient de prononcer la désaffectation du domaine public communal de ce passage.

Mme la MAIRE. - Je vous remercie. Sur ce rapport, Qui est contre ?

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de procéder** à la désaffectation du domaine public communal d'une emprise foncière représentant un ancien passage piéton appartenant à la Ville, situé entre les numéros 109 et 113 boulevard des Bourroches à Dijon et d'une superficie totale d'environ 45 m² ;
- **de céder** cette emprise aux propriétaires riverains, à savoir d'une part M Gérard LORY – 109 Boulevard des Bourroches – 21000 DIJON pour une superficie d'environ 22 m² et d'autre part M.Mme Abdellatif ES SABOUNI – 44T rue de Dijon – 21121 DAIX pour une superficie d'environ 23 m², moyennant le prix unitaire de 25 € le m² ;
- **de dire** que ces ventes interviendront par actes notariés ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser Monsieur le Comptable des Finances Publiques à percevoir le produit des ventes.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATION(S)

Délibération n°14

OBJET : PATRIMOINE - Passage du Pont Arnaud – Désaffectation et déclassement d'une emprise foncière – Cession

Monsieur Masson donne lecture du rapport :

La Ville est propriétaire du passage du Pont Arnaud situé en cœur d'îlot et permettant de relier les rues Condorcet et Monge. Ce passage est ouvert uniquement en journée.

Madame Laurence Martin, propriétaire d'un logement au rez-de-chaussée de la copropriété riveraine, a sollicité l'acquisition d'une emprise de terrain jouxtant le passage, afin de pouvoir bénéficier d'un petit espace extérieur.

Le maintien de cette emprise d'environ 25 m² dans le patrimoine communal ne présente pas d'intérêt particulier pour la Ville et n'a pas d'incidence sur la fonctionnalité du passage.

Il est précisé que l'acquisition a également été proposée au Syndicat des copropriétaires de la copropriété riveraine, ainsi qu'à chaque copropriétaire. Seule Mme Martin a fait part de son intérêt.

Aussi, il est proposé de procéder à la cession de ce terrain en nature d'espace vert, moyennant le prix de 55 € le m², conforme à l'évaluation du Domaine et de procéder préalablement à sa désaffectation et à son déclassement du domaine public communal.

Compte tenu de la nature de cette emprise, il est proposé que cette cession soit assortie de conditions permettant le maintien du caractère naturel de cet espace, à savoir : interdiction de toute construction de quelque nature que ce soit pendant une durée de 40 ans et l'obligation d'un entretien régulier des arbres afin de garantir leur conservation.

Il est également précisé que Mme Martin aura la possibilité de se clore, sous réserve de l'obtention préalable des autorisations d'urbanisme nécessaires. L'ensemble des frais relatif à cette cession est pris en charge par l'acquéreur.

Mme la MAIRE. - *Merci. On a donc l'assurance que cela reste un espace vert, qu'elle entretiendra et, bien sûr, nous respectons l'évaluation des Domaines.*

Monsieur Faverjon et Mme Gerbet.

La parole est à M. Faverjon.

M. FAVERJON. - *Madame la Maire, nous estimons que face au réchauffement climatique en cours avec des pics de chaleur de plus en plus longs, hélas comme constaté cet été à Dijon, tous les espaces verts disponibles doivent être préservés dans l'espace public pour atténuer les pics de chaleur, en particulier au centre-ville où ces pics de chaleur se font de plus en plus ressentir que dans d'autres parties de la ville, plus proches des combes et des parcs.*

Le passage du Pont Arnaud, dont il est question aujourd'hui, constitue un treige, c'est-à-dire un passage discret entre deux rues, trace du passé médiéval de la ville. Ce sont des vestiges méconnus de notre ville, qui méritent d'être mieux connus.

Ce treige présente une partie pavée et une partie boisée. Elle témoigne, ainsi, que le Dijon historique était très loin d'être aussi minéral que les aménagements publics actuels.

Dans les délibérations que vous mettez au vote, vous proposez de vendre la partie végétalisée assortie d'une interdiction de construire sur cette parcelle pendant une durée de 40 ans, ce qui est intéressant, mais n'apporte pas de protection pérenne. Or, la Ville de Dijon a la possibilité d'apporter une protection pérenne à cet espace végétal. Actuellement, l'ensemble du treige est inscrit au plan de sauvegarde et de mise en valeur du centre historique, mais au titre d'espace pavé. Or, seule une partie est pavée, et l'espace que vous proposez, en particulier, de vendre est boisé.

Nous estimons que la Ville doit préserver de manière pérenne ce boisement. Pour pouvoir apporter cette protection pérenne, nous demandons que la parcelle boisée soit considérée dans le plan de sauvegarde et de mise en valeur comme un espace boisé classé et non comme un espace pavé, ce qui permettra d'assurer la pérennité de la sauvegarde de cet espace végétal boisé.

Notre proposition a un double avantage : pérenniser cet îlot de fraîcheur au centre-ville d'une part, mais aussi mieux valoriser le patrimoine méconnu de notre ville.

Nous vous demandons donc, madame la Maire, de surseoir à la vente de cette parcelle en attendant son classement comme espace boisé classé au titre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du centre historique, puis, quand cette opération, à laquelle nous espérons que

vous souscrirez, sera réalisée, de proposer de nouveau sa vente à l'acquéreur projeté.

Nous vous demandons donc de retirer cette délibération qui ne nous semble pas pleinement satisfaisante en l'état.

Mme la MAIRE.- Je ne vais pas la retirer. Par contre, comme cela a été dit, nous allons réviser le PSMV et je m'engage, en effet, à classer cette zone en zone boisée. Nous avons quarante ans devant nous, mais nous le ferons rapidement dès que nous commencerons la révision.

La parole est à Mme Gerbet.

Mme GERBET.- Madame la Maire, chers collègues, mon intervention au nom du groupe Agir pour Dijon.

Vous avez oublié de préciser que cet espace pourra être clôturé. C'est un passage que j'emprunte régulièrement, vraiment très agréable l'été. C'est un vrai petit poumon vert et j'interviens également, parce que chaque espace vert public du centre-ville doit être conservé. Ils contribuent à lutter contre le réchauffement climatique et en reconstituer coûte cher. Conservons ceux que nous avons déjà.

Merci.

Mme la MAIRE.- C'est tout de même surprenant, je ne vous ai jamais autant entendu parler dans ce mandat de développement durable, de végétalisation ! Ce doit être une prise de conscience soudaine.

La parole est à M. Masson pour apporter quelques éléments de réponse.

M. MASSON.- C'est très simple, en effet. Il y a la possibilité de clore, mais selon les règles qui sont celles applicables au centre-ville, c'est-à-dire qu'on peut comprendre que la future propriétaire soit à même de clore pour pouvoir occuper de manière facile cet espace. Cela ne compromet en rien la partie boisée - cela a été dit, et, en effet, nous avons quarante ans pour classer. Je pense qu'il n'y aura pas de problème pour le faire, au contraire.

Il faut aussi comprendre que les autres copropriétaires n'ont pas souhaité acquérir une partie de cet espace, cela veut donc dire que c'est difficile pour quelqu'un qui va payer 55 € le mètre carré de faire bénéficier à toute la copropriété de cet espace vert.

Mme la MAIRE.- Merci pour ces compléments et je rappelle que le passage restera ouvert.

Sur ce rapport 14, qui est contre ?

Il est procédé au vote à main levée.

le Conseil,

après en avoir délibéré, décide :

- **de procéder** à la désaffectation et au déclassement du domaine public communal d'une emprise de terrain en nature d'espace vert en bordure du passage du Pont Arnaud, libre d'occupation, d'une superficie d'environ 25 m², cadastrée section EV n°162p ;
- **de céder** cette emprise à Mme Laurence MARTIN – 12 impasse du Moulin de Nantilles – 21640 Gilly-lès-Citeaux, moyennant le prix unitaire de 55 € le m² et assortir cette cession des conditions suivantes : interdiction de toute construction de quelque nature que ce soit pendant une durée de 40 ans et l'obligation d'un entretien régulier des arbres afin de garantir leur conservation ;
- **de dire** que cette vente interviendra par acte notarié ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et Monsieur le Comptable des Finances Publiques à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN POUR : 49

ABSTENTION : 3

CONTRE : 7

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)

Délibération n°15

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat de ville - Programmation 2025 (4ème phase)

Madame Akpinar-Istiquam donne lecture du rapport :

La politique de la ville vise à réduire les inégalités sociales entre les habitants des quartiers dits « prioritaires » et les autres quartiers en proposant des actions spécifiques ou renforcées afin de favoriser le bien-vivre ensemble et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Pour la période 2024-2030, le nouveau contrat de ville concerne 23 200 habitants sur les six quartiers politique de la ville de Dijon métropole : les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon, mais aussi le mail à Chenôve, le Bief du moulin à Longvic, le Belvédère à Talant et Quetigny-centre qui est entré dans la géographie prioritaire au 1er janvier 2024.

Signé pour six ans, le contrat de ville mobilise, sur leurs champs de compétences respectifs, les partenaires institutionnels, les associations et les habitants. Il associe dans son pilotage, sa mise en œuvre et son évaluation, les habitants et les conseils citoyens, instances participatives dédiées.

Le contrat de ville définit le cadre de travail partenarial, les enjeux et les orientations identifiées au sein de chaque commune. A Dijon sur les deux quartiers prioritaires de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles, les 3 orientations prioritaires sont :

- le renforcement du lien social,
- l'amélioration du cadre de vie,
- le développement de l'émancipation par la culture, le sport et l'éducation.

Pour 2025, la ville de Dijon participe au financement des projets et des actions du contrat de ville à hauteur de 317 700 €.

Les trois premières programmations 2025 se sont traduites par la participation financière de la Ville à des actions portées par dix-huit associations, pour un montant total de 306 680 €. Deux associations ont depuis sollicité un soutien de Dijon au titre du contrat de ville.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver une quatrième programmation, dont les actions et montants sont précisés dans le tableau annexé au présent rapport. La Ville apportera son soutien financier, dans le cadre de cette quatrième programmation 2025, à hauteur de 11 020 €.

Mme la MAIRE.- *Merci, madame Akpinar-Istiquam.
Sur ce rapport, pas de demande de prise de parole.*

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver**, telle que présentée dans le tableau annexé au présent rapport, la répartition des financements de la Ville, au titre de la quatrième phase de la programmation du contrat de ville 2025, à un montant total de 11 020 € pour des actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par deux associations ;
- **de dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions ou avenants, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 55	ABSTENTION : 4
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

Délibération n°16

OBJET : ESPACE PUBLIC - Convention de gestion de l'Énergie des Points Communaux d'Éclairage Public - Avenant n°1

Madame Martin-Gendre donne lecture du rapport :

L'article L. 5215-17 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de confier à l'une de ses communes membres la gestion d'un service qui relève de sa compétence, mais également la possibilité pour un commun membre de confier à l'EPCI dont elle est membre la gestion d'un service relevant de sa compétence.

Par délibération du Bureau métropolitain du 22 septembre 2016, les membres du bureau ont approuvé les conventions-types de gestion de l'entretien de certains équipements et espaces publics entre Dijon métropole et les communes intéressées.

Par délibération du Bureau métropolitain du 18 septembre 2025, les membres du bureau ont approuvé l'Avenant 1 de la convention -types de gestion de l'entretien de certains équipements et espaces publics entre Dijon métropole et les communes intéressées.

Il convient d'approuver le présent avenant n° 1 qui vient modifier la convention, du 7 décembre 2016, concernant les modalités patrimoniales et les modalités financières, comptables et budgétaires en raison du changement de mode de calcul de l'énergie consommée par les points d'éclairage public de compétence communale.

La méthode de calcul initiale, basée sur le pourcentage de points communaux sur l'ensemble du patrimoine de la commune, n'est plus justifiée depuis la reconstruction de l'éclairage public sur la commune de Dijon.

Aujourd'hui avec les outils à disposition, il est possible de calculer la consommation au point lumineux avec précision et d'adresser un état de somme à recouvrer à la Commune le plus proche de la réalité.

La commune de Dijon a confié à Dijon métropole, par convention du 7 décembre 2016, la gestion des services suivants afférents à la compétence communautaire « création, aménagement et entretien de voirie » : l'entretien et la maintenance de l'éclairage public communal.

Il avait été convenu entre les Parties que la convention ne porte que sur les dépenses de fonctionnement afférentes aux différents services concernés.

Dijon Métropole s'est engagé à assurer la continuité du service public dans le cadre de la gestion confiée, qu'il assurera sous sa responsabilité pendant la durée de la convention. Par ailleurs, depuis la signature de la convention initiale en 2016, les modalités de gestion de l'éclairage public sur le territoire des différentes communes de la métropole ont été uniformisées. Pour cette raison, la situation transitoire prévue à l'article 6.2 « Hypothèse 2 – Paiement direct du prestataire par la Commune » n'a plus lieu de figurer dans ladite convention.

En conséquence, les Parties conviennent de modifier ladite convention par le présent avenant.

Mme la MAIRE. - *Merci, Madame Martin-Gendre*

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention, joint au présent rapport ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer l'avenant n°1 et tout acte utile à la bonne administration de ce dossier ;

- d'autoriser Madame la Maire à apporter des modifications de détail au présent projet.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

Délibération n°17

OBJET : AMENAGEMENT - Convention de prestations intégrées portant Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la maison des services publics de l'Ecocité Jardin des Maraîchers - Avenant n° 1

Monsieur Masson donne lecture du rapport :

La Ville de Dijon a confié à la SPLAAD un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage afin de l'accompagner sur la phase étude et la conduite d'opération pour l'aménagement de la maison des services publics de l'Ecocité Jardin des Maraîchers via une convention de prestations intégrées qu'elle lui a notifié le 21 octobre 2024.

La tranche optionnelle relative à la conduite de l'opération a été affirmée le 17 avril 2025. A la notification du mandat, la Ville de Dijon a défini le pré-programme et a arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à la somme de 325 000 euros TTC, valeur Août 2024.

Après mise en concurrence pour l'attribution des marchés de travaux d'aménagement du local, les offres des entreprises les mieux-disantes totalisent un montant supérieur à l'estimation initiale. Durant la phase de conception et consultation des prestations optionnelles plus qualitatives sur les aspects fonctionnels, techniques et d'exploitation ont été retenues (notamment la mise en œuvre d'un châssis de toit pour apporter de la lumière naturelle, l'ajout de six stores intérieurs pour limiter la chaleur, d'un décor en papier peint en fond du bureau d'accueil et d'un revêtement carrelage sur l'ensemble des locaux), ce qui a mené à une amélioration du projet.

A la vue du rapport d'analyse des offres présenté par la SPLAAD, la Ville de Dijon a donné son accord pour la notification des marchés.

Le montant des dépenses à engager, initialement estimé à 271 300 € HT en valeur Août 2024 soit 325 000 € TTC doit par conséquent être augmenté de 53 457 € TTC (44 547,50 € HT) – valeur juin 2025. Cette augmentation tient également compte de la revalorisation contractuelle de la rémunération du maître d'œuvre de l'opération.

Le projet d'avenant n°1 joint à la présente délibération prévoit ainsi que le montant des dépenses à engager par le Mandataire est provisoirement évalué à 324 757 € HT en valeur juin 2025, soit 389 148,40 € TTC.

Vu la convention de prestations intégrées portant Mandat de Délégation de Maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la maison des services publics de l'Ecocité Jardin des Maraîchers ;
Vu l'avenant n°1 à la Convention de Prestations intégrées.

Mme la MAIRE.- Merci à M. Masson.
La parole est à M. Bichot.

M. BICHOT.- Madame le Maire et chers collègues, ce quartier est un bel exemple de densification excessive avec un objectif passé de 750 à 1 300 logements en cours de route, aucun commerce, aucune école et une desserte par les transports en commun qui laisse à désirer.

J'ajoute qu'il fait face au quartier libre des Lentillères surplombé d'un magnifique drapeau palestinien ! Il semblerait, madame le Maire, que vous soyez en train de négocier, à la veille des élections municipales, l'attribution gratuite de sept hectares de terre aux zadistes. Nous refusons catégoriquement cet arrangement infondé. Nous demandons le classement en zone naturelle et

maraisière de la totalité des neuf hectares et l'égalité de traitement de tous les Dijonnais par rapport à l'attribution et à l'usage futur de ces terrains.

Mme la MAIRE. - Pour les commerces, cela démarre. Ce n'est pas bien de critiquer ce quartier. Je l'ai visité et ai fait des balades urbaines avec les habitants, Mme Akpinar-Istiquam et d'autres élus, que je ne peux pas tous citer. Ils aiment leur quartier. Il est magnifique à l'intérieur.

Concernant le jardin des Lentillères, vous êtes vraiment dans la caricature et dans l'excès. Vous savez ce que l'on dit : tout ce qui est excessif. J'ai fait ce que j'ai dit dans cette instance et à la presse quand j'ai été interrogée, à savoir qu'à un moment donné, cette situation ne pouvait pas durer.

Je demandais qu'il y ait une légalisation et que ce parc, qui restera - et je m'y suis engagée - un parc boisé végétalisé, puisse être ouvert à tous les habitants et, en même temps, il y a des problèmes de sécurité actuellement et aussi des personnes qui l'occupaient aux frais des contribuables concernant l'eau et l'électricité.

Nous sommes seulement dans une démarche de légalisation en respectant la loi. Arrêtez de caricaturer et de dire tout et n'importe quoi !

Je vous propose de passer au vote sur cette Maison des services publics de l'Ecocité Jardin des Maraîchers attendue par les habitants, ce sera co-construit avec eux - ils l'attendent et aiment leur quartier - qui est contre ?

Il est procédé au vote à main levée.

le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention de prestations intégrées annexé au présent rapport ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

Délibération n°18

OBJET : ECOLOGIE URBAINE - Abeille sentinelle de l'environnement - Évolution du dispositif "pots de miel"

Monsieur CHATEAU donne lecture du rapport :

Adhérente au programme national « Abeille, sentinelle de l'environnement » initié par l'Union Nationale de l'Apiculture Française, Dijon métropole confie à un réseau d'apiculteurs locaux la gestion d'une dizaine de ruchers répartis sur le territoire. Plusieurs sites de la ville de Dijon accueillent ces ruchers (Parc de la Colombière, La Vapeur, Jardin de l'Arquebuse, médiathèque Champollion, les Valendons, Parc des carrières Bacquin, Toison d'Or, Combe à la Serpent, La Maladière, Fontaine d'Ouche). Les abeilles butinant dans leur environnement immédiat, le miel ainsi produit ainsi que les animations pédagogiques proposées par le Jardin de l'Arquebuse et ses partenaires participent activement à la sensibilisation des citoyens à l'importance de la pollinisation et à la diversité végétale. Pour la cinquième fois consécutive, Dijon a été distinguée par le label APicité ® « 3 abeilles » - la plus haute reconnaissance pour une démarche exemplaire.

En 2024, la Ville de Dijon a renouvelé ses conventions avec Dijon métropole et les référents apicoles des « ruches sentinelles ». Une réflexion a alors été engagée pour inscrire ce programme dans une démarche plus vertueuse pour l'environnement avec l'adoption d'un nouveau contenant pour le « Miel de Dijon métropole » et son intégration dans un cycle de réemploi.

A compter de la récolte 2025, un pot unique de 250 grammes remplacera les formats précédents de 125 grammes et 500 grammes. Ce nouveau format répond mieux aux usages des familles, aux goûters sur le temps périscolaire et aux besoins des animations, tout en permettant une réduction

des matériaux utilisés. Dans une logique de réemploi, les pots achetés par les citoyens pourront être rapportés aux accueils du Jardin de l'Arquebuse. Ils seront ensuite confiés à un prestataire chargé de leur nettoyage avant remise aux apiculteurs. Une nouvelle étiquette sera apposée sur les pots afin d'informer les usagers des modalités de réemploi des pots vides.

Il est proposé de fixer le nouveau prix public à 5 € pour ce pot de 250 grammes, en vente au Planétarium de la ville de Dijon et dans d'autres lieux municipaux. La régie du Jardin de l'Arquebuse encaisse les recettes issues de la vente des pots de miel, qu'elle reverse ensuite à Dijon métropole, en charge de la coordination du programme.

Mme la MAIRE. - Il y a deux prises de parole : MM. Faverjon et Thirion.
La parole est à M. Faverjon.

M. FAVERJON. - Ces actions sont intéressantes pour sensibiliser à l'environnement la population et nous voterons donc ce rapport.

Les abeilles sont bien des sentinelles de l'environnement, comme l'indique le rapport. De nombreuses études scientifiques ont montré que les pesticides ont une grande responsabilité dans la mortalité des abeilles. Rappelons que les abeilles butinent dans un rayon d'environ 2 km autour de leur ruche.

Il est urgent de dépasser le constat et que la Ville et la Métropole agissent à la hauteur de leurs moyens dont elles disposent. La Métropole est propriétaire de plusieurs hectares agricoles sur le plateau de la Cras et sur celui de la Motte Giron. Cependant, malgré le fait que les écologistes demandent depuis plus de dix ans que ces terres soient cultivées en agriculture biologique, bien trop peu de choses ont été faites en ce sens. Il est très regrettable que la collectivité ne se saisisse pas plus de ce levier qui ne coûterait certainement quasi rien d'un point de vue financier.

Quand la Ville décide, parfois, de confier des parcelles en agriculture biologique, comme récemment sur les coteaux du Valendons, quelles garanties pouvez-vous apporter aux riverains que ces parcelles sont effectivement cultivées en agriculture biologique ? Des riverains de ces parcelles ont de fortes interrogations sur le fait qu'elles soient réellement cultivées en agriculture biologique.

Mme la MAIRE. - J'ai fait une réunion avec les riverains qui sont venus nombreux. Nous les avons rassurés. Arrêtez donc de tout politiser ! Ils ont nos contacts. Je m'étais engagée lors de l'inauguration du clos Pao Roca - je n'étais pas maire à l'époque - où j'avais rencontré quelques riverains, à aller à leur rencontre pour faire une réunion. Nous l'avons faite avec les viticulteurs et des vignerons qui les ont rassurés par rapport aux produits utilisés. Je peux vous dire que nombre d'entre eux étaient contents de voir que ce serait des vignes cultivées en bio. Nous leur avons même dit que nous les inviterions à la première cuvée - ils étaient très contents.

La parole est à M. Thirion.

M. THIRION. - Merci, madame la Maire. Chers collègues, dans une ville comme Dijon, la qualité de vie se construit notamment autour de la nature, la présence des abeilles devient un véritable atout pour la diversité urbaine.

Ce dispositif illustre parfaitement la manière dont une collectivité peut agir de façon concrète et cohérente en faveur de la transition écologique. Il associe préservation de la biodiversité, éducation à l'environnement et logique d'économie circulaire.

Les ruches, installées sur plusieurs sites emblématiques de la ville, permettront non seulement de produire du miel local de qualité, mais surtout de sensibiliser les habitants, notamment les plus jeunes, à l'importance de la pollinisation et à la richesse du vivant.

La distinction obtenue pour la cinquième année consécutive avec le label APICité® « 3 abeilles » témoigne de la solidité et de la reconnaissance de cette démarche.

L'évolution proposée avec un format unique de 250 g et un système de réemploi de dépôt constitue une avancée très concrète, qui répond à la fois aux besoins des familles, des structures éducatives et aux objectifs de réduction des déchets. C'est une décision simple et cohérente qui prolonge une démarche vertueuse déjà bien ancrée dans le paysage dijonnais.

Je vous le dis, le bourdonnement des abeilles sur les toits de Dijon n'est pas un bruit, c'est une musique du respect de la biodiversité et une musique d'une ville qui ose concilier son histoire et son impératif écologique.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- Merci à M. Thirion pour votre intervention.
La parole est à M. Bichot.

M. BICHOT.- Madame le Maire, je voulais simplement préciser, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, que sur le rapport 17 j'avais voté pour ce rapport. Merci.

Mme la MAIRE.- C'est noté et vous pourrez venir à l'inauguration si on vous invite !

Mme la MAIRE.- Pour le miel, j'avais demandé si c'était possible d'avoir des pots de miel, mais nous n'en avons pas en grosses quantités pour vous le faire goûter, car le miel ne calme pas toujours les esprits, mais il adoucit la voix. Nous verrons donc pour le prochain conseil municipal si nous pouvons en avoir. En tout cas, ceux qui veulent un pot pour goûter, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Je vous propose de passer au vote sur le rapport 18.

Il est procédé au vote à main levée.

le Conseil,

après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la nouvelle tarification unique pour les pots de 250 grammes à 5 € le pot en vente au Planétarium et dans d'autres lieux municipaux.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

Mme la Maire - Le miel crée l'unanimité. Merci.

Délibération n°19

OBJET : EDUCATION - Convention d'objectifs et de moyens conclue avec le Comité d'Activités Sociales Interentreprises Dijon (CASI DIJON) – Avenant N°8

Monsieur LEHENOFF donne lecture du rapport :

Par délibération du 16 décembre 2013, le Conseil municipal a validé la conclusion d'une convention, établie pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2014, fixant les modalités d'accueil d'enfants au sein de la structure d'accueil de loisirs du CASI DIJON. Cette convention a été prolongée par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 décembre 2023.

Il est proposé la conclusion d'un nouvel avenant à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2028, afin de maintenir le soutien de la Ville à l'activité du CASI DIJON dans le cadre de l'accueil des enfants fréquentant les accueils de loisirs extrascolaires dijonnais.

Mme la MAIRE.- Merci pour cette synthèse. Sur ce rapport, pas de demande de prise de parole. Qui est contre ?

Il est procédé au vote à main levée.

le Conseil,

après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le projet d'avenant à conclure entre les parties, annexé au rapport ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer ledit avenant, annexé au présent rapport, et **d'autoriser** Madame la Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour son application.

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCUREMENT(S)

Mme la Maire - Merci. Rapport n° 20 sur un sujet qui me tient à cœur - vous le savez - la politique publique en faveur des familles monoparentales dijonnaises et un conventionnement avec la CAF. Je rappelle aux familles monoparentales, même si 80 % sont des mamans, que je n'oublie pas aussi qu'il y a des papas.

La parole est à M. El Hassouni.

Délibération n°20

**OBJET : EDUCATION - Politique publique en faveur des familles monoparentales
Dijonnaises, conventionnement avec la CAF**

Monsieur El Hassouni donne lecture du rapport :

Dans un contexte marqué par l'évolution des structures familiales, l'augmentation des inégalités sociales et les défis croissants liés à l'accès aux droits, la Ville de Dijon réaffirme son ambition de bâtir une politique en faveur des familles monoparentales.

Cette orientation s'inscrit dans une volonté d'équité et de justice sociale, en reconnaissant les réalités spécifiques que vivent de nombreux parents élevant seuls leurs enfants, sans les isoler dans une logique catégorielle. Il s'agit de garantir à ces familles un accès effectif au droit commun, en tenant compte de leurs besoins particuliers, souvent invisibilisés.

Cette dynamique globale vise à créer les conditions d'un environnement favorable à l'épanouissement des enfants, tout en soutenant les parents dans leurs rôles éducatifs, sociaux et économiques. Elle répond aux besoins immédiats des familles, tout en affirmant une reconnaissance pleine et entière de la diversité des formes de parentalité, dans une logique d'inclusion et de cohésion sociale.

Dans le cadre de cette ambition politique, la ville de Dijon, a engagé une démarche en faveur des familles monoparentales, qui représentent une part croissante des foyers dijonnais et sont souvent exposées à des vulnérabilités spécifiques. La délibération du 23 juin 2025 a marqué une étape structurante en adoptant un plan d'action dédié, décliné en 5 axes :

- axe 1 - Améliorer l'accès aux services publics
- axe 2 - Faciliter l'accès au logement
- axe 3 - Renforcer les réponses en matière de mode d'accueil des enfants
- axe 4 - Développer l'accès au sport, à la culture et aux loisirs
- axe 5 - Soutenir la fonction parentale

Le plan de déploiement de cette politique prévoit une mise en œuvre progressive sur trois années, de 2025 à 2027 afin d'ancrer durablement les actions dans le paysage local.

Dans cette perspective, les premières actions prévues dans le cadre du plan de déploiement ont d'ores et déjà été engagées. La présente délibération vise à les formaliser et à en acter la mise en œuvre, conformément aux orientations stratégiques adoptées par le Conseil municipal.

- Un avenant à la Convention Territoriale Globale (CTG)

L'élaboration d'un avenant à la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Ville de Dijon et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or s'inscrit dans une volonté partagée de renforcer la cohérence et la lisibilité de la politique en faveur des familles monoparentales.

Cet avenant permet de formaliser les actions menées dans le cadre du plan d'action dédié, en les inscrivant durablement dans une approche transversale et intégrée.

Il renforce l'articulation entre la Ville de Dijon, les partenaires associatifs et les institutions, tout en assurant un ancrage institutionnel fort de cette politique municipale, en la reliant aux dispositifs partenariaux et aux engagements contractuels.

En intégrant une fiche transversale dédiée à l'accompagnement des familles monoparentales, cet avenant affirme la volonté de la Ville de faire de la monoparentalité un axe structurant de son action publique locale.

L'avenant entérine des actions structurantes telles que :

- Partage de données encadré entre institutions pour fluidifier les parcours et repérer les ruptures
- Renforcement de l'accueil en crèche
- Déploiement d'un espace parentalité au sein du Relais Petite Enfance
- Organisation des séjours de répit pour familles monoparentales

Ce document modifie également l'Annexe 2 de la CTG pour intégrer la ludothèque de la Fontaine-d'Ouche.

Le partenariat développé entre la CAF et la ville de Dijon permet de renforcer l'accueil en crèche et c'est dans ce cadre que sera délibéré également une convention de partenariat avec l'association Solidarité Femmes 21.

En consolidant les synergies entre les divers acteurs du territoire, la Ville de Dijon renforce sa capacité à répondre de manière ciblée, coordonnée et durable aux enjeux de la monoparentalité sur le territoire dijonnais.

Mme la MAIRE. - *Merci, monsieur El Hassouni.
La parole est à Mme Gerbet.*

Mme GERBET. - *Merci, madame la Maire. Chers collègues, mon intervention au nom du groupe Agir pour Dijon.*

Nous nous abstiendrons en cohérence avec notre vote du 23 juin 2025, qui demandait une politique familiale pour l'ensemble des familles, pas seulement pour une catégorie d'entre elles.

Il faut aider, soutenir les familles monoparentales, mais pas au détriment des autres familles comme le prévoit ce rapport.

Mme la MAIRE. - *La parole est à Mme Renaud.*

Mme RENAUD. - *Merci. Je voudrais préciser, parce que vous interpellez toujours nos propos, vos accusations, de dire que l'on ne travaille pas, que l'on ne comprend pas et aller jusqu'à me traiter d'âne au dernier conseil municipal - j'attends toujours vos excuses. Noël approchant, vous avez peut-être très envie de faire une crèche et qu'après l'âne, nous aurons le bœuf, les moutons et d'autres animaux - je ne sais pas. Enfin, revenons à ce rapport plus sérieusement.*

Il ne faut pas vouloir stigmatiser telle ou telle famille ni infantiliser et mettre sous tutelle. Votre plan ne va pas dans le bon sens. C'est, une fois de plus, de bonnes intentions, mais pas suivies d'effets.

Il y a des femmes en situation délicate, qui courent toute la journée - qu'elles soient, d'ailleurs, en couple ou pas. Elles courent à la crèche, arrivent en retard et prennent donc des pénalités. Votre plan, oui, c'est un petit début. C'est de la com. Il sera absolument inutile de dire que nous sommes contre.

Nous sommes parfaitement favorables à une vraie politique pour toutes les familles. Nous avons des idées pour les aider vraiment et nous pourrons bientôt les mettre en œuvre.

Arrêtez donc de dire que nous sommes contre tous et de ricaner - c'est fatigant !

Nous ne sommes pas contre le programme pour les familles monoparentales et pour toutes les familles. Nous sommes justement pour que les familles puissent vivre à Dijon et arrêtent de quitter Dijon, parce qu'elles ne peuvent pas se loger, circuler, parce qu'elles n'ont pas accès...

(Contestations dans les rangs de la majorité)

Je me tais quand vos collègues braillent !

Oui, les familles ont de grandes difficultés à se loger à Dijon vu le coût de la taxe foncière et le coût de la vie à Dijon et l'insécurité. Oui, les familles quittent Dijon - vous le savez très bien. Quand vous dites que beaucoup de monde arrive à Dijon, ce sont soit des jeunes retraités qui reviennent parce que ce sont des anciens Dijonnais et qu'ils aiment leur ville, soit d'autres personnes qui viennent, mais qui ne créent pas vraiment ce que l'on attend pour Dijon.

Mme la MAIRE. - Écoutez, je ne vais pas vous répondre sur le fond, mais sur la forme. Je l'avais déjà dit, je le regrette, parce que dans beaucoup de villes, quelles que soient les étiquettes politiques, ce sont des sujets pris à bras-le-corps. Nous ne l'encourageons pas, mais c'est un fait et l'objectif n'est pas d'opposer les familles entre elles. C'est un fait que dans les grandes villes, parce que c'est là où il y a le travail et tous les services, il y en a un pourcentage important. Ce n'est pas au détriment des villes. Dans de nombreux conseils municipaux, c'est voter à l'unanimité. Certaines villes, qui ne font pas partie de la même étiquette politique que moi, le prennent aussi à bras-le-corps et vous le verrez, c'est un sujet. Même pas plus tard que ce matin, au Conseil départemental de la Côte-d'Or, le président, M. Sauvadet, a aussi mis en lumière, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, la problématique de ces familles monoparentales. Ce n'est même pas un sujet politique, mais de société, et, à un moment, il faut aussi apporter des réponses.

Je le regrette donc et ne critique pas. Vous ferez, après, vos propositions.

Mme RENAUD. - À 16 € la cantine !

Mme la MAIRE. - Sur le rapport n° 20, je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote à main levée.

le Conseil,

après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** l'avenant à la Convention Territoriale Globale (ci-joint) intégrant une fiche transversale en cohérence avec la politique en faveur des familles monoparentales ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer l'avenant à la Convention Territoriale Globale.

SCRUTIN POUR : 55

ABSTENTION : 4

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)

Délibération n°21

OBJET : PETITE ENFANCE - Petite enfance – Convention de partenariat avec l'association Solidarité Femmes 21

Madame Bataille donne lecture du rapport :

Lors de sa séance du 23 juin dernier, le Conseil municipal s'est prononcé sur la mise en place d'une politique publique en faveur des familles monoparentales dijonnaises. Le plan d'actions propose dans son axe 3 le renforcement des réponses en matière de mode d'accueil. Les objectifs 1 et 4 de cet axe prévoient de favoriser l'accès des familles monoparentales à une offre d'accueil adaptée et diversifiée, mais aussi d'intégrer l'accueil de l'enfant dans un parcours global de soutien à la parentalité.

Ainsi il vous est proposé une convention de partenariat avec l'Association Solidarité Femmes 21, spécialisée dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales. Ce partenariat vise à mettre en place une solution d'accueil d'urgence en crèche pour les enfants de ces femmes, afin de leur offrir un temps de répit et de reconstruction.

La convention prévoit la mise à disposition de places dans les crèches municipales, accessibles sans délai aux bénéficiaires identifiées par l'association. Ce dispositif permet aux mères de disposer de temps pour effectuer des démarches administratives, juridiques ou médicales, tout en assurant à leur enfant un environnement sécurisé et stimulant.

L'accueil en crèche favorise également la socialisation des enfants, souvent marqués par un contexte familial difficile. Il leur offre un cadre structurant, propice à leur développement affectif et cognitif.

Ce partenariat repose sur une coordination étroite entre le guichet unique de la petite enfance et les intervenants de l'association. Un comité de suivi annuel est proposé afin d'évaluer la mise en œuvre de ce partenariat et proposer des ajustements si nécessaire.

En soutenant cette proposition, la collectivité souhaite décliner son engagement en faveur de la monoparentalité, tout en valorisant le rôle des structures d'accueil dans la reconstruction des parcours de vie.

Mme BATAILLE.- *Merci, madame la Maire. Chers collègues, avant de présenter le rapport, je voudrais répondre à M. Sibert sur la petite enfance, parce qu'il y a vraiment des choses qui me...*

Avant de bâtir un plan pluriannuel, monsieur Sibert, sur lequel je vous ai déjà répondu, mais vous ne m'écoutez vraisemblablement pas, nous faisons ce que tout responsable politique sérieux doit faire, nous mettons en place un Observatoire de la petite enfance. C'est-à-dire que nous établissons un diagnostic précis, partagé des besoins et de notre offre à l'échelle de la ville, mais aussi en lien étroit avec les communes de la métropole. C'est cette méthode rigoureuse qui nous permet de construire une stratégie solide pour répondre aux besoins des familles dijonnaises.

La droite divisée, elle, préfère raconter n'importe quoi et prétend que nous improvisons. C'est faux. Elle découvre la petite enfance depuis hier et se permet aujourd'hui de nous donner des leçons !

Sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, notre opposition, là encore, déforme volontairement le rapport. La Chambre ne critique ni notre vision ni notre gestion - monsieur Sibert - ni notre stratégie globale d'accueil du jeune enfant, jamais. Ce que la Chambre dit - et que vous vous gardez bien de citer - c'est que notre gestion est maîtrisée - nous y avons, d'ailleurs, mis les moyens nécessaires, notamment sur le suivi de nos délégations de service public - que nos investissements sont ciblés et pertinents et que nos choix sont cohérents pour les familles et toujours dans l'intérêt des enfants.

Nos actions s'appuient sur un diagnostic que nous construisons - je viens de le dire. Vous extrayez donc trois lignes, ignorez vingt pages et vous vous indignez ensuite de ce que vous avez vous-mêmes réinventé ! C'est une méthode et pas une vision. On ne construit pas une politique petite enfance sur des slogans, mais sur du travail, de la méthode et de la responsabilité.

Concernant la convention de partenariat entre la Ville et Solidarité Femmes 21, Solidarité Femmes 21 est l'association référente dans notre ville pour l'accompagnement des femmes en situation de grande vulnérabilité, victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Elle les accueille, les protège, les héberge, les accompagne psychologiquement, socialement, juridiquement et les aide à reconstruire pas à pas une vie sans violence.

À Dijon - on le sait - et partout ailleurs, lorsqu'une femme est victime de violences conjugales, ses enfants sont aussi victimes directement ou indirectement, c'est pourquoi l'accès à un mode d'accueil pour les tout petits est un levier essentiel pour les mères. Il offre un temps protégé pour rencontrer une psychologue, un travailleur social, déposer plainte, avancer dans leurs démarches administratives ou juridiques. Pour les enfants, il garantit un espace de socialisation, d'éveil et de sécurité indispensable à leur bon développement.

La convention que nous vous proposons aujourd'hui permet de répondre à ces besoins avec efficacité et dignité en réservant des places d'accueil d'urgence et d'accueil occasionnel en crèche pour les enfants accompagnés par Solidarité Femmes 21. Cet accueil peut être immédiat,

sans délai lorsque la situation l'exige.

C'est un dispositif cohérent et pleinement intégré dans la politique publique que nous conduisons pour les familles monoparentales, car, oui, les femmes victimes de violences deviennent très souvent des mères seules, parfois du jour au lendemain, confrontées à une multitude de difficultés. Renforcer les modes d'accueil, c'est leur donner une chance réelle de rebondir.

Je voudrais simplement souligner le rôle que jouent les lieux de petite enfance dans la prévention. Samedi matin, avec Mme la Maire, nous avons visité la première Maison d'Assistantes Maternelles de Dijon dans le quartier de la Fontaine d'Ouche, dont nous avons soutenu l'ouverture depuis plusieurs années. C'est un projet mené par des assistants et assistantes maternelles. C'est plus qu'un mode d'accueil, c'est un espace de vie, de confiance et de vigilance, où on peut repérer aussi les signaux faibles où l'on peut protéger où les enfants peuvent se sentir en sécurité.

La délibération que nous votons aujourd'hui va dans ce sens. Elle s'inscrit dans la durée avec un suivi annuel et dans un partenariat solide avec un acteur de confiance, et, à la veille de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, ce vote prend un sens tout particulier.

Avec cette convention, nous rappelons que Dijon ne se contente pas de condamner les violences, elle agit, protège, accompagne. Je vous invite à adopter cette délibération avec la conviction que nous faisons, ce soir, un choix juste, utile et profondément nécessaire.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE. - Merci, madame Bataille.

Sur ce rapport, la parole est à M. Lehenoff.

M. LEHENOFF. - Je dois malheureusement me mettre en retrait de ce dossier. Ayant le pouvoir de M. Pribetich, lui votera favorablement.

Mme la MAIRE. - C'est noté. Merci. La parole est à Mme El Mesdadi.

Mme EL MESDADI. - Merci, madame la Maire. Chers collègues, le rapport qui nous est soumis aujourd'hui illustre parfaitement la ligne politique que nous portons autour de vous - madame la Maire - une Ville qui protège, agit, qui met l'égalité et la justice sociale au cœur de ses priorités.

Avec ce partenariat entre la Ville de Dijon et Solidarité Femmes 21, nous nous inscrivons pleinement dans une dynamique nationale de lutte contre les violences conjugales et de soutien aux familles monoparentales.

Depuis plusieurs années, l'État a engagé des mesures importantes comme le Grenelle des violences conjugales, le bracelet anti-rapprochement, les téléphones « Grave danger », le renforcement des ordonnances de protection et l'augmentation des places d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences.

Ces mesures constituent un socle essentiel, mais elles nécessitent aussi une action complémentaire, locale de terrain.

Comme vous l'écrivez - madame la Maire - en préambule dans le guide « Sortons du silence », la Ville de Dijon n'a pas attendu ces mesures. Elle agit notamment depuis 2009, entre autres, avec la création de l'AMACOD. Notre Ville joue aussi et encore un rôle décisif avec ce rapport.

En mettant à disposition des places d'accueil d'urgence en crèche, accessibles sans délai aux femmes suivies par Solidarité Femmes 21, nous complétons concrètement les dispositifs nationaux et nous offrons aux enfants un lieu sécurisé, serein, structurant, essentiel pour apaiser et reconstruire.

Cet engagement est au cœur du projet porté par notre majorité municipale à Dijon, c'est-à-dire une Ville qui accompagne les parcours de vie, qui refuse la fatalité, qui protège les plus vulnérables et qui met l'égalité femmes-hommes au cœur et au centre de l'action publique.

Dans un moment où les violences conjugales demeurent un fléau national, nous sommes à la hauteur des enjeux avec une réponse directe aux besoins des familles monoparentales, conformément au plan adopté, ici, en juin, et nous renforçons la cohérence entre les politiques nationales sur ce sujet et notre action municipale.

C'est pourquoi le groupe mené par François Deseille soutient pleinement ce rapport et je salue l'engagement constant, dont vous faites part - madame la Maire et notre majorité municipale - pour faire de Dijon une ville fidèle à ses valeurs, une ville protectrice, solidaire et

*résolument engagée contre les violences.
Je vous remercie.*

Mme la MAIRE.- *Merci, madame El Mesdadi. Je vous propose de passer au vote sur ce rapport 21. Qui est contre ?*

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention à conclure entre l'association Solidarité Femmes 21 et la Ville de Dijon, annexé au rapport et d'autoriser Madame la Maire à y apporter, le cas échéant, des notifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application et son renouvellement dans la mesure où celle-ci ne sera pas modifiée.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 6 PROCURATION(S)	

(Monsieur Lehenoff se déporte.)

Délibération n°22

OBJET : SPORTS - Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées - Actions "Bien vieillir", "Ma marche d'été", "Mouvementez la mémoire", "Estime de soi et activité physique" et "Equilibre et prévention des chutes" - Subvention

Madame Tomaselli donne lecture du rapport :

La Commission Départementale-Métropolitaine des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Elle a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

C'est pourquoi dans le cadre de la coprésidence de cette Commission, des crédits sont alloués à Dijon métropole pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

La Ville de Dijon a répondu à un appel à projet de la Commission Départementale-Métropolitaine des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées en proposant des actions visant à favoriser l'accès au sport pour un public isolé, en perte d'autonomie.

La Commission Départementale-Métropolitaine des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées a répondu favorablement en accordant à la Ville de Dijon une aide financière d'un montant total de 31 930,50 € répartie comme suit :

- 8 995,04 € pour la mise en œuvre de l'action « Bien vieillir » consistant en la proposition de deux séances hebdomadaires pour des personnes âgées isolées et éloignées de la pratique des activités physiques ;
- 2 011,08 € pour la mise en œuvre de l'action « Ma marche d'été » consistant en la proposition de sorties d'une durée de 4h chacune à la base nautique et des sports de nature combinant marche nordique et temps de partage (pique-nique) ;
- 8 736,34 € pour la mise en œuvre de l'action « Mouvementez la mémoire » consistant en la proposition de séance d'activité physique hebdomadaire stimulant la mémoire (jeu de stratégie, mouvements en chorégraphie, parcours de motricité,...) ;
- 5 789,02 € pour la mise en œuvre de l'action « Estime de soi et activité physique » consistant en la proposition de trois ateliers de 10 à 11 séances chacun autour de parcours de motricité pour

améliorer l'équilibre, de situations de renforcement musculaire et d'interventions pour reprendre confiance en soi inspirées des sports d'opposition et adaptées à la pratique des seniors ;
- 6 402,02 € pour la mise en œuvre de l'action « Équilibre et prévention des chutes » consistant en la proposition de séances d'activité physique adaptée améliorant ou à défaut ralentissant les changements physiologiques liés à l'âge afin de prévenir et traiter la fragilité, les risques de chutes et ainsi favoriser le maintien de l'autonomie.

Ces actions visent à réduire la perte d'autonomie par le biais de séances d'entretien physique. Elles permettent de renforcer le lien social en regroupant les personnes dans un lieu commun et de retrouver une activité physique régulière.

Elles projettent également de rendre accessible la pratique sportive à tous les seniors et de leur donner envie de reprendre une activité physique régulière adaptée à leurs capacités.

Ces actions, à destination d'un public senior repéré lors d'entretiens sociaux, se structurent autour de séances d'activités physiques, encadrées par un Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.

Les seniors les plus isolés orientés par la direction de l'action sociale, qui ne sont pas en capacité de se rendre de façon autonome aux ateliers ou activités sportives, bénéficient d'un transport en minibus mis en place par le CCAS.

La participation aux séances et le transport sont sans reste à charge pour la personne.

Mme la MAIRE. - *Merci, madame Tenenbaum. Vous avez tout à fait raison et je partage vos propos.*

Sur le rapport n° 22, jet vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération et autoriser Madame la Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à encaisser le versement de 31 930,50 € au budget de la Ville de Dijon.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Délibération n°23

OBJET : CULTURE - « Dijon vu par... » Édition 2026 - Choix de l'artiste

Madame Martin donne lecture du rapport :

Chaque année, en vue de la réalisation de l'exposition « Dijon vu par... », la Ville sollicite une artiste. Celui-ci ou celle-ci doit, au travers d'une vision inédite et originale, mettre en valeur le patrimoine de la Ville de Dijon, qu'il soit matériel ou immatériel.

Pour l'édition 2026, il est proposé de retenir l'artiste Aurore-Caroline MARTY, artiste plasticienne et performeuse développant une pratique multidisciplinaire mêlant arts visuels, performance, artisanat et collection d'objets décoratifs populaires.

Son projet pour Dijon vu par, consiste à faire naître des personnages hybrides et poétiques dans les lieux emblématiques ou méconnus de la ville : la fontaine de la place Wilson, le bassin du parc

Darcy, l'ours Pompon, le jardin de l'Arquebuse, le parc de la Colombière, ou encore certaines architectures discrètes mais remarquables comme celles du Petit Cîteaux.

Des personnages, costumés et mis en scène, seront photographiés dans ces décors urbains, offrant un regard renouvelé sur la ville, entre rêverie, conte et fantastique. Ces clichés ne seront pas de simples impressions : ils constitueront le point de départ d'une installation plastique plus vaste, mêlant sculpture, image et narration.

L'exposition sera présentée à l'Hôtel de Ville, au Salon Apollon, de mi-juin au week-end des journées du patrimoine en septembre 2026. Son accès sera gratuit. Depuis l'édition 2024 il a été proposé l'ouverture des portes communicantes avec la salle des états, au regard du succès, ce dispositif sera reconduit en 2026 en présence d'un médiateur ou d'une médiatrice culturelle.

Comme chaque année, la mise en œuvre de cette exposition nécessitera la conclusion d'un contrat d'aide à la création d'un montant de 10 000 € TTC.

Mme la MAIRE.- *Merci pour cette présentation. On a hâte de voir.*

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- la participation de Madame Aurore-Caroline MARTY à l'édition 2026 de l'exposition « Dijon vu par... » ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer le contrat d'aide à la création annexé au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale
- l'accès gratuit du public à l'exposition ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Délibération n°24

OBJET : CULTURE - La Minoterie - Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 « scène conventionnée d'intérêt national » à conclure entre la Ville, l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'association La Minoterie

Madame Martin donne lecture du rapport :

Dans le cadre de sa politique culturelle en direction du jeune public, la Ville de Dijon a confié en décembre 2013 la direction de la Minoterie (ancienne halle Bonnotte réhabilitée) à l'association gestionnaire du lieu.

Après cinq années d'activité, la Minoterie a été clairement identifiée en tant que lieu de création et d'éducation artistique et culturelle mais également comme un espace ressources pour l'ensemble des professionnels du secteur. Elle a reçu en mai 2017 l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » avec une mention spécifique « Art, Enfance, Jeunesse ».

Une première convention a été conclue pour les années 2018-2021, entre l'association et ses partenaires publics (État, Région Bourgogne Franche-Comté et Ville de Dijon) pour accompagner la mise œuvre du projet artistique et culturel de l'association et définir les modalités de son évaluation.

L'arrivée en mai 2023 de Séverine Coulon, nouvelle directrice de la structure, a permis de déployer un nouveau projet partagé avec les co financeurs.

En 2024, 98 représentations pour 25 compagnies ont été programmées par l'association auxquelles ont assisté 7 195 spectateurs (18 % jeune public hors scolaire, 57 % scolaire et petite enfance et 25 % d'adultes). 13 résidences d'artistes professionnels s'y sont tenues et 20 actions culturelles ont été organisées par La Minoterie au bénéfice de 1 500 participants.

Il est proposé de signer une seconde convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association, l'État et la Région couvrant les années 2025, 2026 et 2027.

Les objectifs de cette convention sont partagés avec les co-financeurs qui contribuent au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel qui se décline autour des volets suivants :

- une programmation en faveur de la création co-générationnelle visant l'élargissement des publics dès le plus jeune âge et l'inclusivité ;
- la mise en œuvre de résidences et de coproductions ;
- une co-programmation de spectacles ou de co-soutien de résidences pour inscrire la Minoterie dans différents réseaux comme structure de référence structurante ;
- des parcours artistiques dans les quartiers prioritaires de la ville visant à proposer actions culturelles, résidences et programmations ;
- un volume horaire significatif d'actions culturelles à destination des enfants et adolescents accompagnés par des institutions socio-médicales ou judiciaires ;
- des actions de formation, de professionnalisation et de transmission notamment en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, principalement sur le volet de la spécialité Théâtre.

Les modalités techniques de mise à disposition du site de la Minoterie au profit de l'association La Minoterie ont fait l'objet d'une convention bipartite spécifique, entre la Ville et l'association qui viendra à échéance au 31 décembre 2025 et devra faire l'objet d'un renouvellement.

Mme la MAIRE. - *Merci, madame Martin. Il est vrai que c'est une grande réussite avec les spectacles proposés depuis le début de l'année et ceux à venir pour les petits et les plus grands - parfois, il y a plusieurs lectures dans les spectacles. Je vous encourage vraiment à vous y rendre.*

Mme C. MARTIN. - *Allez voir le fabuleux festival !*

Mme la MAIRE. - *Sur ce rapport, pas de demande de prise de parole.*

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 « scène conventionnée d'intérêt national » et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Délibération n°25

OBJET : ATTRACTIVITE - École Nationale Supérieure d'Art et de Design de Dijon – Convention de partenariat – Période 2026-2028

Monsieur Hameau donne lecture du rapport :

Le partenariat qui lie la Ville de Dijon, Dijon métropole et l'ENSAD Dijon arrivera à terme le 31 décembre 2025. Ce soutien a permis à l'ENSAD Dijon de développer, ces dernières années, la pratique de la recherche au sein de l'établissement. Ce travail, articulé avec une pédagogie renouvelée, a offert aux étudiants les outils académiques indispensables à leur pratique artistique et à leur insertion professionnelle.

Dijon métropole et la Ville de Dijon demeurent des partenaires essentiels, tant pour le développement des axes de recherche que pour la réalisation de projets professionnels structurants menés en collaboration avec l'école. À titre d'exemples :

- La Carte Culture, favorisant l'accès à la culture pour les étudiants ;
- Les collaborations avec les services d'urbanisme, notamment pour la conception d'îlots de fraîcheur par la section design ;
- Les ateliers d'artistes à la Halle 38, permettant aux étudiants de s'initier à des projets de création concrets ;
- Le développement du volet international, qui met en avant la création et la culture dijonnaises à l'étranger (notamment à Cluj et Kumamoto), autour des thématiques arts, culture, jeunesse et recherche, et favorise des coopérations entre établissements comme l'UBE et la BSB, renforçant ainsi la synergie universitaire à l'international.

Ces initiatives contribuent directement à l'insertion professionnelle des diplômés, qui s'installent de plus en plus nombreux à Dijon après leurs études, grâce aux dispositifs co-conçus avec les partenaires institutionnels.

Par courrier en date du 3 octobre 2025, la directrice de l'école a sollicité le renouvellement de la convention de partenariat pour la période 2026-2028. Il est proposé que la Ville de Dijon et Dijon Métropole continuent de soutenir l'Unité de Recherche "Art et Société" ainsi que les activités expérimentales de l'école, tant sur le plan théorique que pratique (ateliers de recherche et de création, conférences, journées et voyages d'études, publications...).

La demande financière s'élève à 24 000 € sur trois ans, répartis comme suit :

- 2025-2026 : 8 000 €
- 2026-2027 : 8 000 €
- 2027-2028 : 8 000 €

Pour mémoire, la dernière convention 2023-2025 prévoyait une subvention de 27 000 € sur trois ans, répartie sur 10 000 € en 2023, 9 000 € en 2024 et 8 000 € en 2025.

La convention sollicitée prévoit également la poursuite de la mise à disposition d'un atelier d'artistes au sein de la Halle 38, élément central pour les projets de création et d'expérimentation des étudiants et chercheurs de l'ENSAD.

A noter que ce soutien à l'ENSAD s'inscrit par ailleurs dans la perspective du futur campus urbain d'enseignement supérieur sur le site Maret. Ce projet de réhabilitation et d'agrandissement financé dans le cadre du CPER 2021-2027 par l'Etat, la Région et Dijon métropole, doit permettre la venue de Science Po Dijon, de l'Ecole supérieure de Musique, aux côtés de l'ENSAD qui fera de ce site un véritable campus Art et humanités en centre-ville de Dijon.

Au regard de la contribution significative de l'ENSAD Dijon au rayonnement et à l'attractivité culturelle de Dijon Métropole et de la Ville de Dijon, ainsi que des perspectives offertes par les projets collaboratifs et l'Unité de Recherche "Art et Société", il est proposé de renouveler le partenariat pour la période 2026-2028, selon les modalités financières et matérielles décrites dans la convention annexée au présent rapport.

Mme la MAIRE. - *Merci pour cette présentation.*

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'affirmer** le soutien de la Ville de Dijon à l'École Nationale Supérieure d'Art de Dijon (ENSAD) ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention de partenariat intervenant entre l'ENSAD, la Ville de Dijon et Dijon Métropole et tout acte découlant de cette convention ;
- **de dire** que les crédits se rapportant à cette convention seront inscrits annuellement au budget de Dijon Métropole.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Délibération n°26

OBJET : ATTRACTIVITE - Université Bourgogne Europe – Avenant n°1 à la convention de partenariat 2023-2025 entre l'UBE, la Ville de Dijon et Dijon métropole

Monsieur Hameau donne lecture du rapport :

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) demeurent des leviers essentiels pour renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire de Dijon métropole. L'Université Bourgogne Europe (UBE), devenue établissement public expérimental (EPE) depuis le 1er janvier 2025, constitue un acteur clé de ce développement.

Dijon métropole, la Ville de Dijon et l'UBE ont conclu une convention-cadre de partenariat pour la période 2023-2025, reposant sur trois leviers prioritaires :

- développer l'offre de services auprès des étudiants et de la communauté universitaire ;
- renforcer les collaborations avec les filières d'excellence du territoire ;
- développer des équipements propices à l'innovation.

Afin d'assurer la continuité des actions engagées et de préparer la prochaine convention pluriannuelle 2027-2029, les partenaires proposent de prolonger la convention d'un an, jusqu'au 31 décembre 2026, par le biais d'un avenant n°1, qui est annexé au présent rapport.

Pour l'année 2026, les orientations stratégiques et les priorités définies dans la convention seront maintenues.

Le financement annuel de la Ville de Dijon est maintenu à 13 875 € en fonctionnement. Dijon métropole contribuera également aux actions selon les modalités prévues dans la convention d'application annuelle, à hauteur de 240 000 € maximum.

Mme la MAIRE.- *Je vous remercie. Sur ce rapport, qui est contre ?*

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Madame la Maire à signer l'avenant n°1 prolongeant la convention de partenariat 2023-2025 jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte découlant de cet avenant ;
- **de dire** que les crédits se rapportant à cet avenant sont inscrits au budget 2026 de la collectivité.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Mme la Maire - Le rapport 27, avec Mme Pfander-Meny, est un mandat spécial modificatif sur le déplacement à Reggio Emilia. Ce sont des précisions sur les frais de prise en charge. Je demanderai, ensuite, à Mme Vacherot, puisqu'elle se déplaçait pour nous représenter, de nous en faire un bilan.

Délibération n°27

OBJET : ATTRACTIVITE - Mandat spécial modificatif déplacement Reggio Emilia

Madame Pfander-Meny donne lecture du rapport :

Une délégation de la Ville de Dijon s'est rendue en mission à Reggio Emilia (Italie) du 23 au 28 septembre 2025 (modification de la date de retour initialement prévue au 27 septembre 2025, afin d'inclure la nuitée d'hôtel omise du 27 au 28 septembre).

Ce déplacement avait pour objectif de renforcer la présence et la notoriété de Dijon dans sa ville partenaire italienne, jumelée depuis 1965, à la suite de plusieurs accueils de délégations de Reggio Emilia à Dijon depuis 2021.

La délégation était composée :

- De l'élue déléguée au handicap et à l'inclusion.
- D'un collaborateur administratif ayant participé à l'organisation de l'exposition et du programme ;
- D'un représentant de l'association Ombradipeter et du peintre dijonnais M. Vanderzande.

La mission s'est effectuée à l'invitation des autorités de Reggio Emilia à l'occasion de l'exposition du peintre dijonnais Marc Vanderzande (alias Mr Colors), et des activités co-organisées par la municipalité de Reggio Emilia et ses partenaires, en lien avec l'association Ombradipeter qui promeut la culture italienne à Dijon (Italiart, Cinevoce...), ainsi que les associations Reggio Children et Fondazione Palazzo Magnani, partenaires nouvellement associés à cette coopération.

Le programme (en annexe) a permis:

- La représentation officielle de la Ville de Dijon aux événements liés à l'exposition ;
- La visite des ateliers de création ouverts au public, notamment aux personnes en situation de handicap ;
- Un parcours de présentation des initiatives locales en matière d'inclusion par la culture ;
- Des visites d'établissements publics et privés en lien avec les priorités de dialogue entre les deux villes : alimentation et gastronomie, handicap et accessibilité, éducation et petite enfance.

Précisions sur les frais pris en charge :

La municipalité de Reggio Emilia a pris à sa charge l'hébergement de la délégation, ainsi que ses repas et transports locaux, à l'exception de la nuitée supplémentaire (du 27 au 28/9) pour Messieurs Vanderzande et Cirrillo, nécessaire au démontage de l'exposition et des frais de stationnement induits pour la camionnette utilisée pour le transport des œuvres depuis Dijon.

Contrairement au mandat initial qui prévoyait uniquement la prise en charge du déplacement Dijon / Reggio Emilia en train, la présente modification permet ainsi d'inclure également :

- Le remboursement des frais d'hébergement avancés par l'agent administratif de la ville de Dijon pour la nuit supplémentaire du 27 au 28 septembre 2025 de Monsieur Vanderzande et Monsieur Vincenzo Cirillo, représentant de l'association Ombradipeter, soit 263 euros ;
- Le remboursement des frais de stationnement liés au transport des œuvres et correspondant à la nuitée supplémentaire, avancés également par l'agent administratif de la ville de Dijon, soit 45 euros.

Mme la MAIRE.- Merci, madame Pfander-Meny et je propose donc à Mme Vacherot de faire un bref bilan.

Mme VACHEROT. - Merci, madame la Maire. Bonsoir à toutes et tous.

Effectivement, j'ai eu le plaisir et l'honneur de vous représenter et de représenter à Dijon à Reggio Emilia pour un déplacement de quatre jours.

C'était vraiment très instructif et intéressant. J'ai eu, d'ailleurs, le plaisir de rencontrer le maire de Reggio, qui était presque sarcastique, parce que nous avons accueilli au printemps une délégation d'élus de Reggio, et ils étaient revenus en Italie avec des étoiles plein les yeux et ont été absolument dithyrambiques sur leurs retours de visite dans notre ville, avec notamment des envies de transport en commun comme les nôtres, de politique culturelle et sur l'alimentation, etc. comme les nôtres.

Il m'a donc dit : « J'ai vraiment envie de venir » - il n'avait pas pu venir étant malade. Maintenant, il a vraiment envie de venir pour constater de lui-même tous les avantages et beaux projets que nous développons, ici, à Dijon.

Cela a été extrêmement intéressant, parce que j'ai rencontré plein d'élus, de structures et de services différents, et nous avons clairement énormément de pistes de collaboration avec Reggio Emilia. Des pistes sur des collaborations touristiques - Lydie Pfander-Meny l'a spécifié - de valorisations mutuelles de nos villes, des pistes culturelles évidemment, sportives et même sur des sujets comme le handicap où ils ont des initiatives très intéressantes. Ils ont été également intéressés par ce que nous mettons en place, ici, à Dijon. Je dirais que cela a été une rencontre de réactivation d'échanges et d'envies de faire des choses ensemble. Je crois que cela débouchera sur plein de beaux projets.

Mme la MAIRE. - C'est très bien pour l'échange entre nos deux villes. Je vous remercie. Sur ce rapport, je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le mandat modificatif pour le déplacement d'une délégation dijonnaise à Reggio Emilia (Italie) du 23 au 28 septembre 2025 ;
- **d'assurer** outre la prise en charge du déplacement en train (mandat initial), des frais d'hébergement et de stationnement supplémentaires aux conditions prévues par la présente délibération et la réglementation en vigueur omis dans le mandat initial.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Délibération n°28

OBJET : ATTRACTIVITE - Ouvertures dominicales 2026

Monsieur Hoareau donne lecture du rapport :

Les commerces de détail employant des salariés doivent respecter la règle du repos dominical. Cependant, l'article L3132-26 du code du travail donne compétence aux maires pour déroger à cette règle sur la base de douze dimanches.

La Direction du commerce et de l'artisanat de la Ville de Dijon recueille les demandes des établissements commerciaux à titre individuel mais également une expression commune des représentants des pôles commerciaux sous l'égide de la CCI Côte-d'Or.

Elle recueille également la demande de la branche automobile.

Sur la base de ce recensement, les professionnels demandent cinq dimanches communs correspondant à ce qu'ils estiment être des hausses de consommation exceptionnelles nécessitant une organisation et une logistique en adéquation avec les demandes des usagers à savoir :

Pour les professionnels hors branche automobile :

- 11 janvier (premier dimanche des soldes d'hiver)
- 29 novembre (dimanche qui suit le Black Friday)
- 6 décembre (dimanche des fêtes de fin d'année)
- 13 décembre (dimanche des fêtes de fin d'année)
- 20 décembre (dimanche des fêtes de fin d'année)

La branche automobile a depuis quelques années trouvé un accord commun pour s'accorder sur 5 dimanches à savoir :

- 18 janvier
- 15 mars
- 14 juin
- 13 septembre
- 11 octobre

Ces demandes recensées et consolidées ont été soumises pour consultation aux partenaires sociaux pour avis.

Il est proposé de solliciter les partenaires courant 2026 dans le cadre de la nouvelle mandature, afin d'évaluer les conditions de mise en œuvre des présentes dérogations et, le cas échéant, d'ajuster lesdites propositions de dimanches d'ouverture, conformément aux dispositions du Code du travail et à la concertation menée au sein de Dijon métropole.

Depuis de nombreuses années, l'ensemble des communes de la métropole souhaite retenir des dates communes par souci de cohérence territoriale, de communication claire auprès du public et de bonne adéquation entre les enjeux économiques et sociaux.

En conclusion des concertations et des consultations menées, le conseil métropolitain a émis un avis favorable sur ces demandes en date du 25 septembre 2025.

Mme la MAIRE. - *Merci pour cette concision.*

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de donner** un avis favorable de dérogation au repos dominical pour 5 dimanches à la branche de vente de détail les 11 janvier, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre 2026.
- **de donner** un avis favorable de dérogation au repos dominical pour les dimanches des 18 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre, 11 octobre 2026 pour la branche automobile.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Délibération n°29

OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE - Avenants à conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et diverses associations

Monsieur El Hassouni donne lecture du rapport :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les avenants à conventions d'objectifs et de moyens qui seront conclus entre la Ville de Dijon et les quatre associations ci-dessous.

- **Association Ombradipeter – Avenant n°1 (2025)**

Par délibération du 25 mars 2024, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Ombradipeter pour la période 2024-2026. Cette convention prévoit le versement par la Ville à l'association, d'une subvention annuelle dans le cadre de trois fiches action : le Festival Italiart, la semaine du cinéma italien à Dijon Cinevoce et l'animation des échanges entre Dijon et Reggio-Emilia, ville jumelée en Italie.

Cette année 2025, l'association a organisé une exposition à Reggio Emilia coïncidant avec la visite d'une délégation de Dijon. Les frais liés à cette organisation ont excédé de 1 000 € la somme prévue par la convention concernant son volet coopération avec Reggio Emilia, afin de financer l'exposition « All'Ombra dei Maestri » qui a eu lieu dans la Ville italienne du 25 septembre au 15 octobre 2025 et qui a présenté des œuvres de l'artiste Marc Vandezande alias Mister Colors revisitant des sculptures d'artistes dijonnais, bourguignons et français.

Un avenant n°1 à la convention conclue avec l'association Ombradipeter prévoit que la Ville versera à l'association, pour l'année 2025, une subvention complémentaire exceptionnelle de 1 000 € afin de financer les frais non prévus pour l'organisation de l'exposition « All'Ombra dei Maestri ».

- Association Alliance Dijon Natation – Avenant n°5 (2025)

Par délibération du 5 décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Alliance Dijon Natation pour la période 2023-2025. Cette convention prévoit le versement par la Ville à l'association, d'une subvention annuelle de fonctionnement. Pour cette année 2025 et pour donner au club les moyens d'atteindre les objectifs qui lui ont été fixés pour la saison sportive 2024/2025, il a été décidé d'augmenter le montant de la subvention de fonctionnement initialement accordée à l'association. De même et dès cette année 2025, il a été décidé d'accorder à l'association, un acompte de subvention au titre de la saison sportive 2025/2026.

Un avenant n°5 à la convention précitée prévoit que la Ville versera à l'association Alliance Dijon Natation :

- . pour la saison sportive 2024/2025, une subvention complémentaire de fonctionnement de 4 000 €, portant ainsi le montant des subventions de fonctionnement 2025 à la somme totale de 104 000 €,
- . pour la saison sportive 2025/2026, un acompte de subvention de fonctionnement de 11 500 €.

- Association La Maison-Phare – Avenant n°14 (2025)

Dans le cadre de son projet social et éducatif, la Maison-Phare, Maison d'Education Populaire de la Fontaine d'Ouche, développe de nombreuses actions en direction des familles et de la jeunesse. Elle a recruté, depuis le 7 juillet 2023, une animatrice famille au sein de son pôle Jeunesse Famille afin de s'inscrire dans le cadre de la Cité Educative de Dijon.

Cette animatrice famille/référente Cité Educative a pour missions d'animer des projets d'accompagnement à la parentalité, de proposer une orientation et un accompagnement collectif à des problématiques éducatives liées à la petite enfance, à l'enfance et la jeunesse, de coanimer les espaces éducatifs portés par la structure et de mobiliser et accompagner les familles et les partenaires dans une démarche de coconstruction de projets de soutien à la fonction familiale.

Un avenant n°6 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville, le CCAS de la Ville et l'association la Maison-Phare a formalisé l'attribution, par le CCAS, à l'association, d'une subvention destinée à financer le poste de cette animatrice famille/référente Cité Educative pour la moitié de l'année 2023 et la totalité de l'année 2024.

Un avenant n°14 formalise de nouveau l'attribution, par le CCAS, à l'association, d'une subvention de 44 000 € pour le financement dudit poste durant l'année 2025. Cet avenant est sans incidence financière pour la Ville.

- Association Espace Baudelaire – Avenant n°5 (2025)

Par délibération du 18 décembre 2023, le Conseil municipal a approuvé, pour la période 2024-2027, la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Espace Baudelaire pour la gestion de la structure du même nom. Par délibération du 25 mars 2024, le CCAS de la Ville de Dijon s'est joint aux signataires de ladite convention dans le cadre du label Cité Educative (avenant n°1).

L'Espace Baudelaire met en œuvre, depuis octobre 2023, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), sur le quartier Varennes Joffre Toison d'Or, en partenariat avec l'école élémentaire Lamartine. Le CCAS de la Ville de Dijon finance, avec la Ville, la mise en œuvre de ce dispositif depuis 2024.

Un avenant n°5 à la convention précitée prévoit que le CCAS de la Ville versera, à l'association Espace Baudelaire, pour l'année 2025, une subvention complémentaire de 35 000 € afin de financer la mise en œuvre du dispositif CLAS sur le quartier Varennes Joffre Toison d'Or. Cet avenant est sans incidence financière pour la Ville.

Mme la MAIRE. - *Merci, monsieur El Hassouni. Je ne vois pas de demande de prise de parole. Je vous propose de passer au vote.*

Il est procédé au vote à main levée.

le Conseil,

après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** les projets d'avenants à conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et les quatre associations ci-dessus ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les avenants à conventions, annexés au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

Mme la Maire - *Rapport n° 30, Rencontres européennes de la participation 2026. C'est suivi par M. Christophe Avena, mais il ne peut ni présenter le rapport ni voter pour. La parole est donc à M. El Hassouni.*

Délibération n°30

OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE - Rencontres européennes de la participation 2026

Monsieur El Hassouni donne lecture du rapport :

Ville pionnière au début des années 2000 dans le développement en France de la démocratie participative, la ville de Dijon s'est attachée au cours des 20 dernières années à soutenir et promouvoir l'implication des habitants dans la vie locale.

Par délibération du conseil municipal en date du 22 novembre 2021, la ville de Dijon a souhaité donner un nouvel élan à la participation citoyenne. Six leviers ont pu ainsi être activés pour intensifier de façon significative la participation des habitants et leur donner une part plus grande dans la construction des politiques qui les concernent.

Forte de cette expérience et de cette volonté de promouvoir la participation citoyenne, la ville a proposé d'adhérer à l'association Décider ensemble en 2024.

Créée en 2005, cette association a pour objet la diffusion d'une culture de la participation et de la décision partagée. Il s'agit d'un lieu d'échange et de professionnalisation sur les thématiques de participation, de concertation et de dialogue entre différentes parties prenantes.

Chaque année, l'association Décider ensemble organise plusieurs temps forts sur la participation citoyenne avec les collectivités territoriales partenaires, en particulier les Rencontres européennes de la participation et le prix de la participation.

Ainsi en octobre dernier, la ville a reçu un prix de la participation 2025 pour la mise en place du tout nouveau Conseil participatif des jeunes.

Par ailleurs, concernant les Rencontres européennes de la participation, la ville a été sollicitée par l'association Décider ensemble pour accueillir la 10ème édition les 23, 24 et 25 novembre 2026. Cet événement permettra de réunir l'ensemble des parties prenantes issues du secteur de la participation citoyenne (collectivités territoriales, entreprises, citoyens et associations) au niveau national et européen, autour de différents temps comme des ateliers participatifs, des débats, des partages d'expériences, des conférences et visites de terrain.

C'est dans ce contexte que la ville propose de verser une subvention de 50 000 euros à l'association Décider ensemble pour l'organisation de cet événement.

Mme la MAIRE. - *Merci, monsieur El Hassouni.
Sur ce sujet, la parole est à Mme Juillard-Randrian.*

Mme JUILLARD-RANDRIAN. - *Merci, madame la Maire. Les Rencontres européennes de la participation sont un espace de travail et de circulation des idées entre élus, chercheurs, citoyens, entreprises et associations autour d'une question centrale : comment enrichir la décision publique par des dispositifs participatifs crédibles et exigeants ?*

Que ces rencontres se tiennent à Dijon, ville européenne ouverte sur le monde, a du sens. Nos démocraties libérales, en France comme à l'échelle européenne, sont confrontées à une montée de l'illibéralisme, à une défiance persistante envers les institutions et un affaiblissement du lien civique.

Dans ce contexte, renforcer les outils de participation revient à consolider les fondations mêmes de nos régimes démocratiques.

Il y a aussi l'enjeu de citoyenneté, soit une citoyenneté qui s'exerce pleinement à toutes les échelles, fondée sur l'implication des parties prenantes de la décision publique. L'action publique est plus juste et efficace quand elle associe et construit avec. C'est une exigence démocratique autant qu'une responsabilité collective.

Enfin, cet événement est une opportunité pour notre territoire. C'est un signal positif pour les acteurs de la Civic Tech pour lesquels les dispositifs numériques contribuent à renforcer et fluidifier les échanges entre citoyens et institutions, mais aussi un témoignage des capacités de Dijon en matière d'accueil.

En effet, avec Dijon Bourgogne Events, le Bureau des Congrès de Dijon Bourgogne Tourisme et Congrès, la Ville affirme sa place parmi les grandes destinations de congrès avec des retombées économiques concrètes et un gain réel en visibilité.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE. - *Merci, madame Juillard-Randrian pour vos mots. Pas d'autres demandes de prise de parole. Je vous propose de passer au vote.*

Il est procédé au vote à main levée.

le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la demande de subvention de l'association Décider ensemble pour un montant total de 50 000 euros afin d'organiser les Rencontres européennes de la participation 2026 ;
- **de dire** que 30 000 € seront prélevés sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 ;
- **de dire** que 20 000 € seront prélevés sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2026 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer la convention annexée au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 58 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1
 DONT 5 PROCURATION(S)

Délibération n°31

OBJET : DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - Délégation de compétences accordées par le Conseil municipal

Par délibération du 25 novembre 2024, vous m'avez donné délégation pour prendre certaines décisions, qui relèvent normalement de la compétence du Conseil Municipal, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, le maire doit rendre compte régulièrement au Conseil Municipal des décisions prises dans ces domaines.

J'ai donc l'honneur de vous communiquer la liste des actes pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, classés dans les rubriques suivantes :

- conventions et avenants
- subventions
- droits divers
- règlements et frais d'honoraires
- actions en justice
- liste des marchés notifiés

Mme la MAIRE.- *Il faut prendre acte des décisions prises par délégation du conseil municipal citées en annexe. Pas de remarque.*

Il est procédé au vote à main levée.

le Conseil,

après en avoir délibéré, décide :

- **de prendre acte** des décisions prises par délégation du conseil municipal, listées en annexe.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)

Mme la Maire - *Nous n'avons ni question orale ni vœu, mais, attendez, ce n'est pas terminé. En effet, avant de terminer ce conseil, je voudrais vous dire que la Ville de Dijon a obtenu le trophée « Ville où il fait bon étudier 2025-2026 » du magazine L'Étudiant. Dijon obtient des étudiants un pourcentage de recommandation de 91,75 %. C'est une bonne nouvelle et je rappelle que Dijon occupe la quatrième place du classement général des grandes villes étudiantes. Les points forts - ce n'est pas nous qui le disons, mais le magazine L'Étudiant et les étudiants : la forte densité de l'offre de formation, la vie étudiante - et nous sommes 3^{ème} au classement sur ce sujet - l'attractivité est aussi soulignée - 7^{ème} au classement - l'emploi - nous sommes la 6^{ème} ville pour le pourcentage d'emploi. Monsieur El Hassouni me représentait, avec M. Denis Hameau qui représentait le président de la Métropole à la remise des trophées. Bravo.*

(Applaudissements de la majorité.)

Même si vous siégez dans l'opposition, je vois que vous n'applaudissez pas, mais ce n'est pas la Ville, ce sont les étudiants et notre ville, et nous pouvons en être fiers.

Merci et bonne soirée.

La séance est levée à 19 h 48.

